

MEMOIRE DE REPONSE SUR LE PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MOSELLE ET MADON

Ce mémoire fait suite à l'analyse du Plan d'Action par la MRAE (Missions Régionales d'Autorité Environnementale), la Région Grand Est et la DREAL (Directive Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et à leurs retours.

SOMMAIRE

I.	PCAET CCMM - Réponse aux avis de la DREAL - Région Grand Est - MRAE	1
A.	Explications concernant les objectifs fixés dans la stratégie	1
1.	Objectifs à 2050	1
2.	Objectifs réglementaires	1
3.	Potentiel énergies renouvelables en 2050	2
B.	Analyse des données récentes (2020) du territoire	2
C.	Qualité de l'air	5
1.	Qualité de l'air – Diagnostic	5
2.	Qualité de l'air – Stratégie	7
3.	Qualité de l'air – Plan d'actions	7
4.	Données disponibles de la SAM	7
5.	Zone ZFE-m	8
D.	Diagnostic	8
1.	Potentiel éolien	8
E.	Plan d'actions	8
1.	Avancement du projet de récupération de la chaleur fatale de la SAM pour création d'un réseau de chaleur urbain	8
2.	Proposition de nouvelle action sur le remplacement des appareils de chauffage au bois anciens et peu performants + sensibiliser les ménages sur les bonnes pratiques d'utilisation du chauffage au bois	9
3.	Préciser comment la CCMM envisage la mise en service de nouvelles ligne ferroviaires	9
4.	Intégrer le PLUi et qu'il soit compatible avec le PCAET	10
5.	Illustrer avec certains projets concrets EnR sur le territoire	10
6.	Compléments sur les émissions de GES importées et les mesures concrètes réalisables à court terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre	11
F.	Organisation du PCAET	11
II.	Annexes	13
A.	Annexe 1 : Tableau présentant les différentes actions du PCAET	14
B.	Annexe 2 : Situation socio-économique de la CCMM	101

I. PCAET CCMM - Réponse aux avis de la DREAL - Région Grand Est - MRAE

A. Explications concernant les objectifs fixés dans la stratégie

1. Objectifs à 2050

Les objectifs (GES et énergie) à 2050 ont été définis à partir du potentiel maximum calculé lors de la phase de diagnostic. Ce potentiel a été calculé selon un mode d'organisation global similaire au monde actuel. Or pour certains secteurs les objectifs de la SNBC à 2050 (en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre) sont supérieurs au potentiel maximum identifié, ainsi nous avons pris en compte l'objectif de la SNBC dans ce cadre-là. Les chiffres détaillés sont disponibles dans les tableaux en annexes. Nous considérons pour ce premier PCAET que les objectifs et la trajectoire à horizon 2030 sont plus importants pour lancer la dynamique, c'est pourquoi nous avons concentré les scénarios, trajectoires et objectifs à horizon 2030.

Tableaux récapitulatifs des réductions des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie :

Scénarios	Situation en 2015	Tendanciel		Réglementaire		Potentiels max	Retenu	
		2030	2050	2030	2050		2030	2050
Résidentiel	38 800 tCO2e	-32%	-59%	-53%	-95%	-94%	-55%	-94%
Tertiaire	14 100 tCO2e	-40%	-69%	-53%	-95%	-86%	-54%	-86%
Transports	66 700 tCO2e	-6%	-13%	-31%	-95%	-90%	-34%	-95%
Industrie	441 700 tCO2e	-18%	-37%	-35%	-81%	-68%	-37%	-81%
Agriculture	20 200 tCO2e	-4%	-10%	-20%	-46%	-43%	-25%	-43%
Total	581 700 tCO2e	-17%	-35%	-36%	-83%	-72%	-38%	-82%

Scénarios	Situation en 2015	Tendanciel		Réglementaire		Potentiels max	Retenu	
		2030	2050	2030	2050		2030	2050
Résidentiel	298 GWh	-7%	-16%	-50%	-80%	-70%	-43%	-70%
Tertiaire	133 GWh	-28%	-54%	-50%	-80%	-71%	-44%	-71%
Transports	257 GWh	0%	0%	-20%	-41%	-54%	-28%	-54%
Industrie	1301 GWh	-35%	-63%	-20%	-41%	-50%	-32%	-50%
Agriculture	6 GWh	11%	28%	-20%	-41%	-68%	-42%	-68%
Total	1 995 GWh	-26%	-47%	-26%	-49%	-55%	-34%	-55%

2. Objectifs réglementaires

Emissions de gaz à effet de serre :

Pour fixer les objectifs de la CCMM, nous nous sommes basés sur les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone, qui sont déclinés par secteur et sont définis par rapport aux chiffres de 2015. Le SRADET définit un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990. Ainsi, l'objectif pour la CCMM est d'atteindre 306 ktCO2eq en 2030, mais cela ne tient pas compte du caractère très industriel des émissions de gaz à effet de serre de la CCMM.

En se basant sur la SNBC, les objectifs légèrement supérieurs à la SNBC fixés dans le PCAET permettent d'atteindre 363 ktCO2eq en 2030. Cela s'explique par le fait que l'objectif sur l'industrie (-37% entre 2015 et 2030) n'est pas suffisant malgré le fait qu'il paraisse déjà ambitieux.

Consommation d'énergie :

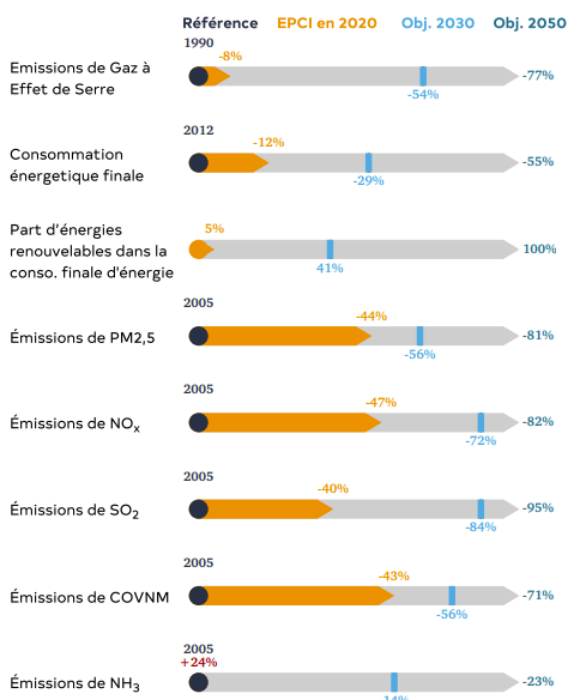
Le scénario de consommation d'énergie est lié aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, les objectifs opérationnels de report modal, rénovation des logements, augmentation du nombre de personnes par voiture, diminution des engrais azotés, etc. permettent de tracer une trajectoire à la fois en termes de GES et de consommation d'énergie. Cette trajectoire affiche un objectif de -34% de consommation d'énergie en 2030 par rapport à 2015, soit 1323 GWh. Cet objectif respecte l'objectif du SRADET fixé par rapport à 2012 : atteindre 1455 GWh de consommation en 2030.

3. Potentiel énergies renouvelables en 2050

Le potentiel de production d'énergies renouvelables en 2050 pourrait être précisé car l'étude n'a pas permis d'identifier les potentiels maximums précisément pour chaque type d'énergie, notamment pour l'éolien, la récupération de chaleur fatale (propre aux 2 plus grosses industries, la géothermie...). Certaines études plus récentes viennent compléter ce travail.

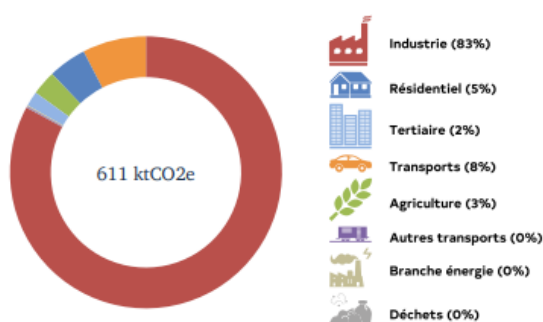
B. Analyse des données récentes (2020) du territoire

Nous ne pouvons pas réaliser un diagnostic complet du territoire à partir des données plus récentes, cela pourra être fait lors de l'évaluation à mi-parcours du PCAET. Néanmoins, nous avons fait une analyse rapide des données récentes fournies par l'observatoire ATMO Grand Est ci-dessous :



Une certaine difficulté à avancer par rapport aux objectifs de réduction de consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre liée à la part de l'industrie très importante (> 80%).

Emissions de GES par secteurs en 2020



La séquestration carbone par la biomasse permet de capturer l'équivalent de 7,10% des émissions de GES du territoire.

Evolution des émissions de GES (ktCO₂e)



Emissions par habitant en 2020

7,06

tCO₂e



21,50

tCO₂e

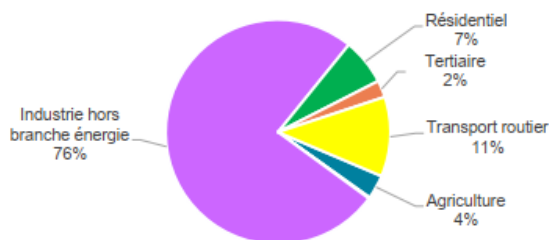


Mon territoire

Les émissions de gaz à effet de serre sont reparties à la hausse en 2020, ce qui semble étonnant car c'était l'année de la Covid-19. Cela nécessiterait une analyse plus approfondie, notamment au niveau des industries du territoire qui représentent 83% des émissions, et regarder les autres secteurs à part pour voir l'évolution.

La part de l'industrie est plus importante qu'en 2016, la mobilité puis le résidentiel sont toujours respectivement les 2^{ème} et 3^{ème} secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre.

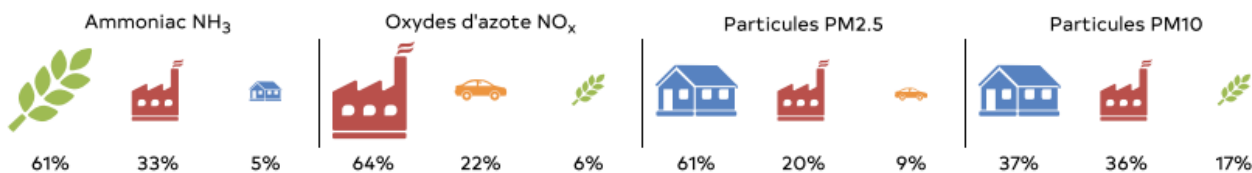
Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur



Comparaison avec les données du diagnostic (2016)

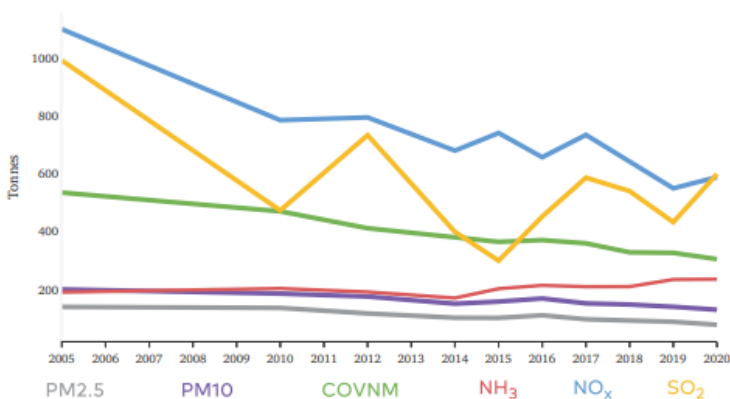
Emissions de polluants atmosphériques

Emissions des 3 principaux secteurs émetteurs par polluants atmosphériques en 2020



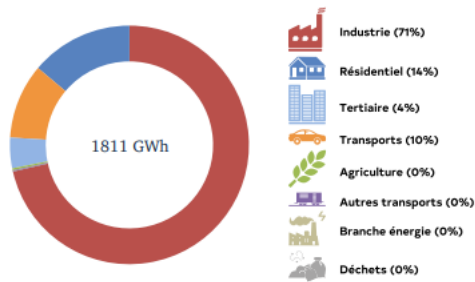
Evolution des émissions des polluants atmosphériques (en tonnes)

L'exposition à la pollution de l'air à long terme (chronique) comme à court terme (lors de pics de pollution) a des impacts importants sur la santé, en particulier pour les personnes vulnérables ou sensibles. En France, la pollution de l'air extérieur réduit l'espérance de vie de 9 à 15 mois environ.

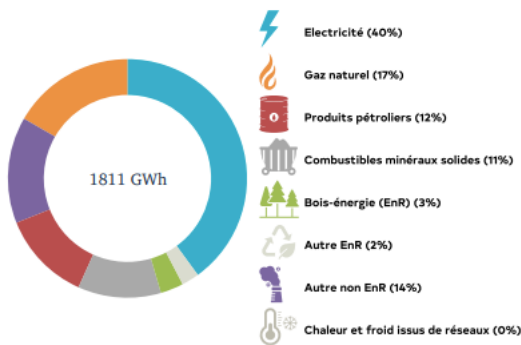


Les Chiffres-clés en un clin d'oeil Edition 2022 - CC Moselle et Madon

Consommation d'énergie finale... ...par secteurs en 2020



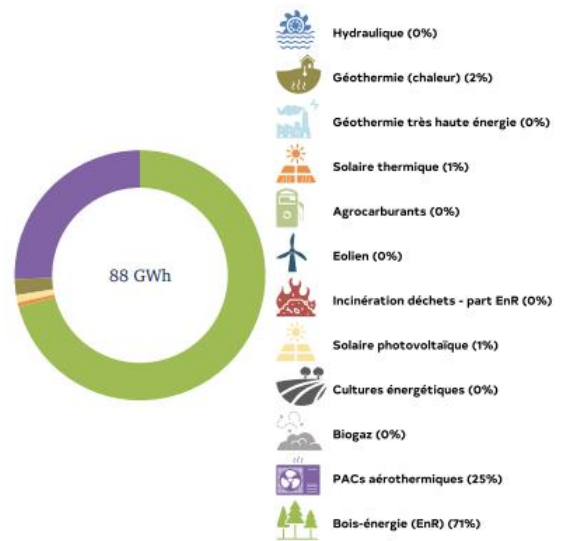
...répartie par type d'énergie en 2020



Evolution de la consommation d'énergie finale à climat réel (GWh)

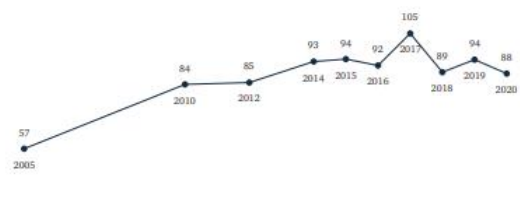


Production d'énergie renouvelable... ...par filière en 2020



L'atteinte des objectifs nationaux doit combiner une réduction de la consommation d'énergie avec le développement de la production d'énergie renouvelable.

Evolution de la production d'énergie renouvelable (GWh)



En 2020, la production d'énergie renouvelable représente 4,8% de la consommation énergétique, ce qui est relativement stable en comparaison avec les années précédentes. La consommation d'énergie semble en nette diminution mais cela est certainement dû à la Covid-19 si l'on compare 2019 et 2020. La production d'énergie renouvelable est stable et fluctue d'une année à l'autre en fonction de l'utilisation du bois-énergie pour le chauffage, et donc de la douceur de l'hiver (plus l'hiver est chaud, moins le bois-énergie est utilisé et inversement).

A noter que l'industrie consomme toujours des combustibles minéraux solides, dont le charbon, qui sont très émetteurs de gaz à effet de serre. Ils représentent 11% de la consommation d'énergie en 2020.

Partie Industrie







Les données de consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre des 2 plus grosses industries sont soumises au secret professionnel et nous n'avons donc pas eu accès à ces données.

C. Qualité de l'air

1. Qualité de l'air – Diagnostic

Depuis la réalisation du diagnostic, de nouveaux seuils concernant les polluants atmosphériques ont été recommandés par l'OMS, et se trouvent sur l'image ci-dessous. Concernant le territoire, une étude d'opportunité sur la mise en place d'une ZFE-m est en cours et permettra d'avoir des informations et données plus précises sur la qualité de l'air.

RECOMMANDATIONS OMS

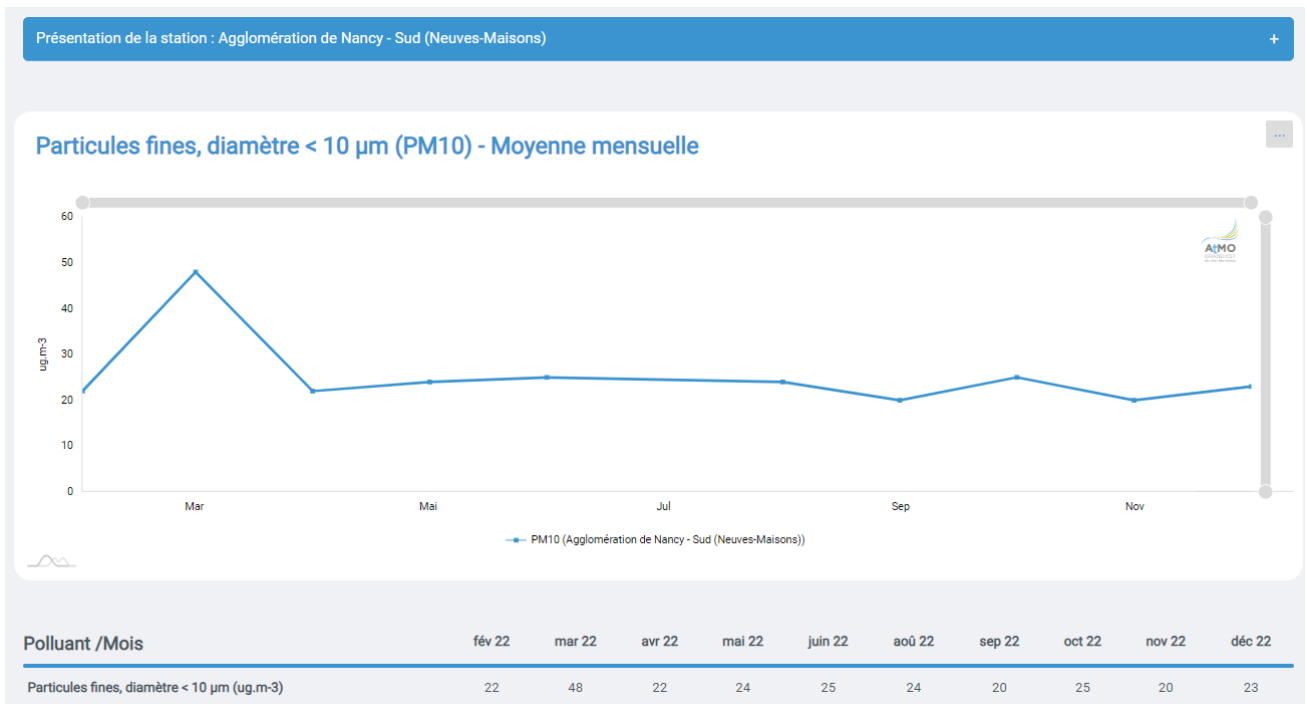
		Seuil de référence de 2005		Seuil de référence de 2021
 Particules PM_{2.5}	Année	10 µg/m ³		5 µg/m ³
	24 heures	25 µg/m ³		15 µg/m ³
 Particules PM₁₀	Année	20 µg/m ³		15 µg/m ³
	24 heures	50 µg/m ³		45 µg/m ³
 Ozone O₃	Pic saisonnier	- µg/m ³		60 µg/m ³
	24 heures	100 µg/m ³		100 µg/m ³
 Dioxyde d'azote NO₂	Année	40 µg/m ³		10 µg/m ³
	24 heures	- µg/m ³		25 µg/m ³

Pour ce mardi, le maintien de conditions atmosphériques estivales et un léger affaiblissement du vent conduiront à une sensible augmentation et dégradation de la pollution photochimique sur la région Grand Est. L'indice de qualité de l'air sera mauvais sur une large partie du Grand Est et dégradé sur le reste du territoire avec l'ozone comme principal polluant.



La CCMM doit avoir une attention particulière pour l'Ozone.

Une station de mesure est localisée à Neuves-Maisons, voici la concentration en particules fines PM 10 sur l'année 2022. Sur l'année 2022, la moyenne est légèrement supérieure à 20 µg/m³ donc supérieure au seuil de 15 µg/m³ recommandé par l'OMS. De plus, le mois de Mars a connu une moyenne de 48 µg/m³ avec certainement des dépassements du seuil recommandé par l'OMS sur 24h (45 µg/m³). L'évaluation du PCAET et l'étude d'opportunité ZFE-m doivent permettre d'apporter des réponses sur ces sujets.



2. Qualité de l'air – Stratégie

Une erreur s'est glissée dans le rapport de stratégie de la CCMM, les objectifs à 2030 par rapport à 2017 n'étaient pas les bons. Ils ont été corrigés sur le rapport et voici le tableau ci-dessous qui reprend les objectifs propres à la CCMM pour les différents polluants atmosphériques :

Objectifs du scénario « Moselle et Madon » par rapport à 2017	2030
SO2	-49%
NOx	-48%
COVNM	-36%
NH3	-22%
PM2.5	-52%
PM10	-54%

3. Qualité de l'air – Plan d'actions

Actions 5.2 : Effectivement cette action n'a pas forcément d'effet positif sur la qualité de l'air, mais pour certaines industries, la diminution de la consommation d'énergie permet également de diminuer les émissions de polluants atmosphériques.

Action 6.4 : Cette action n'a effectivement pas d'incidence positive sur la qualité de l'air.

Un travail en cours sur l'étude d'opportunité ZFE-m permettra d'affiner le plan d'actions du PCAET et d'avoir un regard sur l'impact en termes de qualité de l'air de certaines actions. De plus, l'évaluation à mi-parcours permettra de mettre à jour certains aspects sur la qualité de l'air.

Un plan air pourrait être réalisé pour préciser l'atteinte des objectifs air via les actions du PCAET. Nous avons ajouté ci-dessous les objectifs biennaux (en tonnes de polluants atmosphériques) de la CCMM pour atteindre les objectifs du PREPA en 2030 :

	SO2	NOx	COVNM	PM10	PM2.5	NH3
2016	453	695	326	188	101	178
2018	421	647	309	173	93	172
2020	389	599	293	159	86	167
2022	357	551	276	144	78	161
2024	326	503	259	130	71	156
2026	294	455	243	115	63	150
2028	262	407	226	101	56	145
2030	230	358	209	86	48	139

4. Données disponibles de la SAM

Un document sur les données de la qualité de l'air de la SAM sera annexé au dossier et joint par email.

5. Zone ZFE-m

En ce qui concerne la zone ZFE-M, bien que nous ne soyons pas directement concernés en tant que Communauté de Communes de Moselle et Madon, nous reconnaissons clairement son impact indirect sur notre territoire. C'est pourquoi nous suivons attentivement cette situation et avons participé activement aux réflexions menées par la Métropole du Grand Nancy, notamment lors de la réunion du 16 juin 2023. Nous sommes conscients de l'importance de cette question et de ses conséquences potentielles pour notre communauté. Nous nous sommes d'ailleurs engagés dans une étude sur une flotte à faible émission à l'échelle du Pays Terre de Lorraine, regroupant quatre intercommunalités dont celle de Moselle et Madon.

D. Diagnostic

1. Potentiel éolien

La Communauté de Communes Moselle et Madon a récemment pris connaissance du projet de cartographie des Zones Favorables au Développement de l'Éolien (ZFDE) sur notre territoire. Cette initiative soulève des questions importantes quant à la possibilité d'implanter des éoliennes dans des zones précises telles que Chavigny, Pulligny, Richardménil et Flavigny-sur-Moselle.

Auparavant, les servitudes aéronautiques militaires semblaient exclure totalement la faisabilité de tels projets éoliens. Cependant, il est essentiel pour nous de confirmer si ces zones identifiées dans la cartographie sont réellement compatibles avec l'implantation d'éoliennes, tout en prenant pleinement en compte les contraintes aéronautiques militaires.

Dans le cadre du projet de ZFDE en Grand Est, nous travaillons en étroite collaboration avec la Communauté de Communes Terres Touloises et le Pays Terres de Lorraine. Cependant, en raison de contraintes de temps, nous n'avons pas encore pu organiser une réflexion collective à l'échelle de notre communauté de communes, en particulier avec les maires concernés.

Nous tenons à rappeler qu'il y a environ dix ans, la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois avait entrepris une démarche visant à implanter des éoliennes dans le sud du territoire. Malheureusement, en raison de contraintes liées à la base aérienne de Nancy Ochey et à d'autres critères tels que la visibilité depuis l'A31 et le site de Sion, ainsi que le possible développement de l'aéroport de Mirecourt, cette implantation avait été empêchée par un arrêté inter-préfectoral.

De plus, lors d'une tentative précédente d'implantation éolienne sur notre territoire, nous avons été contactés par un développeur qui avait relevé la présence d'un couple de milan royal dans la région de Favières/Gémonville. Il est donc primordial pour nous de savoir si la richesse faunistique de notre territoire a été pleinement prise en compte lors de l'élaboration de cette cartographie des ZFDE.

En conclusion, la Communauté de Communes Moselle et Madon se joint aux préoccupations exprimées par la Communauté de Communes Terres Touloises concernant le développement de l'éolien. Nous sollicitons ainsi la DREAL pour obtenir des clarifications sur la compatibilité des zones identifiées dans la cartographie des ZFDE avec les contraintes aéronautiques militaires, ainsi que sur la prise en compte de la faune locale lors de l'élaboration de cette cartographie.

E. Plan d'actions

1. Avancement du projet de récupération de la chaleur fatale de la SAM pour création d'un réseau de chaleur urbain

L'avancement du projet de récupération de la chaleur fatale de la SAM en vue de la création d'un réseau de chaleur urbain au sein de la Communauté de Communes de Moselle et Madon présente plusieurs éléments importants à prendre en considération. Une étude de faisabilité a été menée à ce sujet.

Tout d'abord, il convient de noter que la disponibilité en énergie fatale sur le site de la SAM est satisfaisante et permet une récupération de quantités significatives. Cette abondance d'énergie fatale offre une opportunité précieuse pour la mise en place d'un système de valorisation énergétique efficace.

Le projet se concentre sur la mise en place de deux systèmes de valorisation en série, ce qui permet une utilisation optimale de cette énergie récupérée. Cette approche séquentielle garantit une exploitation efficace de la chaleur fatale, maximisant ainsi son potentiel de fourniture aux utilisateurs du réseau de chaleur urbain.

Dans un premier temps, le fonctionnement du réseau permet une disponibilité immédiate de la chaleur fatale récupérée, offrant ainsi une réactivité appréciable. Cependant, il est important de noter que le cycle de fourniture peut être interrompu par des arrêts prévus ou imprévus sur le site de la SAM. Ces interruptions ont une incidence directe sur le fonctionnement du réseau et nécessitent une planification adéquate pour minimiser leur impact sur les utilisateurs.

Par ailleurs, il est essentiel de définir les limites de propriété des équipements de valorisation dans le cadre de ce projet. Bien que le réseau de transport fasse partie des responsabilités de l'entité en charge du Réseau de Chaleur Urbain (RCU), il est nécessaire de convenir de la fourniture de l'échangeur de transfert. Dans cette optique, nous suggérons que cet équipement soit la propriété de la SAM, car les contraintes techniques liées à son côté primaire sont plus contraignantes.

Afin de formaliser les engagements mutuels, la réalisation d'un contrat de fourniture entre les parties concernées est indispensable. Ce contrat devra prendre en compte plusieurs éléments importants, tels que les servitudes d'accès au réseau de chaleur et toutes les pièces associées, le volume minimal de chaleur à prélever par le réseau, le temps minimal de fourniture d'énergie, le coût de l'énergie et son évolution, ainsi que la durée du contrat.

En résumé, l'avancement du projet de récupération de la chaleur fatale de la SAM pour la création d'un réseau de chaleur urbain dans la Communauté de Communes de Moselle et Madon est prometteur. La disponibilité en énergie fatale est adéquate et la mise en place de deux systèmes de valorisation en série permet une exploitation optimale. Cependant, il est important de prendre en compte les interruptions potentielles du cycle de fourniture et de clarifier les aspects de propriété des équipements de valorisation. Un contrat de fourniture devra être établi pour définir les engagements des parties prenantes.

2. Proposition de nouvelle action sur le remplacement des appareils de chauffage au bois anciens et peu performants + sensibiliser les ménages sur les bonnes pratiques d'utilisation du chauffage au bois.

La Communauté de Communes de Moselle et Madon tient à informer la MRAE qu'un plan bois sera défini en 2024, conformément à sa demande. Ce plan aura pour objectif principal de promouvoir la filière bois dans notre région. Dans le cadre de ce plan, des actions spécifiques seront envisagées, notamment le remplacement des appareils de chauffage au bois anciens et peu performants. Des mesures incitatives seront mises en place pour encourager les ménages à opter pour des appareils plus efficaces et respectueux de l'environnement.

Nous nous engageons à travailler en collaboration avec ses partenaires locaux pour élaborer un plan bois complet et adapté aux besoins de la région. Nous sommes convaincus que ce plan contribuera à la promotion d'une utilisation responsable du bois, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des émissions polluantes.

3. Préciser comment la CCMM envisage la mise en service de nouvelles ligne ferroviaires

La Communauté de Communes de Moselle et Madon est confrontée à un problème majeur lié à la détérioration de la ligne ferroviaire 039 000, essentielle pour les industries locales, notamment l'aciérie SAM et la cimenterie Vicat. La fermeture probable de cette ligne en 2023 met en péril les activités industrielles qui dépendent du transport du fer. Malheureusement, la ligne de remplacement, la 040 000, n'est pas adaptée au transport de fret, ce qui complique davantage la situation.

La SNCF Réseau a élaboré un programme de travaux d'un montant de 7 412 000 € pour sauvegarder la ligne, mais le financement est un défi en raison des contraintes budgétaires strictes imposées à la SNCF Réseau. Un accord de

financement a été conclu entre l'État, la région Grand Est, le département de Meurthe-et-Moselle et la Communauté de Communes, mais ce financement ne résout le problème que temporairement, avec un engagement de la SNCF limité à deux ans.

Le conseil de la Communauté de Communes est appelé à valider cette solution, malgré ses limitations. Si les travaux ne sont pas réalisés, le transport des marchandises se déplacerait vers la route, entraînant un trafic supplémentaire de poids lourds sur des routes déjà saturées. Cela nuirait également aux efforts des industries pour réduire leur empreinte carbone.

Il est donc essentiel de trouver des solutions durables en collaboration avec les parties prenantes et les autorités compétentes afin de préserver l'industrie locale, maintenir les emplois et éviter une augmentation significative du trafic routier.

4. Intégrer le PLUi et qu'il soit compatible avec le PCAET

Nous ne pouvons pas intégrer le PLUi puisqu'il n'est pas finalisé. Voici certaines informations relatives au PLUi :

- Le PLUi intègre les énergies renouvelables en encourageant la construction de bâtiments moins énergivores.
- Des mesures telles que l'utilisation de toitures végétalisées ou l'imperméabilisation des terrasses peuvent être imposées.
- De nombreuses thématiques du PLUi vont dans le sens du PCAET.

5. Illustrer avec certains projets concrets EnR sur le territoire

Hydroélectricité

- CCMM et Ercisol ont déposé le 11 janvier leur candidature à la création et à l'exploitation de centrales hydroélectriques à Messein (les Turbines) et Flavigny-sur-Moselle
- VNF vient d'informer que la candidature fait partie des 3 autorisées à concourir pour la 2^{ème} phase (remise d'une offre technique et financière)
- En attente du cahier des charges et du calendrier de cette deuxième phase...

Réseau de chaleur

- Les études CCMM et SAM ont validé la faisabilité d'un réseau de chaleur desservant des « gros » consommateurs dans un rayon de plusieurs km
- La SAM a exprimé un accord prudent
- Suites à donner :
 - Définir la deuxième source d'énergie de la chaufferie
 - Retenir un site d'implantation
 - Conclure une convention-cadre avec la SAM avant fin 2023
 - Lancer ensuite une procédure de délégation de service public pour retenir un opérateur

Photovoltaïque sur bâtiments publics

- Les études de structure sont en cours sur près de 40 bâtiments

- Sur les bâtiments « compatibles » il faudra arbitrer entre revente ou autoconsommation
- L'autoconsommation est intéressante pour les bâtiments consommant beaucoup d'énergie, toute l'année et notamment en été
- Il est donc probable que ne soient favorables à l'autoconsommation que des bâtiments comme Aqua'mm, STEP de Neuves-Maisons et station de potabilisation
- Modalités opérationnelles : cf partie sur le montage

Bornes de recharge de véhicules électriques

- Le SDE finalise le schéma directeur (SDIRVE) qui intègre les propositions de Moselle et Madon (6 bornes aujourd'hui, 40 en 2026, 136 en 2030)
- Priorité au déploiement des bornes par des opérateurs privés, dans le cadre posé par les collectivités à travers le SDIRVE (d'où réfaction de 75% sur le raccordement)
- Des appels à initiatives privées permettront de désigner des opérateurs privés pour l'implantation de bornes sur domaine public. Définir le périmètre de ces AIP.
- Les collectivités agiront en direct là où il y a carence du privé

6. Compléments sur les émissions de GES importées et les mesures concrètes réalisables à court terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Certaines actions ont été listées dans ce mémoire, mais ces 2 volets seront abordés de manière plus approfondie lors de l'évaluation à mi-parcours du PCAET.

F. Organisation du PCAET

Préciser les temps d'échanges sur le PCAET

LA CONCERTATION : ateliers et séminaires en 2019

- ① SEMINAIRE de lancement du PCAET (4 intercos) ⇒ 4 mars 2019 à Xeuilley
 - ① ATELIERS TERRITORIAUX « Diagnostic » (1 par interco) ⇒ 9 mai 2019 (espace Ariane NM)
 - ② SEMINAIRE ELUS des 4 intercos « Enjeux » ⇒ 10 juillet 2019 à Xeuilley
 - ③ ATELIERS THEMATIQUES ouverts aux 4 intercos ⇒ octobre-novembre 2019
 - Eau et changement climatique : 08 octobre à Crézilles (CCPCST)
 - Agriculture et changement climatique : 22 octobre à Haroué (CCPS)
 - Modes de vie et changement climatique : 31 octobre à Neuves Maisons (CCMM)
 - Le changement climatique s'invite dans notre quotidien ! : 28 octobre à Xeuilley
 - Forêt et changement climatique : 21 novembre à Chaudeney (CC2T)
 - ④ ATELIERS TERRITORIAUX « Programme d'actions » ⇒ 3 décembre à 18H – espace Ariane
- 🗳 Validation du PCAET : conseil communautaire CCMM (30 janvier 2020)**

Concernant les moyens humains pour la mise en œuvre, la CCMM a créé un poste de chargé de mission transition écologique dédié à la mise en œuvre du PCAET. De plus, certaines actions sont mutualisées avec les CC voisines (notamment CC2T et CCPCST) et le Pays Terres de Lorraine qui a mutualisé certains postes (sur l'accompagnement des entreprises, les énergies renouvelables...).

II. Annexes

A. Annexe 1 : Tableau présentant les différentes actions du PCAET

Sommaire – Plan d’action CCMM

Axes/Actions	Nb Mesures
<u>Axe 1 : Habitat - Aménagement</u>	
<u>Action 1.1 : Engager un plan patrimoine "énergie" collectivités locales</u>	(4)
<u>Action 1.2 : Développer un service public Energie -Habitat</u>	(3)
<u>Action 1.3 : Favoriser une densification urbaine et un aménagement durable du territoire</u>	(2)
<u>Action 1.4 : Favoriser la végétalisation</u>	(1)
<u>Axe 2 : Mobilité</u>	
<u>Action 2.1 : Mettre en œuvre un schéma des mobilités actives</u>	(2)
<u>Action 2.2 : Proposer des alternatives à la voiture individuelle, développer l'attractivité des transports en communs, faciliter l'intermodalité et lutter contre l'autosolisme</u>	(4)
<u>Action 2.3 : Développer le transport de marchandises bas carbone</u>	(2)
<u>Axe 3 : Energie renouvelables</u>	(3)
<u>Action 3.1 : Développer des projets d'énergie renouvelable et de récupération structurants</u>	(3)
<u>Action 3.2 : Structurer une filière bois énergie</u>	(3)
<u>Action 3.3 : Développer les autres énergies renouvelables</u>	
<u>Axe n°4 : Agriculture et forêt</u>	
<u>Action 4.1 : Promouvoir et développer les pratiques d'agroécologie</u>	(1)
<u>Action 4,2, : Agir sur le foncier agricole</u>	(3)
<u>Action 4.3 : Développer les productions alimentaires locales</u>	(3)
<u>Action 4.4 : Favoriser une alimentation responsable (Garantir une transition alimentaire pour tous)</u>	(3)
<u>Action 4.5 : Mettre en place un Plan d'Approvisionnement Territorial de la ressource bois-forêt</u>	(2)
<u>Axe n°5 : Economie</u>	
<u>Action 5.1 : Développer l'économie locale et les mutualisations entre les entreprises du territoire</u>	(1)
<u>Action 5.2 : Mobiliser et accompagner les entreprises du territoire sur la transition énergétique</u>	(1)
<u>Action 5.3 : Réduire l'impact environnemental des zones d'activités et des entreprises</u>	(1)
<u>Action 5.4 : Engager un plan territorial « Activités et Emploi » dans la transition énergétique</u>	(4)
<u>Axe 6 : Ecoresponsabilité</u>	
<u>Action 6.1 : Sensibiliser au changement climatique</u>	(4)
<u>Action 6.2 : Améliorer la politique de réduction des déchets à la source et en optimiser la gestion</u>	(2)
<u>Action 6.3 : Engager les collectivités du territoire dans une démarche écoresponsable en interne</u>	(1)
<u>Action 6.4 : Poursuivre la politique de gestion durable de la ressource en eau potable et des milieux aquatiques</u>	(4)

AXE 1 : HABITAT - AMENAGEMENT



Action 1.1 : Engager un plan patrimoine "énergie" collectivités locales

Contexte et enjeux	<p>La consommation d'énergie du bâti tertiaire représente 7% de la consommation d'énergie finale de la CCMM.</p> <p>Le territoire est déjà fortement engagé dans la transition énergétique avec la démarche TEPos initiée en 2014, des programmes de financement TEPCV et une ingénierie dédiée aux communes.</p> <p>L'objectif visé est de renforcer l'engagement des collectivités locales, de massifier la rénovation énergétique performante des bâtiments publics et de réduire les consommations énergétiques de l'éclairage public.</p>
---------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2029
Surface de bâtiments tertiaires rénovée	47% de la surface tertiaire rénovée (soit 120 000 m ²), et donc 47% des bâtiments publics
Emissions de GES économisées dans le secteur tertiaire (tCO ₂ eq)	- 3 660 teqCO ₂ pour la rénovation des bâtiments tertiaires

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
++	+	Effet positif

Préconisations environnementales de mise en œuvre	<p>Bien tenir compte de l'architecture et de la qualité paysagère dans les questions de rénovation.</p> <p>S'assurer de ne pas impacter la faune (notamment chiroptères) dans les bâtiments rénovés et dans l'éclairage public.</p> <p>Sensibiliser et définir des mesures pour limiter la production de pollutions et de nuisances sonores durant la période de chantier (notamment pour les chantiers de taille importante).</p> <p>Anticiper la hausse de la production de déchets du BTP par une gestion organisée.</p>
----------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesure n°1 : Réaliser un état des lieux énergétique et un suivi des consommations du patrimoine des collectivités locales.							
Descriptif	<p>- Faire un état des lieux énergétique précis (dans les 5 années à venir) du parc des collectivités volontaires (communauté de communes et communes) en s'appuyant sur les études et prédiagnostics déjà existants, et des outils de suivi des consommations (outil ELEVER du SDE54 ...).</p> <p>- Réaliser en priorité un état des lieux des bâtiments concernés par le décret tertiaire de 2019 (surface supérieure à 1000 m²) à réaliser selon le décret pour septembre 2021 / réaliser un affichage des consommations énergétiques et GES des bâtiments publics (DPE) > à 500 m².</p> <p>- Réaliser un suivi des consommations énergétiques par les collectivités locales volontaires : appui du Pays Terres de Lorraine : mise à disposition de logiciels (ELEVER), instrumentation, capteurs, etc.</p>						
Pilote de l'action	CCMM, communes						
Leviers Economie/ Services aux habitants	<p>Meilleure connaissance de son territoire et patrimoine.</p> <p>Bonne gestion budgétaire de la commune (réduction des charges de fonctionnement, limiter l'endettement de la collectivité).</p> <p>Développement d'activités des entreprises du secteur du bâtiment.</p> <p>Confort et qualité pour les concitoyens et usagers des bâtiments.</p>						
Partenaires	Pays (conseiller Energie Collectivités), SDE54, Banque des Territoires						
Budget / Financement	Budget interne des collectivités locales et du Pays						
Moyens	Conseiller énergie collectivité du Pays et outils mis en place par le Pays, la CCMM et leurs partenaires ; équipe technique des collectivités						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de bâtiments diagnostiqués ou/et suivi de consommations				Indicateur 1 : 60% des bâtiments diagnostiqués ou dont les consommations ont été suivies en 2027			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							

Mesure n°2 : Poursuivre le service d'accompagnement des collectivités locales dans leurs projets "énergie" (Conseil énergie collectivités du Pays Terres de Lorraine)							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les communes sur les questions de consommation d'énergie, de rénovation énergétique, dispositifs d'aides, montage de dossier, etc. : - Appuyer à la rédaction d'appels d'offres et mobilisation des artisans et entreprises locaux et des ressources locales (bois construction, isolants biosourcés ...) - Informer les collectivités sur les aides financières et montage des dossiers / accompagnement dans le suivi des travaux - Sensibiliser à l'usage des bâtiments (prise en compte des nouveaux équipements) et sur la modification de comportement <p>Proposer un ensemble de missions auprès des collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Réalisation de prédiagnostics énergétiques / Conseils techniques / Sensibilisation sur l'adaptation des bâtiments aux changements climatiques (matériaux biosourcés, géothermie, végétalisation ...) → Prise en compte de l'impact carbone des matériaux de la fabrication au recyclage → Suivi des consommations énergétiques et mise en place d'un dispositif d'instrumentation → Promotion de réseaux de chaleurs urbains, utilisation des ENR → Service de valorisation des CEE auprès des collectivités du territoire 						
Pilote de l'action	Pays (en lien avec les collectivités locales)						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Service aux communes : Dynamique territoriale autour de la rénovation Orienter les travaux avec les entreprises locales et de qualité						
Partenaires	Communes, CCMM, ADEME, SDE54, FNCCR						
Budget / Financement							
Moyens	1 ETP						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de projets accompagnés :				Indicateur 1 : 20 projets par an			
<ul style="list-style-type: none"> 1 Pré-étude 2 Audit 3 AMO 4 AOMP 5 Chantier 6 Suivis de chantier 							
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							

Mesure n°3 : Massifier la rénovation énergétique des bâtiments publics et promouvoir les réalisations exemplaires (BBC, passif, RE2020, etc.)							
Descriptif	<p>En vue de développer des rénovations énergétiques performantes de type BBC, plusieurs leviers seront développés notamment par le Pays Terres de Lorraine et la CCMM :</p> <p>→ Veille active sur les rénovations BBC des bâtiments et les constructions exemplaires : normes, les innovations...</p> <p>→ Réalisation d'audits énergétiques préconisant des rénovations performantes de type BBC (Programme ACTEE du Pays Terres de Lorraine ...)</p> <p>→ Mobilisation d'une ingénierie de la rénovation/construction performante (AMO, Moe ...) : aide forfaitaire AMO (Programme ACTEE du Pays Terres de Lorraine ...)</p> <p>→ Promotion, sensibilisation de rénovations performantes : visites de sites ... (Pays Terres de Lorraine)</p> <p>→ Information sur les aides existantes (CLIMAXION...) et dispositifs de prêts, avance remboursable (CDC ...)</p> <p>→ Accompagnement technique, conseils</p>						
Pilote de l'action	Collectivités locales, Pays (études, audits)						
Leviers Economie/ Services aux habitants	<p>Réduction de la facture énergétique et confort de vie</p> <p>Exemplarité de la collectivité</p>						
Partenaires	Pays, CCMM						
Budget / Financement	<p>Audits énergétiques, AMO : 200 000 € (Pays)</p> <p>Travaux : rénovation BBC : 400€/m²</p> <p>Rénovation d'environ 5 000 m² / an, soit 2 M€ / an pour les bâtiments publics des communes et de la CCMM</p> <p>Subventions / financements : Climaxion, CTS-CD54, Agence de l'eau, CEE, DSII, DETR, FEDER, etc.</p>						
Moyens	Equipes techniques des collectivités + CEC (Pays)						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
<p>Indicateur 1 : Nombre de rénovation performante (BBC ...)</p> <p>Indicateur 2 : Surface de bâtiments publics rénovés</p>				<p>Indicateur 1 : 75% de rénovations</p> <p>Indicateur 2 : 47% des bâtiments publics, soit environ 5 000 m² / an</p>			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2							

Mesure n°4 : Mettre en œuvre un plan d'optimisation de l'éclairage public							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacer tous les luminaires énergivores et anciens (lampes à mercure, fluocompactes, iodures métalliques) et promouvoir l'extinction nocturne - Eteindre ou diminuer fortement l'intensité des luminaires, pour 1 luminaire sur 2 (ou plus à terme) entre 21h et 6h 						
Pilote de l'action	Communes, CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Réduction de la facture énergétique Confort visuel, réduction de la pollution lumineuse						
Partenaires	Pays						
Budget / Financement	Fonds propres, subventions (CEE, SDE54, etc.) Economies liées à la baisse de la facture électrique						
Moyens	Equipes techniques des collectivités, Pays (CEC)						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Pourcentage de luminaires à économie d'énergie (suppression des lampes à mercure)				Indicateur 1 : 80%			
Indicateur 2 : Pourcentage des luminaires éteints ou à puissance abaissée la nuit				Indicateur 2 : 50%			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2							



Action 1.2 : Développer un service public Energie - Habitat neutre et gratuit

Contexte et enjeux	La rénovation énergétique des bâtiments des collectivités ne peut suffire à atteindre les objectifs de réduction de consommation énergétique finale fixés sur le volet Bâtiment. Il est nécessaire d'engager, en parallèle, une rénovation ambitieuse du parc de logements privés, ainsi qu'une sensibilisation des habitants à une utilisation plus sobre et raisonnée de l'énergie dans leurs logements.
---------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2029
Réduction des émissions de GES dans le résidentiel	- 8 000 tCO2eq pour la rénovation des logements privés individuels et collectifs
Réduction de la consommation d'énergie dans le résidentiel	- 61 GWh pour la rénovation des logements privés individuels et collectifs
Nombre de logements privés individuels et collectifs rénovés	Environ 950 logements collectifs rénovés et 3640 logements individuels rénovés en 2027
Nombre de logements ayant changé leur mode de chauffage carboné pour un mode de chauffage décarboné	1 960 foyers sur 7 330 foyers ayant un mode de chauffage carboné, dont les chauffages au fioul en priorité

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+++++	+	Effet positif

Préconisations environnementales de mise en œuvre	<p>Bien tenir compte de l'architecture et de la qualité paysagère dans les questions de rénovation.</p> <p>S'assurer de ne pas impacter la faune (notamment chiroptères) dans les bâtiments rénovés.</p> <p>Sensibiliser et définir des mesures pour limiter la production de pollutions et de nuisances sonores durant la période de chantier.</p> <p>Anticiper la hausse de la production de déchets du BTP par une gestion organisée.</p>
----------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesure n°1 : Créer un service public de l'énergie et de l'habitat : un accompagnement sur mesure, technique et administratif à tout habitant du territoire							
Descriptif	<p>- Déployer un service gratuit d'accompagnement (guichet unique) FRANCE Rénov' sur mesure de tout habitant du territoire sur la rénovation énergétique comprenant :</p> <p>→ Niveau 1 : Informations, conseils sur la rénovation énergétique pour tout habitant (permanence, RDV téléphonique ...) => Espace FAIRE - FRANCE Rénov' (Faciliter Accompagner Informer sur la Rénovation Energétique) porté par l'association LER (Lorraine Energie Renouvelable)</p> <p>→ Niveau 2 : accompagnement avec visite sur site, étude énergétique, préconisations de travaux, aide au montage du dossier</p> <p>- Public éligible aux dispositifs ANAH => OPAH de la CCMM</p> <p>- Autre public => espace FAIRE</p> <p>→ Niveau 3 : Accompagnement global et réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre pour leurs travaux de rénovations globales => SEM (Société d'Economie Mixte) OKTAVE</p> <p>La CCMM assure le suivi / animation de l'opération OPAH par l'intervention du service habitat (1 technicien + 1 assistante administrative) : elle propose un guichet unique pour les habitants et est reconnue opérateur en régie auprès de l'ANAH, Action logement...</p> <p>Suivi technique : Mise en place d'un comité technique de suivi des politiques énergie-habitat sur le territoire Terres de Lorraine regroupant les 4 communautés de communes (dont CCMM), le Pays Terres de Lorraine et l'association Lorraine Energies Renouvelables</p>						
Pilote de l'action	LER (espace FAIRE), CCMM (OPAH)						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Service public Energie-habitat neutre gratuit auprès des habitants / génère des marchés de travaux pour les entreprises du secteur du bâtiment Permet des économies aux habitants, ainsi qu'un meilleur confort dans les logements						
Partenaires	Pays, Région Grand Est, Habitat et Humanisme						
Budget / Financement							
Moyens	Moyens d'intervention auprès du grand public : déploiement de 2 postes de conseillers FAIRE à 0.8 ETP à l'échelle du Pays + Opérateurs OPAH CCMM (2 personnes : 1 technicien + 1 assistante administrative)						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de ménages sensibilisés, accompagnés Indicateur 2 : Nombre de logements individuels rénovés Indicateur 3 : Nombre de logements collectifs rénovés				Indicateur 1 : 90% Indicateur 2 : 35% des logements privés individuels sont rénovés, soit 3640 logements en 2027 Indicateur 3 : 40% des logements collectifs sont rénovés, soit 950 logements en 2027			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2							
Indicateur 3							

Mesure n°2 : Accompagner les particuliers dans l'adaptation de leur logement au changement climatique : utilisation de matériaux biosourcés, chauffage géothermal, VMC double flux... en mobilisant et formant les conseillers Habitat							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux conseiller sur le choix des isolants et sensibiliser sur les atouts des matériaux biosourcés (isolation hivernale et estivale) - Trouver des alternatives à l'installation de la climatisation - Rendre accessible l'information sur le confort d'été et les techniques permettant d'améliorer le confort d'été, notamment des actions simples à mettre en œuvre - Sensibiliser sur l'adaptation des logements aux changements climatiques : conférences, émissions de radio TEPOS + Espace FAIRE - Adapter les guides habitat avec un volet adaptation (Exemple : guide "J'éco-rénove ma maison de village") avec illustrations concrètes 						
Pilote de l'action	CCMM, conseillers Energie-Habitat (OPAH, SARE)						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Cadre de vie plus agréable et confort d'habitat						
Partenaires	Pays, Région Grand Est						
Budget / Financement							
Moyens	0,2 ETP (conseiller FAIRE, opérateur OPAH)						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de logements avec mesures d'adaptation au changement climatique (matériaux biosourcés ...)				Indicateur 1 : 100 Indicateur 2 : 1 par an			
Indicateur 2 : Nombre d'actions de sensibilisation, communication sur l'adaptation des bâtiments au changement climatique							
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2							

Mesure n°3 : Favoriser l'accès aux financements, mettre en place un dispositif d'aides aux particuliers pour la rénovation							
Descriptif		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'information des aides financières à la rénovation énergétique dans le cadre notamment de FRANCE Rénov' : CEE, prime coup de pouce, Ma prim'Rénov... - Poursuivre le financement de la rénovation à travers l'OPAH à destination des particuliers prenant en compte les enjeux de l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques. - Signature d'une nouvelle OPAH en novembre 2020, avec 5 partenaires : ANAH, CD54, Région, CAF et Action Logement - Mise en place d'un fond commun avec la Région sur le centre de Neuves-Maisons - Augmentation de la charge de travail en régie avec MA PRIME RENOV, en octobre 2020 ouvert à tous les ménages <p>→ Foyers Très Modestes : Si +35% de gain énergétique, 2 000€</p> <p>→ Foyers Modestes : Si +35% de gain énergétique, 1 800€</p> <p>→ Propriétaires bailleurs : 35% minimum de gain énergétique, 1 500€ par logement</p> <p>Cumulable avec MaPrimeRenov', Habiter Mieux Sérénité, CEE et toutes aides accordées</p>					
Pilote de l'action		CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants		Aides financières apportées aux habitants					
Partenaires		ANAH (OPAH), LER (Information : Espace FAIRE)					
Budget / Financement		Budget OPAH CCMM année 2020 : 120 k€ Prévu pour 2021 : entre 1500€ et 2000€ par foyer avec gain énergétique de 35%					
Moyens		0,5 ETP (moyens OPAH)					
Calendrier		Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de ménages aidés et par type de programme aidé : fioul, chauffage au bois, matériaux biosourcés...				Indicateur 1 : 500 ménages par an, soit 3000 en 2027, sur 3640 qui auront rénové leur logement Indicateur 1' (aide CCMM) : 50 ménages par an			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2							

Action 1.3 : Favoriser une densification urbaine et un aménagement durable du territoire



Contexte et enjeux	<p>En France, les études indiquent que chaque habitant dispose en moyenne de 36m² de logement. Dans la CCMM, les habitants occupent environ 42m² chacun. La densification de l'habitat est un levier important. En effet, plus les habitants utilisent une surface réduite, moins ils ont de surface à chauffer ou climatiser et donc ils réduisent leur consommation énergétique. De plus, les nouvelles constructions impliquent une artificialisation des sols, qui augmente la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques (effet d'îlot de chaleur, inondations) et réduit la séquestration du carbone ainsi que la biodiversité.</p>
---------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2029
Surface artificialisée	Réduire le rythme d'artificialisation du territoire
Surface habitée par habitant	Tendre vers une diminution de la surface par habitant (augmentation du nombre de personne par logement)

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+++	+	Effet positif

Préconisations environnementales de mise en œuvre	<p>Actions à incidences positives pour le territoire. Cobénéfices pour la biodiversité et la consommation d'espace.</p>
----------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesure n°1 : Mettre en place une stratégie de réhabilitation du tissu urbain							
Descriptif	- Lutter contre la vacance des logements en réhabilitant les logements vacants selon les besoins de la population. - Le PLUi reprend les objectifs du SCoT qui fixe des objectifs de densification par secteur géographique, par typologie de commune et selon l'armature urbaine.						
Pilote de l'action	CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Logements adaptés aux besoins des citoyens						
Partenaires	Communes						
Budget / Financement	Réhabilitation des logements vacants						
Moyens							
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de logements vacants réaffectés				Indicateur 1 : 100 des 900 logements vacants du territoire			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							

Mesure n°2 : Favoriser l'habitat "partagé" et "intergénérationnel, en menant une politique de mixité générationnelle dans les logements							
Descriptif	<p>- Etudier la possibilité de mise en place d'un programme de transformation des maisons de village spacieuses pour développer une offre de plusieurs logements, des colocations, de la mixité inter-générationnelles ...</p> <p>- Sensibiliser les habitants sur un habitat adapté aux besoins (notamment la taille de l'habitat) en s'appuyant par exemple sur les différentes associations œuvrant pour la mixité dans les logements (un toit 2 générations, 1 toit partagé...)</p>						
Pilote de l'action	CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Cadre de vie nouveaux pour certaines populations (jeunes...), réduction du loyer, espaces partagés						
Partenaires	Communes, Associations : un toit 1 génération, 1 toit partagé						
Budget / Financement							
Moyens	0,1 ETP						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre d'habitats partagés				Indicateur 1 : 30 habitats			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							



Action 1.4 : Favoriser la végétalisation des espaces urbanisés

Contexte et enjeux	Dans l'objectif de neutralité carbone fixé par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), il s'agit d'absorber autant de carbone qu'on en émet. Il faut donc réduire considérablement notre production de carbone mais aussi augmenter notre absorption de celui-ci : la séquestration du carbone à travers le développement de la végétalisation des espaces urbanisés et la valorisation des espaces ruraux en fait partie.
---------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2029
Surface végétalisée	En augmentation
Séquestration carbone par la plantation d'arbre	

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
	++	Effet positif

Préconisations environnementales de mise en œuvre	Actions à incidences positives pour le territoire Cobénéfiques pour la biodiversité, la consommation d'espaces et les activités agricoles et forestières
----------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesure n°1 : Développer la végétalisation des espaces urbains (villes et villages)							
Descriptif	<p>En ville : réduction des îlots de chaleur et amélioration de la qualité de l'air.</p> <p>En zone rurale : Revitalisation des traditionnelles couronnes de vergers autour des villages</p> <p>Végétalisation des espaces urbains (villes et villages) : perméabilité des parkings, façades végétalisées, noues d'infiltrations, infiltration systématique des eaux pluviales à la parcelle (gestion alternative des eaux pluviales)</p> <p>Plantation d'arbres : replantation d'arbres pour stocker du carbone, → Développer les plantations d'arbres dans les communes (Exemple : programme de plantations de la ville de Neuves-Maisons)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actionner les PLU, PLUi : explorer les possibilités réglementaires pour encourager les plantations dans les espaces constructibles, les zones commerciales, industrielles (végétalisation, arbres...). - Développer la ripisylve dans les politiques d'entretien des cours d'eau 						
Pilote de l'action	CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Un cadre de vie nettement amélioré, une production fruitière locale, des étés moins chauds, une baisse de la pollution atmosphérique, les bienfaits des arbres sur la santé						
Partenaires	Communes ; CD54 (plan de paysage et plantations) ; Agence de l'eau ; CAUE ; Associations environnementales						
Budget / Financement	Chiffrage à réaliser : dépendra de la dynamique mise en place (compter environ 20€/arbre planté, soit 12 000 € pour 600 arbres plantés)						
Moyens	0,2 ETP						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de communes ayant végétalisé leur centre-ville				Indicateur 1 : 50%			
Indicateur 2 : Nombre d'arbres plantés				Indicateur 2 : 600 arbres plantés			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2							

AXE 2 : MOBILITE



Action 2.1 : Mettre en œuvre un schéma des mobilités actives

Contexte et enjeux	<p>Le transport routier est un poste d'émissions de GES important (malgré le haut taux de l'industrie), il représente 11% des émissions et 9 MWh / habitant comme la moyenne régionale. La marche et le vélo permettent de se déplacer sans émettre de gaz à effet de serre ou en consommant moins d'énergie. 16% des actifs du territoire travaillent dans leur commune de résidence, la plupart se rendent à Nancy. Un Schéma directeur cyclable a été réalisé et une planification des aménagements chiffrée.</p> <p>Les modes doux pourraient passer de 2% à 10% des déplacements à condition que des infrastructures (sécurité, stationnement, jalonnement...) soient mises en place. Aujourd'hui, tous les feux sont au vert pour un développement important du vélo, avec en particulier de nombreux financements mobilisables.</p>
---------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2029
Part modale du vélo en %	6%
Émissions de GES économisées en tonnes équivalent CO2, pour le développement des modes actifs	- 900 tonnes CO2eq

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+		Effet positif

Préconisations environnementales de mise en œuvre	<p>Les nouvelles infrastructures pour une mobilité douce devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir une insertion paysagère adéquate - assurer un moindre impact sur la biodiversité et les cohérences écologiques - limiter au maximum l'imperméabilisation accrue des sols
----------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesure n°1 : Développer des itinéraires cyclables sécurisés priorités dans le Schéma directeur cyclable							
Descriptif	<p>- Développer un réseau de pistes cyclables sécurisées en site propre pour un usage utilitaire au quotidien, sur les routes départementales et nationales entre les communes mais aussi dans les centres-villes :</p> <p>→ sécuriser pour les vélos le lien avec la Métropole par le biais de Chavigny</p> <p>→ rejoindre les zones principales : CAP FILEO, la Cité inclusive...</p> <p>→ Prendre en compte le déplacement des plus jeunes : assurer des liaisons douces sécurisées aux collégiens, répondre aux besoins des adolescents qui quittent souvent les communes les plus rurales pour leurs loisirs...</p> <p>→ Transformer la voie ferrée désaffectée en voie verte</p> <p>Poursuivre la mise en place de voies vertes le long de la Moselle et du Madon.</p> <p>Prévoir les interconnexions entre les voies dédiées aux mobilités actives.</p>						
Pilote de l'action	<p>CCMM, en tant que partenaire technique et financier dans la réalisation des aménagements</p> <p>Communes / CD 54 / Nancy Métropole, en tant que maître d'ouvrage, selon la domanialité des voiries à aménager</p>						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Des investissements importants pour les entreprises de Travaux Publics ; des infrastructures sécurisées pour la population ; un meilleur cadre de vie ; des citoyens en meilleure santé						
Partenaires	Communes et Conseil Départemental 54 ; Associations et professionnels du vélo ; Vélo & Territoires						
Budget / Financement	<p>Environ 3 M€ pour les priorités 1 du Schéma directeur cyclable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements cyclables : 2,7 M€ - 12 500€ pour les arceaux vélos - 200 000 € pour le jalonnement 						
Moyens	0,7 ETP						
Calendrier	Court terme : Planification des infrastructures, des services et de la communication à court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de km d'infrastructures cyclables mises en place				Indicateur 1 : 27,6 km de pistes cyclables sécurisées			
Indicateur 2 : Nombre de stationnements vélos				Indicateur 2 : 125 arceaux vélos en 2027			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							

Mesure n°2 : Inciter les citoyens aux mobilités actives : vélo et marche							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un service de location longue durée de Vélos à assistance électrique (validé en avril 2021) - Organiser les transports doux (marche et vélo) pour relier les zones principales : CAP FILEO, la Cité inclusive... <ul style="list-style-type: none"> - Repenser la place du piéton et lui offrir des déplacements aisés et sécurisés. - Développer, dans toutes les communes, des espaces encourageant les mobilités actives (espaces verts, lieux de rencontre, de repos...) et créant de l'intimité au sein de l'espace public. - Communiquer sur les mobilités douces : défi DECLIC, fête du vélo avec des acteurs comme EDEN, Dynamo Sensibiliser / communiquer sur les modes actifs (scolaires ...) (en lien avec l'axe 6) - Mettre en place le programme Savoir Rouler à Vélo ou gestion directe avec un prestataire local, et développer les stationnements vélos dans les établissements scolaires (en lien avec l'axe 6) 						
Pilote de l'action	CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Moins de pollution atmosphérique et sonore, déplacements facilités						
Partenaires	EDEN, DYNAMO, Associations et professionnels du vélo, Ecoles, Collèges, Lycées						
Budget / Financement	<ul style="list-style-type: none"> - 160 k€ pour l'achat de 120 VAE destinés à la location longue durée, avec 40% d'aide de l'Etat (dont déjà la moitié investie en 2021 pour l'achat de 60 VAE) - 15 k€ pour la communication (guide de déplacements...) - Participation de la CCMM aux aménagements piétons via un fond de concours auprès des communes 						
Moyens	0,3 ETP (1 ETP en tout pour le sujet des mobilités actives, finançable par le programme AVELO 2)						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de communes accompagnées sur le développement d'infrastructures piétonnes				Indicateur 1 : L'ensemble des communes			
Indicateur 2 : Nombre de VAE disponibles à la location via le dispositif mis en place				Indicateur 2 : 120 VAE en 2027 (60 VAE validés en 2021)			
Indicateur 3 : nombre de classes participant au programme Savoir Rouler à Vélo				Indicateur 3 : 15 classes/an			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2	90	90					
Indicateur 3							

Action 2.2 : Proposer des alternatives à la voiture individuelle, développer l'attractivité des transports en communs, faciliter l'intermodalité et lutter contre l'autosolisme



Contexte et enjeux	<p>Alors que le transport routier est le premier poste d'émissions de GES et de consommation d'énergie en France, 84% des actifs ayant un emploi utilisent leur véhicule personnel pour les trajets domicile-travail. Utiliser les transports en commun ou mutualiser les trajets sont des moyens efficaces de lutte contre la pollution. Le covoiturage permettrait d'augmenter le taux de remplissage des voitures d'un facteur 2 et les transports en communs pourraient passer de 9% à 15% des déplacements, tout en favorisant l'interconnectivité entre les zones rurales et urbaines du territoire. Depuis 2005, la communauté de communes Moselle et Madon a mis en service un réseau de transport en commun T'MM gratuit et performant qui a vocation à relier l'ensemble des communes du territoire.</p>
---------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2029
Part modale des transports en commun	Environ 11% (+2 points)
Covoiturage : nombre de personne moyen par véhicule	1,8 personnes / véhicule (1,4 en 2016)
Émissions de GES économisées en tonnes équivalent CO2 pour les transports en commun et le covoiturage	- 2 700 tCO2eq en 2027
Émissions de GES économisées en tonnes équivalent CO2 pour le développement de véhicules à faibles émissions	- 3 000 tCO2eq pour le développement de véhicules à faibles émissions, transport de personnes (environ 15% de véhicules à faibles émissions en 2027)
Émissions de GES économisées en tonnes équivalent CO2 pour la diminution des besoins en déplacements	-1 900 tCO2eq pour la diminution des besoins en déplacements, transport de personnes (-6% de déplacements en 2027)
Émissions de GES économisées en tonnes équivalent CO2 pour l'écoconduite	-1 200 tCO2eq pour l'éco conduite de 46% de la population

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+++	+	Effet positif

Préconisations environnementales de mise en œuvre	<p>Les nouvelles infrastructures pour le covoiturage devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir une insertion paysagère adéquate - assurer un moindre impact sur la biodiversité et les cohérences écologiques - limiter au maximum l'imperméabilisation accrue des sols
----------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesure n°1 : Renforcer l'attractivité du réseau T'MM							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer l'attractivité du réseau de transports en commun gratuit qui a vocation à relier l'ensemble des communes du territoire, le T'MM (Transport en Moselle et Madon) composé de cinq lignes régulières : desserte des centres de vie et des zones économiques tout en assurant des correspondances avec le train et le réseau Stan - Inclure dans les futurs appels d'offres des critères de faibles émissions concernant les véhicules (transport scolaire, lignes régulières...) - Assurer un maillage entre plusieurs intercommunalités avec une cohérence des horaires entre bus et train 						
Pilote de l'action	CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Un coût pour l'usager largement subventionné par la collectivité)						
Partenaires	Région, réseau Stan du Grand Nancy, Communes						
Budget / Financement	A définir						
Moyens	0,5 ETP						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi					Objectifs de la stratégie 2029		
Indicateur 1 : Offre de transports en commun adapté aux besoins et desservant l'ensemble des communes					Indicateur 1 : 100 % des communes desservies		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1	360 223 voyages (lignes A, B, C, D, E + T'MM+ + lignes scolaires) 13 communes desservies = 68%	13 communes desservies = 68%					

Mesure n°2 : Organiser le covoiturage et l'intermodalité							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système d'autostop organisé et solidaire en complément de l'offre de transport existante (en cours) - Développer les parkings relais et de covoiturage pour faciliter l'accès vers et depuis les territoires voisins. - Développer les lieux intermodaux, notamment aux entrées du territoire et à la gare de Pont-St-Vincent - Mettre en place des stationnements sécurisés longue durée dans les lieux intermodaux 						
Pilote de l'action	CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Economies pour les habitants						
Partenaires	SCNF Gares et Connexion, Région Grand Est, CD54, État						
Budget / Financement	6 500 € pour l'année 1, puis 3 500 €/an et 1,8€/an/usager						
Moyens	0,3 ETP						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Etat d'avancement de l'action Rézo Pouce Indicateur 2 : Nombre d'usagers du Rézo Pouce Indicateur 3 : Nombre de stationnements sécurisés aux pôles d'intermodalité				Indicateur 1 : Actif Indicateur 2 : 400 inscrits sur le site Rézo Pouce Indicateur 3 : 90% des pôles intermodaux équipés de stationnements vélos longue durée (box vélo, abris vélos...)			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1	Lancée	Lancée					
Indicateur 2		60					
Indicateur 3							

Mesure n°3 : Accélérer le développement du télétravail pour éviter les déplacements							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier le potentiel et les conditions de développement de tiers lieux sur le territoire (et le développement des pratiques de télétravail) - Réaménager des espaces existants peu utilisés en tiers lieux - Sensibiliser les différents organismes au télétravail 						
Pilote de l'action	CCMM et Pays						
Leviers Economie/ Services aux habitants	De nouveaux espaces disponibles pour travailler, moins de temps de transport						
Partenaires	Associations, Entreprises, Administrations						
Budget / Financement	Aménagement d'un espace en tiers lieux : 10 000 € → 20 000 € pour 2 tiers lieux						
Moyens	0,2 ETP						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de nouveaux tiers lieux sur le territoire Indicateur 2 : Part des actifs pouvant télétravailler qui télétravaillent				Indicateur 1 : 2 Indicateur 2 : 30% au moins 2 jours par semaine			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1		1 (étage 7 Centre Ariane)					
Indicateur 2							

Mesure n°4 : Encourager les véhicules à faibles émissions							
Descriptif	- Collecter les déchets et biodéchets avec des véhicules à faibles émissions - Inciter les particuliers à utiliser des véhicules alternatifs (électriques...), plus légers, moins puissants... en limitant la publicité pour des véhicules polluants par exemple						
Pilote de l'action	CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Economies pour les habitants						
Partenaires	COVALOM						
Budget / Financement	Camion benne Bio GNV : 190 000 € ; Surcoût véhicule électrique / véhicule thermique : 10 000 €						
Moyens	0,1 ETP						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de véhicules à faibles émissions pour la collecte des déchets (poids lourd/véhicule léger) Indicateur 2 : Flotte privée particulier (PL/VL) Indicateur 3 : Flotte privée entreprise (PL/VL)				Indicateur 1 : 1			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1	PL : VL :	PL : VL :	PL : VL :	PL : VL :	PL : VL :	PL : VL :	PL : VL :
Indicateur 2	PL : VL :	PL : VL :	PL : VL :	PL : VL :	PL : VL :	PL : VL :	PL : VL :
Indicateur 3	PL : VL :	PL : VL :	PL : VL :	PL : VL :	PL : VL :	PL : VL :	PL : VL :



Action 2.3 : Développer le transport de marchandises bas carbone

Contexte et enjeux	<p>Le transport de marchandises a un impact important en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution de l'air, notamment avec les camions qui traversent l'autoroute A 330 et la nationale N 57 à l'est du territoire.</p> <p>De plus, de gros employeurs sur le territoire exportent des quantités importantes de produits vers l'extérieur du territoire. Un accompagnement doit être mené auprès de ces entreprises sur le transport de leurs marchandises.</p>
---------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2029
Émissions de GES économisées en tonnes équivalent CO2 pour le développement de véhicules à faibles émissions	- 3 000 tCO2eq pour le développement de véhicules à faibles émissions, transport de marchandises (environ 15% de véhicules à faibles émissions en 2027)
Émissions de GES économisées en tonnes équivalent CO2 pour la diminution des besoins en déplacements	-1 200 tCO2eq pour la diminution des besoins en déplacements, transport de personnes et de marchandises (- 4% de déplacements en 2027)

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
++		Effet positif

Préconisations environnementales de mise en œuvre	
----------------------------------------------------------	--

Mesure n°1 : Développer le fret fluvial et consolider le fret ferroviaire							
Descriptif	- Engager la discussion avec les entreprises pour les sensibiliser au fret fluvial ou ferroviaire plutôt que routier - Rendre le port de Neuves-Maisons opérationnel - Aménager une zone portuaire sur le canal - Consolider (voir renforcer) le fret ferroviaire (ligne 03900 ...)						
Pilote de l'action	CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants							
Partenaires	SAM, Cimenterie VICAT, DDT, DREAL						
Budget / Financement	à définir, certainement une grosse partie du budget étant pris en charge par les entreprises						
Moyens	à définir						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Port de Neuves-Maisons opérationnel Indicateur 2 : Quantité de marchandises transportées par le fret fluvial				Indicateur 1 : OUI/NON Indicateur 2 : à définir			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2							

Mesure n°2 : Etudier la faisabilité d'une station multi-énergie							
Descriptif	Etudier la création d'une station multi-énergie (électricité, bioGNV voire hydrogène), en lien avec le projet ARCHYPEL de la CC2T (Gondreville) à l'échelle sud Lorraine						
Pilote de l'action	CCMM et Pays						
Leviers Economie/ Services aux habitants							
Partenaires	CC2T, Pays Terres de Lorraine, Investisseurs, GRDF, ENEDIS						
Budget / Financement	étude faisabilité = 3600 TTC en 2022 + 6000 €						
Moyens	A définir						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : réalisation d'étude de faisabilité pour une Station multi-énergie à l'échelle sud Lorraine				Indicateur 1 : OUI/NON			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							

AXE 3 : ENERGIES RENOUVELABLES



Action 3.1 : Développer des projets d'énergie renouvelable et de récupération structurants

Contexte et enjeux

La décarbonation du mix énergétique est une des priorités de la stratégie énergétique de la France sur les années à venir (SNBC). La production d'énergies renouvelables permet également à la collectivité d'assurer une certaine autonomie énergétique.

La CCMM dispose de ressources importantes en EnR : photovoltaïque, récupération de chaleur fatale, hydroélectricité... qui pourront faire augmenter la part de production dans la consommation d'énergie, qui est actuellement de 3,4%.

Indicateurs d'impact

Objectifs de la stratégie 2029

Production d'énergies renouvelables en GWh

193 GWh en 2027

Impact atténuation

Impact adaptation

Qualité de l'air

++

+

Effet positif

Préconisations environnementales de mise en œuvre

Orienter les installations et les usagers sur les choix les plus pertinents au vu de la qualité paysagère, mais aussi concernant les matériaux utilisés en privilégiant des technologies avec une empreinte écologique faible et qui soient recyclables au maximum. Une vigilance sera de mise pour limiter la consommation d'espaces pour l'implantation et les possibles impacts sur la biodiversité et la cohérence des écosystèmes.

Privilégier des zones à faibles rendements agricoles pour des installations sur des zones de production.

Pour mettre en place ces préconisations, un guide avec un cahier des charges peut être élaboré pour orienter les choix.

Mesure n°1 : Favoriser et accompagner le développement de projets solaires							
Descriptif	<p>1/Développer le photovoltaïque sur toiture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion du cadastre solaire - Accompagner les projets des particuliers - Accompagner les projets d'entreprises, des acteurs privés <p>2/ Développer les parcs solaires au sol participatifs (fermes solaires, ombrières de parking)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les centrales solaires participatives ; offres mutualisées, achats groupés, développement de projets collectifs auprès des entreprises, collectivités locales et particuliers : projet d'autoconsommation collective - Accompagner les projets des collectivités locales - Repérer et analyser les sites potentiels pouvant accueillir un parc solaire au sol - Développer des projets photovoltaïques participatifs en lien avec les acteurs du territoire (s'inspirer du Saintois) 						
Pilote de l'action	Pays, CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Retombées économiques locales (loyer, taxes locales, marchés de travaux pour entreprises locales)						
Partenaires	Communes, Partenaires développeurs (EDF EN, groupement « SEM SIPeN – ENERCOOP – Energies Partagées »)						
Budget / Financement	Budget interne Pays et CCMM (accompagnement) Possibilité d'investir dans les projets citoyens, pour inciter ces derniers (doublement des fonds investis par les citoyens par exemple)						
Moyens	0,2 ETP						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de projets de parcs PV participatifs réalisés				Indicateur 1 : 1 ou 2			
Indicateur 2 : Nombre de GWh produits par an par les parcs solaires				Indicateur 2 : 20 GWh / an			
Indicateur 3 : Nombre de GWh produits par an par le solaire sur toiture				Indicateur 3 : 5,6 GWh en solaire thermique ; 1,2 GWh en solaire photovoltaïque ; 9 GWh de solaire photovoltaïque sur grandes toitures			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2							
Indicateur 3	< 36 kVa : 0,84 > 36 kVa : 0,33	< 36 kVa : > 36 kVa :	< 36 kVa : > 36 kVa :	< 36 kVa : > 36 kVa :	< 36 kVa : > 36 kVa :	< 36 kVa : >36 kVa :	<36 kVa : > 36 kVa :

Mesure n°2 : Développer le potentiel hydroélectrique sur la Moselle							
Descriptif	- Développer le projet avec financement participatif local sur les sites de Flavigny-sur-Moselle et Messein (Propriétaire : VNF) repérés dans le cadre d'une étude sur le potentiel hydroélectrique de la Moselle et du Madon - Accompagnement de projets privés (Moselle aciérie à Flavigny, seul projet ayant un intérêt selon l'étude d'Artelia)						
Pilote de l'action	CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Retombées économiques pour la collectivité, ouverture du financement du projet aux habitants du territoire						
Partenaires	VNF						
Budget / Financement	Flavigny : 1,8 M€, recette annuelle de 293 k€ (temps de retour net = 7 ans) Messein : 1,4 M€, recette annuelle de 260 k€ (temps de retour net = 6 ans) Moselle aciérie (privé) : 4,55 M€, recette annuelle de 320 k€ (temps de retour net = 18 ans, moins intéressant)						
Moyens	0,2 ETP						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de projets mis en œuvre Indicateur 2 : GWh générés par an				Indicateur 1 : 3 Indicateur 2 : 2 GWh pour Flavigny, 1,9 GWh pour Messein, 3,6 GWh pour Moselle Aciérie, soit 7,5 GWh au total			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1	0						
Indicateur 2	0	Données pas encore disponibles					

Mesure n°3 : Valoriser la chaleur fatale							
Descriptif	Etudier et développer le potentiel de chaleur fatale des deux principaux émetteurs de gaz à effet de serre du territoire (valorisation de la chaleur dans le process, via un réseau de chaleur urbain ...)						
Pilote de l'action	Pays						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Résilience territoriale des entreprises, meilleure qualité de l'air						
Partenaires	Grosses entreprises, CCMM						
Budget / Financement	à définir : Pays + entreprise + aides financières						
Moyens	0,2 ETP						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de projets réalisés pour la récupération de chaleur fatale				Indicateur 1 : 1			
Indicateur 2 : Nombre de GWh récupérés en chaleur fatale				Indicateur 2 : 25 GWh			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1	0	0					
Indicateur 2	0	0					



Action 3.2 : Structurer une filière bois énergie

Contexte et enjeux	<p>La filière bois-énergie est bien développée sur le territoire car elle représente 75% de la production d'énergie renouvelable. La ressource en bois-énergie du territoire a encore du potentiel. Par conséquent, il convient de structurer une organisation pour cette filière. De plus, la filière bois-énergie doit être développée en lien avec les projets de rénovation énergétique des bâtiments pour intégrer cette énergie renouvelable aux systèmes de chauffages des logements ou aux réseaux de chaleur.</p>
---------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2029
Production liée au bois-énergie en GWh	51 GWh (même production qu'actuellement)

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+	+	<p>Effet potentiellement négatif. Préconisation : avoir des chaudières bois fermées et efficace pour limiter la pollution de l'air intérieur</p>

Préconisations environnementales de mise en œuvre	<p>S'assurer d'une gestion durable et raisonnée de la ressource en bois. Sensibiliser/accompagner la transition vers des systèmes de chauffage au bois plus efficaces pour limiter la production de polluants.</p>
----------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesure n°1 : Evaluer le gisement mobilisable en bois énergie							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les volumes de bois énergie mobilisables dans une approche de gestion durable des forêts (étude de gisements, etc.) - Evaluer la ressource locale disponible et facilement exploitable en m3 de bois par an pour les forêts communales, les forêts privées et le bois hors forêt. 						
Pilote de l'action	Pays ou CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Le développement d'une nouvelle filière locale						
Partenaires	ACOFOR Grand Est, ADEME, ONF, écoles d'ingénieurs : ENSTIB, AgroPartitech						
Budget / Financement	Etude de gisement bois-énergie : 35k€ à 50k€						
Moyens	0,2 ETP						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Volumes de bois potentiels identifiés				Indicateur 1 : OUI/NON			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							

Mesure n°2 : Développer les chaufferies bois							
Descriptif	- Développer les réseaux de chaleur communaux (exemple : projet de réseau de chaleur urbain de Neuves-Maisons (bois énergie : un complément possible à la chaleur fatale issues de l'usine la SAM) - Accélérer le remplacement des chaudières fioul par des chaudières bois - Réaliser des achats groupés (poêles à bois, bois combustibles)						
Pilote de l'action	Collectivités locales, entreprises						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Création d'emplois, économie financière (achats groupés)						
Partenaires	Pays, énergéticiens, Groupe technique filière bois, CCMM						
Budget / Financement	A titre indicatif : - Petit réseau de chaleur bois (de quelques équivalents-logements à quelques dizaines) : puissance bois 250 kW à 1000€/kW + 125m de réseau à 300€/m + études/frais = environ 330k€ - Réseau moyen (de plusieurs dizaines à quelques centaines d'équivalents-logements) : puissance bois 1 MW à 650€/kW + 500m de réseau à 315€/m + études/frais = environ 880k€ - Gros réseau (plusieurs centaines d'équivalents-logements à quelques milliers) : puissance bois 4 MW à 500€/kW + 2km de réseau à 480€/m + études/frais = environ 3,3M€"						
Moyens	Moyens interne maître d'ouvrage						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de chaudières bois individuelle supplémentaires installées Indicateur 2 : Nombre de chaudières bois collectives supplémentaires installées Indicateur 3 : Production en GWh bois énergie				Indicateur 1 : 2000 foyers au fioul ont changé leur mode de chauffage (sur 7330) Indicateur 2 : 1 Indicateur 3 : > 51 GWh			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2							
Indicateur 3							

Mesure n°3 : Créer un(des) outil(s), plateforme de services " bois énergie "							
Descriptif	Usages de la plateforme de services "bois énergie" : → Activité principale : broyage, séchage, stockage et livraison de plaquettes forestières pour alimenter les chaufferies du territoire → Activités annexes : entretien des espaces verts ou des forêts communales, bûcheronnage, création de piquets pour agriculteurs, coupe de bûche pour les particuliers, achats groupés de bois, livraison, etc.						
Pilote de l'action	CC, structures d'insertion, entreprises						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Création d'emplois, services aux communes et agriculteurs						
Partenaires	Pays, communes, CUMA, Groupe technique filière bois						
Budget / Financement	A titre indicatif : Plateforme : 250 000 € + 15 000 €/an						
Moyens	0,2 ETP						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Lancement d'une plateforme de services bois énergie Indicateur 2 : Quantité de bois traitée				Indicateur 1 : OUI/NON Indicateur 2 : à définir			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1	0	0					
Indicateur 2	0	0					



Action 3.3 : Développer les autres énergies renouvelables

Contexte et enjeux	<p>La décarbonation du mix énergétique est une des priorités de la stratégie énergétique de la France sur les années à venir (SNBC). La production d'énergies renouvelables permet également à la collectivité d'assurer une certaine autonomie énergétique.</p> <p>En plus des projets structurants d'énergies renouvelables, la CCMM dispose de potentiels autres : méthanisation, géothermie, éolien... qui pourront faire augmenter la part de production dans la consommation d'énergie, qui est actuellement de 3,4%.</p>
---------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2029
Production d'énergies renouvelables en GWh	193 GWh en 2027

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+	+	Effet positif

Mesure n°1 : Déployer un cadastre géothermique et développer des projets de géothermie collective							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier la ressource géothermique du sous-sol du territoire (dont sur nappe) / Adéquation avec les besoins énergétiques du territoire (notamment les principaux besoins de chaleur) : cadastre géothermique, etc. - Développer des boucles d'eau tempérée à énergie géothermique (BETEG) / Réseau de chaleur géothermique / Cibles : zones d'activité, lotissements, équipements sportifs, etc. - Etudier une offre de location / service globale aux porteurs de projets (particuliers, entreprises, etc.) dans une logique de coût global : réduction des charges énergétiques (location de la PAC + consommation d'énergie) par les économies d'énergies générées 						
Pilote de l'action	Pays						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Un outil d'aide à la décision à destination des acteurs publics et privés						
Partenaires	ENSG, STORENGY, ENEREX, BRGM						
Budget / Financement	A titre indicatif : Cadastre géothermique : environ 50k€						
Moyens	0,3 ETP						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de gisements identifiés Indicateur 2 : Production en GWh par les pompes à chaleur aérothermiques et géothermiques				Indicateur 1 : Avoir cartographié l'intégralité du territoire Indicateur 2 : Production de 41 GWh, soit 2,8 fois la production actuelle			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2	Données pas encore disponibles	Données pas encore disponibles					

Mesure n°2 : Accompagner le développement qualitatif de la méthanisation														
Descriptif		<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler l'approvisionnement des unités de méthanisation existantes - Favoriser la valorisation en méthanisation en lieu et place du compostage industriel - S'assurer que la méthanisation n'entre pas en conflit avec la production alimentaire du territoire 												
Pilote de l'action		CCMM												
Leviers Economie/ Services aux habitants														
Partenaires		Chambres d'agriculture, Pays												
Budget / Financement		<p>A titre indicatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couverture artificielle de fosses à lisier : De l'ordre de 1 à 2 €/m3 de lisier stocké/an sur 10 à 20 ans selon la technique. L'imperméabilité à la pluie augmente la capacité de stockage. • Bâchage des fumières : Env. 2 €/m2 pour une bâche géotextile, 0,2 à 1 €/m2 pour d'autres types. <ul style="list-style-type: none"> • Méthanisation : 6 000 à 8 000 €/kWe pour une unité moyenne (4 000 à 5 000 t d'effluents). Aides à l'investissement de l'ordre de 15 % (ADEME et collectivités locales). • Compostage et mesures à l'épandage : Achat éventuel de matériel, pouvant être réalisé en Cuma. Investissement possible dans une plate-forme de compostage. 												
Moyens		0,1 ETP												
Calendrier		Moyen terme												
Indicateurs de suivi					Objectifs de la stratégie 2029									
Indicateur 1 : GWh produits par méthanisation d'origine végétale et animale					Indicateur 1 : 23 GWh, soit 80% du potentiel du territoire									
Résultats	2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028	
Indicateur 1	Cogénération	0	Cogénération	0	Cogénération		Cogénération		Cogénération		Cogénération		Cogénération	
	Injection directe	0	Injection directe	0	Injection directe		Injection directe		Injection directe		Injection directe		Injection directe	
	Production d'électricité	0	Production d'électricité	0	Production d'électricité		Production d'électricité		Production d'électricité		Production d'électricité		Production d'électricité	

Mesure n°3 : Valoriser le potentiel éolien du territoire							
Descriptif	Engager un AMI "Développement de parcs éoliens participatifs" auprès de développeurs : 1. Repérage des sites potentiels pouvant accueillir un parc éolien / 2. Développement de parcs éoliens participatifs avec les acteurs du territoire						
Pilote de l'action	Pays						
Leviers Economie/ Services aux habitants							
Partenaires	CCMM, développeurs						
Budget / Financement	A définir						
Moyens	0,1 ETP						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre d'éoliennes construites				Indicateur 1 : 1 à 2 projets de micro-éolien sur le territoire			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1	0	0					

AXE 4 : AGRICULTURE ET FORÊT



Action 4.1 : Promouvoir et développer les pratiques d'agroécologie

Contexte et enjeux	<p>Les sols agricoles représentent une des plus importantes sources de séquestration du carbone, indispensable pour l'objectif de neutralité carbone. Par ailleurs, ce secteur est fortement impacté par le réchauffement climatique et implique de mettre en place une stratégie d'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Les communautés de communes et le Pays du territoire Terres de Lorraine se sont engagés dans un plan de transition agricole et alimentaire dont un des axes est le développement des pratiques d'agroécologie en lien avec le Plan Alimentaire Territorial déployé à l'échelle SUD 54.</p>
---------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2029
Réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole	- 3 700 tCO2eq

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
++	++	Effet positif

Préconisations environnementales de mise en œuvre	<p>Action à incidences positives pour le territoire.</p> <p>Cobénéfices pour la biodiversité, les activités agricoles et forestières, la protection de la ressource en eau et du sol, ainsi que pour le volet santé.</p>
----------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesure n°1 : Devenir un territoire agricole à Haute Qualité Environnementale et bas carbone							
Descriptif	<p>Objectif : Développer les pratiques agroécologiques et promouvoir les labels sous signe de qualité (SIQO) et plus particulièrement les labels HVE3, BIO et bas carbone notamment en polyculture-élevage valorisant la capacité de résilience du modèle lorrain (prendre le virage de l'agroécologie).</p> <p>Points clés du programme agroécologie Terres de Lorraine :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Une ambition : Atteindre 40 ou 50 % des exploitations agricoles sous signe de qualité d'ici fin 2023 (BIO et HVE3 principalement) → Un programme expérimental : expérimentations « Intégration d'un critère carbone dans HVE3 » ; double « labélisation » HVE3 et bas carbone / BIO et bas carbone → Une approche globale de l'agroécologie (Eau- Sol-Climat -Biodiversité) → Une démarche intégrant des filières de qualité (longue et courte) → Un programme de sensibilisation, de formations des agriculteurs sur l'agroécologie <p>Contenu : 4 actions envisagées :</p> <p>Action 1 : Engager une démarche d'animation territoriale, d'expérimentation et de développement de filières de mobilisation et promotion des labels HVE-niveau 3, BIO, bas carbone dans une approche globale de l'agroécologie (Eau-Sol-Climat-Biodiversité) et plus globalement des labels sous signe de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Auprès de l'ensemble des agriculteurs du territoire - Auprès des consommateurs et des acteurs de la filière (filières longues et courtes) <p>- Engager une expérimentation territoriale dans un souci de cohérence, d'approche globale des enjeux de l'agroécologie (Eau-Sol-Climat-Biodiversité) : Illustration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les enjeux climat-carbone dans le label HVE - Tester la méthode CARBON AGRI auprès d'exploitations agricoles volontaires sur une double labélisation LABEL BAS CARBONE - Atteindre la double labélisation BIO - Bas carbone (avec BIO en Grand Est) <p>Action 2 : Sensibilisation, accompagnement à la labélisation BIO</p> <p>Action 3 : Accompagnement à l'obtention du label HVE3 auprès des agriculteurs du territoire dans une approche globale des enjeux écologiques en privilégiant une certification collective</p> <p>Action 4 : Mettre en place un programme de formations auprès des agriculteurs sur les techniques d'agroécologie (agroforesterie, fertilité des sols, travail du sol, adaptation aux changements climatiques ...)</p>						
	Pilote de l'action	Pays Terres de Lorraine					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Une agriculture plus respectueuse de l'environnement et plus résiliente						
Partenaires	Chambre d'Agriculture 54, Conseil Département de Meurthe-et-Moselle, Agence de l'eau Rhin-Meuse, 4 communautés de communes du territoire (Terres Toulaises, Moselle et Madon, Pays du Saintois, Pays de Colombey et du Sud Toulais), ENSAIA, INRAE, ADEME, BIO en Grand Est, CAL						
Budget / Financement	Programme AGROECOLOGIE : 115 000 € (2021 - 2023) / Financement : Agence de l'eau, fondation CARASSO, LEADER, agriculteurs						
Moyens	1 ETP						
Calendrier	Court terme : 2021 - 2023						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre d'exploitations labellisées HVE, BIO ou label de qualité Indicateur 2 : Nombre d'actions de formation, sensibilisation sur l'agroécologie				Indicateur 1 : 50% des exploitations en certification HVE ou BIO Indicateur 2 : 1 par an			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2							



Action 4.2 : Agir sur le foncier agricole

Contexte et enjeux	Deux enjeux importants dans les années à venir pour le secteur agricole du territoire sont le maintien ou l'augmentation du foncier agricole ainsi que la transmission des exploitations. Par ailleurs, le foncier communal peut être un levier pour le développement d'installations maraichères par exemple.
---------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2029
Superficie de la Surface Agricole Utilisée (SAU)	

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+	++	Effet positif

Préconisations environnementales de mise en œuvre	Action à incidences positives pour le territoire. Cobénéfices pour les activités agricoles et forestières.
----------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesure n°1 : Recenser et remobiliser le foncier agricole							
Descriptif	- Réaliser un diagnostic du foncier agricole communal afin d'identifier des terres en vue d'accueillir des producteurs - Réserver les parcelles pour le secteur agricole						
Pilote de l'action	Pays						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Une meilleure connaissance du territoire et potentiel agricole						
Partenaires	CCMM, SAFER, CdA, CC, SCOT						
Budget / Financement	5000						
Moyens							
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre d'hectares de foncier réservés pour l'agriculture				Indicateur 1 : 15 hectares			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							

Mesure n°2 : Favoriser l'installation de maraîchers et d'arboriculteurs							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'installation de projets agricoles sur l'espace du Rondeau. - Réserver un espace pour un verger ou un jardin partagé - Faciliter l'installation de maraîchers et arboriculteurs sur l'ensemble du territoire 						
Pilote de l'action	CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Une production agricole diversifiée et une valorisation du territoire, des espaces de partage						
Partenaires	SAFER, Pays, ODJ, CA54, CCPCST, Associations des Vignerons et Arboriculteurs locaux						
Budget / Financement							
Moyens	0,2 ETP						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de nouveaux maraîchers Indicateur 2 : Nombre de nouveaux arboriculteurs				Indicateur 1 : 2 Indicateur 2 : 1			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1	0	0					
Indicateur 2	0	0					

Mesure n°3 : Accompagner à la transmission / reprise d'exploitation agricole en favorisant l'orientation des nouvelles exploitations vers l'agroécologie et le marché local							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une enquête auprès des cédants pour favoriser la transmission des exploitations agricoles et l'installation de nouveaux exploitants. - Sensibiliser les repreneurs sur les pratiques agricoles vertueuses et les circuits courts. - Réfléchir à des modèles économiques adaptés aux nouveaux exploitants. 						
Pilote de l'action	Chambre d'agriculture 54 Terre de Liens						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Des exploitations agricoles locales et de qualité						
Partenaires	SAFER, Chambre d'Agriculture, CCMM, Pays						
Budget / Financement							
Moyens	0,1 ETP						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre d'exploitations transmises / reprises accompagnées				Indicateur 1 : 1 / an			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							



Action 4.3 : Développer les productions alimentaires locales

Contexte et enjeux	<p>La production est conséquente et pourrait alimenter une large partie de la population locale, ce qui permettrait également de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la filière agricole en réduisant les transports associés au fret de marchandise. Les locaux pourraient quant à eux bénéficier de produits avec un impact environnemental réduit.</p> <p>Le Plan Alimentaire Territorial a pour objectif d'augmenter la part de la production alimentaire locale.</p>
---------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2029
Production alimentaire locale (%)	5% de la production est destinée à de l'alimentation locale

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+	++	Effet positif

Préconisations environnementales de mise en œuvre	<p>Action à incidences positives pour le territoire.</p> <p>Cobénéfices pour les activités agricoles et forestières, la réduction des nuisances et pollutions, baisse des déchets plastiques et pour le volet santé humaine.</p>
----------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesure n°1 : Structurer l'offre alimentaire durable en augmentant les volumes, en structurant les filières pour développer des nouveaux marchés (marchés, RHD, GMS)							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la mise en place d'une plateforme logistique pour favoriser le développement de l'offre en produits locaux auprès des clients de la restauration collective (approvisionnement local) à l'échelle SUD54 - Favoriser les groupements de producteurs et les coopératives pour avoir la taille critique pour investir ou répondre à des marchés - Etudier la mise en place d'un carreau de producteurs dans le secteur stratégique de la zone de chalandise à l'échelle sud 54 (pour la restauration hors domicile, la GMS...) 						
Pilote de l'action	Paysan Bio Lorrain, Les Fermiers Lorrains, Chambre d'agriculture, groupements de producteurs (Saveurs Paysannes, ...)						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Une économie locale développée et un accès facilité à des produits locaux et de qualité pour les habitants						
Partenaires	Pays, multipôle, CD54, CCMM						
Budget / Financement	A titre indicatif : plateforme logistique : 150k€ à 200k€ + 10k€/an						
Moyens	0,2 ETP						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre d'outils de structuration de la filière mis en place (plateforme ...)				Indicateur 1 : 1 (minimum)			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2							

Mesure n°2 : Développer la production locale							
Descriptif	<p>- Développer les filières déficitaires ou de nouvelles filières orientées vers la consommation locale à destination de la restauration hors domicile et des habitants (légumineuses, meunerie, maraîchage, viticulture...) et développer les productions en régie municipale.</p> <p>- Sensibiliser à la diversification des cultures : culture de plein-champs, cultures locales déficitaires, maraîchage pour développer l'offre de produits locaux.</p> <p>Exemple : Organiser des ateliers d'échanges de pratiques agriculteurs</p> <p>- Créer, accompagner des jardins / vergers partagés pour favoriser l'accès à une alimentation locale et de qualité notamment des personnes les plus pauvres sur le territoire (Neuves-Maisons, Frolois et autres petites communes)</p>						
Pilote de l'action	Chambre d'agriculture, Communes						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Une activité économique locale plus diversifiée et résiliente, augmentation de l'offre en produits locaux						
Partenaires	PNR, Pays, CCMM						
Budget / Financement	1 000 € par verger ou jardin partagé Voir conventionnement avec la CA pour la sensibilisation et le développement de nouvelles filières						
Moyens	0,5 ETP (Accompagnement des agriculteurs, structuration des vergers partagés)						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de nouvelles filières développées à destination de la production locale				Indicateur 1 : 1 filière / an			
Indicateur 2 : Nombre de vergers ou jardins partagés				Indicateur 2 : 1 par commune			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2							

Mesure n°3 : Développer les outils de transformation							
Descriptif	- Soutenir la création d'ateliers de transformation de productions locales (conserverie, abattoir mobile, ferme en insertion...) - Aider les agriculteurs volontaires ou entrepreneurs à investir dans des outils de transformation.						
Pilote de l'action	Chambre d'agriculture, Pays						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Une montée en compétence des acteurs locaux, une autonomie alimentaire						
Partenaires	CC, Région, Agence de développement						
Budget / Financement	Programme LEADER						
Moyens	0,1 ETP						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre d'outils de transformation des productions locales				Indicateur 1 : 1 (minimum)			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1	0	0					



Action 4.4 : Favoriser une alimentation locale et responsable (Garantir une transition alimentaire pour tous)

Contexte et enjeux	<p>Les déchets alimentaires représentent une part non négligeable de la production de GES des français. Changer les habitudes de chacun vis-à-vis du gaspillage alimentaire ou de la consommation de produits locaux permettrait de réduire jusqu'à 10% l'empreinte environnementale individuelle.</p> <p>Développer ces éco-gestes alimentaires dans les cantines ou bien dans les villes avec des jardins partagés permet également une sensibilisation directe des consommateurs.</p>
---------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2029
Quantité de déchets alimentaires (kg/hab/an)	75 kg/hab/an
Part des produits locaux consommés localement (%)	5%

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
++	+	Effet positif

Préconisations environnementales de mise en œuvre	<p>Action à incidences positives pour le territoire.</p> <p>Cobénéfiques pour la réduction des nuisances et pollutions, baisse des déchets et pour le volet santé humaine.</p>
----------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesure n°1 : Faire connaître les points de vente et producteurs locaux							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la dynamique de consommation de proximité (Marché, magasin de producteurs locaux, AMAP ...) / Connaître et favoriser la vente de produits locaux dans les GMS du territoire (communication). Communiquer sur le potentiel existant afin de faire connaître les points de vente, les produits et les producteurs (carte interactive, guide, etc.). - Organiser la vente de produits locaux lors d'événements se déroulant sur le territoire. - Poursuivre le marché de producteurs locaux tournant sur les communes de Moselle et Madon 						
Pilote de l'action	Chambre d'agriculture, groupement de producteurs						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Un lien consommateurs/producteurs renforcé						
Partenaires	Pays, agence de développement, CC						
Budget / Financement	Marché de producteurs : 21 600 € au total (communication, accompagnement CA, matériel d'éclairage, barnum, tables et bancs), financés à 80% par le programme LEADER, soit un reste à charge de 4 300 € à la CCMM						
Moyens	0,3 ETP						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de point de ventes pour la production locale (marché, AMAP, vente chez les producteurs...)				Indicateur 1 : 2 nouveaux points de ventes de produits locaux			
Indicateur 2 : Marché de producteurs tournant actif				Indicateur 2 : OUI/NON			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2	Oui	Oui					

Mesure n°2 : Agir sur l'alimentation de la Restauration Hors Domicile							
Descriptif	Sensibiliser et accompagner les acteurs de la restauration collective pour atteindre les objectifs de la loi Egalim (cahier des charges, plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, réflexion sur les biodéchets, échanges d'expériences). Eduquer à une alimentation plus durable et impliquer d'autres cuisines centrales (centres pénitenciers, etc.).						
Pilote de l'action	Opérateurs						
Leviers Economie/ Services aux habitants							
Partenaires	CC, Pays						
Budget / Financement	A titre indicatif : 500€ / atelier / 100 personnes sensibilisées si externalisé						
Moyens	0,1 ETP						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de restaurations collectives satisfaisants les objectifs de la loi Egalim				Indicateur 1 : 80% des RHD (en volume ou en entité)			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							

Mesure n°3 : Lutte contre le gaspillage alimentaire							
Descriptif	Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire : Exemple : Mise en œuvre du concept de Challenge Food Box qui vise à vendre à prix réduit, des excédents alimentaires non servis dans les RHD conditionnés en box de verre permettant à des personnes dans le besoin de pouvoir trouver des plats à haute valeur nutritionnelle.						
Pilote de l'action	Acteurs de la RHD, périscolaires (communes, Départements, syndicats scolaires ...)						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Moins de déchets alimentaires et un accès à une alimentation saine pour tous						
Partenaires	Pays, CCMM						
Budget / Financement							
Moyens							
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : nombre d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire				Indicateur 1 : 5			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							



Action 4.5 : Mettre en place un Plan d'Approvisionnement Territorial de la ressource bois-forêt

Contexte et enjeux	<p>La ressource en bois est très importante dans la CCMM mais elle est aussi très vulnérable. L'augmentation inévitable des températures conduit à des vagues de chaleur plus fréquentes et intenses, des épisodes de sécheresse et des risques d'incendies croissants. Une gestion durable et anticipée permettrait de préserver la ressource en bois tout en prévenant les risques climatiques par la séquestration du carbone ou une meilleure gestion de l'eau.</p>
---------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2029
Séquestration de la forêt en tCO2eq	Séquestration maintenue à minima à 91 000 tCO2eq / an

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
<p>++++ (séquestration)</p>	<p>++</p>	<p>Effet positif</p>

Préconisations environnementales de mise en œuvre	<p>Action à incidences positives pour le territoire Cobénéfices pour la biodiversité et la maîtrise de la consommation d'espaces.</p>
----------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesure n°1 : Garantir une forêt résiliente face aux changements climatiques							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les modes de gestion de la forêt (communale notamment) aux enjeux climatiques : favoriser la régénération naturelle, anticiper la migration des arbres ... - Améliorer les capacités financières des propriétaires forestiers et notamment des communes forestières - Accompagner les communes dans leur plan de gestion, d'aménagement sur 20 ans afin d'inciter les communes à « investir dans la forêt » - Rechercher de nouveaux modes de financement permettant à la fois une gestion durable des forêts et la mobilisation de financement pour de la compensation : exemple du label BAS CARBONE, programme Sylv'ACCTES 						
Pilote de l'action	Pays, communes						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Adapter l'environnement aux risques climatiques						
Partenaires	CC						
Budget / Financement	A titre indicatif : 50 k€ (ingénierie)						
Moyens	1ETP						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de communes forestières ayant un plan de gestion, d'aménagement intégrant les enjeux climatiques et de biodiversité.				Indicateur 1 : 100 % des forêts communales couvertes par un plan de gestion et d'aménagement intégrant les enjeux climatiques et de biodiversité			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							

Mesure n°2 : Valorisation écologique et locale du bois (bois d'œuvre, bois construction, bois énergie)							
Descriptif	- Bois d'œuvre, bois d'industrie : Accompagner les communes et leur politique de commercialisation (Contrats d'approvisionnement, vente gré à gré ...) - Bois construction : Promouvoir localement le bois construction (stockage carbone) - Bois-énergie : Structurer une filière bois énergie						
Pilote de l'action	CCMM, Pays, Communes...						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Développement des emplois et des flux économiques						
Partenaires	ONF, Associations des communes forestières, Des Hommes et des Arbres						
Budget / Financement							
Moyens	0,5 ETP						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre des bâtiments publics construits en bois local				Indicateur 1 : 5			
Indicateur 2 : Part de chaudières biomasse approvisionnées en bois énergie local				Indicateur 2 : 50 % de l'approvisionnement en bois énergie des chaudière biomasse est local			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2							

AXE 5 : ECONOMIE



Action 5.1 : Développer l'économie locale et les mutualisations entre les entreprises du territoire

Contexte et enjeux		Les entreprises représentent 65% de la consommation d'énergie et 76% des émissions de gaz à effet de serre de la CCMM, faisant de l'industrie le plus important poste d'émissions de gaz à effet de serre du territoire. Les mutualisations entre entreprises doivent participer à la trajectoire de réduction des consommations d'énergies et émissions de gaz à effet de serre du secteur.					
Indicateurs d'impact			Objectifs de la stratégie 2029				
Part des déchets valorisés d'entreprises par d'autres entreprises du territoire							
Impact atténuation		Impact adaptation			Qualité de l'air		
++					Effet positif		
Préconisations environnementales de mise en œuvre		Action à incidences positives pour le territoire. Cobénéfices pour la préservation des ressources et la réduction des déchets.					
Descriptif		<p>Objectif : Poursuivre la Démarche d'Écologie Industrielle Territoriale (DEIT) : les entreprises engagées dans une démarche d'économie circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les échanges locaux entre entreprises du territoire (plateforme d'échange de services ...) - Développer des services mutualisés auprès des entreprises (ex: recyclage des déchets bureautiques) - Développer des filières locales et synergies inter-entreprises en stimulant les échanges de ressources (déchets, matières, co-produits...) entre entreprises : Valorisation du bois, déchets de bois ; Filières de valorisation des huisseries, menuiseries ; Réduction et valorisation des biodéchets des entreprises (charte verte ...); Valorisation des déchets « cartons » ... - Développer de nouvelles filières d'avenir : production et recyclage de panneaux photovoltaïques, etc. en stimulant l'offre entrepreneuriale du territoire 					
Pilote de l'action		Association Paroles d'entreprises, Entreprises, CCMM					
Leviers Économie/ Services aux habitants		Services aux entreprises, économies d'échelle, amélioration de la compétitivité des entreprises					
Partenaires		ADEME, Région Grand Est, Pays, ADTL					
Budget / Financement		à définir					
Moyens		0,8 ETP					
Calendrier		Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre d'entreprises impliquées dans des démarches collectives (plateformes, synergies, etc.) Indicateur 2 : quantité de matière revalorisée/échangée entre entreprises Indicateur 3 : nombre de nouvelles filières d'avenir et de synergies inter-entreprises développées à partir des déchets du territoire				Indicateur 1 : 30 Indicateur 2 : à définir Indicateur 3 : 2 en 2029			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2							
Indicateur 3							

Action 5.2 : Mobiliser et accompagner les entreprises du territoire sur la transition énergétique



Contexte et enjeux	<p>Les entreprises représentent 65% de la consommation d'énergie et 76% des émissions de gaz à effet de serre de la CCMM qui constitue l'enjeu premier du PCAET de la collectivité.</p> <p>Si la prise de conscience des chefs d'entreprises du territoire sur les enjeux environnementaux est de plus en plus forte, ces derniers sont souvent "démunis" pour passer à l'action (méconnaissance des dispositifs financiers et des technologies ; manque de disponibilité pour le développement de projets).</p> <p>Le Pays Terres de Lorraine et l'agence de développement SUD 54 développent une mission d'accompagnement des entreprises sur la transition énergétique afin de répondre à des enjeux écologiques mais également économiques. Cette mission se structure autour des 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration de la compétitivité des entreprises du territoire par la réduction de leur facture énergétique, la décarbonation des industries, - le renforcement de l'autonomie énergétique des entreprises par la production d'énergies renouvelables locales (énergie photovoltaïque, ...), - la consolidation et le développement du potentiel d'emplois à court et moyen terme.
---------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2029
Diminution des émissions de GES du secteur industriel liées à la sobriété et l'efficacité	- 42 000 tCO2eq, soit 10% de diminution
Diminution des consommations d'énergies du secteur industriel	- 300 GWh, soit 23% de diminution
Diminution des émissions non énergétiques (ciment)	- 75 600 tCO2eq, soit 30% de diminution

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+++++		Effet positif
Préconisations environnementales de mise en œuvre	Action sans incidence sur l'environnement	
Descriptif	<p>Objectif : Développer une offre de services aux entreprises sur la transition énergétique en particulier auprès des principaux émetteurs de GES</p> <p>AXE 1 (axe principal) : accompagnement des entreprises dans la transition énergétique via le programme « Devenez une entreprise à énergie positive » selon l'approche NEGAWATT (sobriété, efficacité, ENR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan énergie (prédiagnostic) : accompagnement sur mesure des entreprises tout au long de leurs projets, 	

	<p>- Efficacité énergétique : programme ECO ENERGIE, promotion des dispositifs ADEME/BPI (DIAGECOFLUX ...),</p> <p>- Énergies renouvelables : promotion des énergies renouvelables thermiques (géothermie, bois énergie, solaire thermique, chaleur fatale) via une pré-étude et un accompagnement en lien avec le COT ENR ADEME. Accompagnement de projets photovoltaïques en entreprises : pré-diagnostic (mobilisation du cadastre solaire), autoconsommation collective, ...</p> <p>AXE 2 (axe complémentaire) : déploiement de programmes d'innovation et de promotion des technologies vertes (hydrogène, décarbonation de l'industrie, géothermie et cadastre géothermique), partenariat avec la fondation SOLAR IMPULS pour le déploiement de technologie innovantes dans les énergies renouvelables, ...</p> <p>AXE 3 : La collectivité, de par son rôle de coordinatrice de la transition énergétique se doit de suivre l'évolution des émissions de GES de ces entreprises et de maintenir un dialogue régulier permettant d'identifier des freins à lever ou de valoriser les pratiques mis en place par ces entreprises.</p>						
Pilote de l'action	Pays, agence SUD54						
Leviers Économie/ Services aux habitants	Service neutre et gratuit aux entreprises, amélioration de la compétitivité des entreprises						
Partenaires	ADEME, CDC, Région Grand est (FEDER), ADTL, PE						
Budget / Financement	Fonds propres, subventions (ADEME, FEDER, Région)						
Moyens	1 ETP						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre d'entreprises accompagnées				Indicateur 1 : 20 par an			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							

Action 5.3 : Réduire l'impact environnemental des zones d'activités



Contexte et enjeux	Les zones d'activités économiques sont propices au développement de l'activité économique locale mais participent également aux déplacements, à la production de déchets, à la consommation d'espace foncier. La gestion des ressources définie dans un cadre commun aux zones d'activités doit permettre la préservation de l'environnement.
---------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2029
Nombre de zones d'activités engagées dans une démarche environnementale	30% des zones d'activité ou des entreprises implantées sur des zones d'activités engagées dans une démarche environnementale.

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+	+	Effet positif

Préconisations environnementales de mise en œuvre	Action à incidences positives pour le territoire. Cobénéfices pour la préservation des ressources naturelles, la biodiversité, la ressource en eau, la réduction des nuisances et pollutions ainsi que des déchets.
----------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesure n°1 : Mise en place d'une charte de bonnes pratiques pour les ZAE							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un cahier des charges sur différents domaines (aménagement, urbanisme, gestion des eaux pluviales et des espaces verts, ...) avec un socle commun et une partie adaptée à chaque ZAE du territoire. - S'inspirer du cahier des charges « Aménagement » de la ZA Brabois Forestière - Mise en place d'actions d'accompagnement des entreprises (mobilité : plan de déplacements interentreprises ; efficacité énergétique des bâtiments) et d'aménagement des zones d'activités existantes (végétalisation, densification...) 						
Pilote de l'action	CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Un cadre plus agréable sur les ZAE pour les employés / Renforcement de l'attractivité des zones d'activité						
Partenaires	Paroles d'entreprises, Aménageurs (SEBL), ADTL, Pays						
Budget / Financement							
Moyens	0,3 ETP						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Part des ZAE ayant suivi la charte des bonnes pratiques				Indicateur 1 : 30 % (en nombre de ZAE ou en nombre d'entreprises)			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							

Action 5.4 : Engager un plan territorial « Activités et Emplois » dans la transition énergétique



Contexte et enjeux	La transition énergétique, tous secteurs confondus, ne peut se faire sans les connaissances et les compétences techniques sur ce sujet. Un processus de formation doit être engagé auprès des jeunes générations, des demandeurs d'emploi, des professionnels déjà en activités mais aussi vers des entreprises extérieures au territoire et qui pourraient apporter leur connaissance localement.
---------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2029
Nombre d'emplois associés à la transition énergétique	à définir
Nombre d'emplois créés liés à la transition énergétique	à définir

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
		Pas d'effet

Préconisations environnementales de mise en œuvre	Action sans incidence pour l'environnement
----------------------------------------------------------	--------------------------------------------

Mesure n°1 : Promouvoir les métiers et activités de la transition énergétique notamment auprès des jeunes							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les atouts et faire connaître des métiers de la transition énergétique et l'apprentissage (alternance) et associer les centres de formations à proximité et les entreprises. - Sensibiliser les plus jeunes (lycées, collèges) aux métiers de la transition écologique sous un format plus ludique, pédagogique. <p style="text-align: center;"><u>Exemples de pistes d'actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprises « ambassadrices » : témoignages auprès des jeunes ; forum des métiers ; création de passerelles entre jeunes - Centres de formation : création de brochures explicatives ou autre support sur ces nouveaux métiers, ... 						
Pilote de l'action	Pays, Maison de l'Emploi						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Montée en compétence locale						
Partenaires	CIO, centres de formation, Mission locale, ADTL, association Paroles d'Entreprises, Education nationale						
Budget / Financement							
Moyens	0,5 ETP						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : nombre d'ateliers/forums par an Indicateur 2 : nombre d'entreprises ambassadrices mobilisées				Indicateur 1 : 2 Indicateur 2 : Au moins 2 entreprises qui couvrent au minimum 2 secteurs différents de la transition (énergies renouvelables, industrie, rénovation, mobilité...)			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2							

Mesure n°2 : Former des salariés d'entreprises, des demandeurs d'emploi du territoire, des jeunes ... aux métiers de la transition énergétique							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des besoins de formations en adéquation avec des métiers de la transition énergétique « en tension » ou émergents. - Identifier des besoins non couverts en vue de faire émerger des formations sur la transition énergétique en lien notamment avec les lycées techniques et professionnels du territoire. - Promouvoir, mettre en place des formations sur la rénovation énergétique à destination des entreprises du bâtiment en s'appuyant notamment sur les supports de formation PRAXIBAT. - Mettre en place des formations, parcours sur la transition énergétique à destination des demandeurs d'emploi et des personnes en reconversion sur le territoire 						
Pilote de l'action	Pays, MDE						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Une attractivité territoriale et économique renforcée						
Partenaires	Centres de formations du bâtiment, lycées professionnels et techniques, organismes professionnels, ADTL, Mission locale, association Paroles d'entreprises						
Budget / Financement	A définir						
Moyens	0,3 ETP + besoins de moyens humains pour les formations						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre de personnes formées prêtes à exercer un métier de la transition écologique				Indicateur 1 : Environ 20 personnes par an			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							

Mesure n°3 : Favoriser l'accès aux marchés de travaux, de maintenance et d'exploitation des entreprises du territoire							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des marchés tests « marchés de travaux et de maintenance » (exemple : parc solaire au sol, création et entretien de pistes cyclables, ...) - Mobiliser les outils juridiques (clauses sociales et environnementales, ...) - Réfléchir à un label pour les entreprises locales 						
Pilote de l'action	Pays, MDE						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Economie locale favorisée						
Partenaires	ADTL, Paroles d'entreprises, CC						
Budget / Financement							
Moyens	0,1 ETP						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : nombre de marchés avec démarche proactive de recours aux entreprises locales				Indicateur 1 : 1 marché par an			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							

Mesure n°4 : Accueillir, faire émerger des entreprises dans le champ de la transition énergétique sur le territoire, développer des activités économiques							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Engager une démarche de marketing territorial vert afin de promouvoir le territoire auprès des acteurs économiques extérieurs « Terres de Lorraine, terres d'énergie ! ». - Valoriser l'accompagnement apporté aux entreprises agissant pour la transition écologique - Mobiliser la ressource humaine extérieure pour les besoins des entreprises locales 						
Pilote de l'action	Pays (Agence SUD 54)						
Leviers Economie/ Services aux habitants							
Partenaires	CC, ADTL, MDE,						
Budget / Financement							
Moyens	0,3 ETP						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre d'entreprises de la transition énergétique accueillies sur le territoire				Indicateur 1 : 6 (1 par an)			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							

AXE 6 : ECORESPONSABILITE



Action 6.1 : Sensibiliser au changement climatique

Contexte et enjeux	<p>Échanger avec les acteurs du territoire au sujet des enjeux et des bonnes pratiques à adopter pour la transition écologique est essentiel.</p> <p>Les jeunes d’aujourd’hui sont les futurs citoyens de demain, leur sensibilisation aux enjeux Climat Air Energie est donc importante.</p> <p>L'engagement des citoyens de Moselle et Madon est un levier d'action important pour ce Plan Climat, et qui va même au-delà en permettant de réduire l'empreinte carbone des habitants, qui contient les émissions liées aux importations.</p>
---------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d’impact	Objectifs de la stratégie 2029
Bilan carbone moyen des citoyens	Bilan carbone moyen des citoyens inférieur à 7 tCO2eq
Part de la population sensibilisée aux enjeux du changement climatique	80% de la population

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+++		Effet positif

Préconisations environnementales de mise en œuvre	Action sans incidence pour l'environnement
----------------------------------------------------------	--------------------------------------------

Mesure n°1 : Elaborer un DÉFI DÉCLICS multithématique							
Descriptif	Initier une réflexion sur l'élaboration d'un DÉFI DÉCLICS d'éducation à la sobriété multithématique (Energie-eau / Déchets / Alimentation / Achats de biens (textile, électronique...) / Mobilité) s'appuyant sur un réseau de partenaires.						
Pilote de l'action	CCMM (en lien avec l'association LER)						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Des économies pour les habitants ; une meilleure connaissance d'un des enjeux environnementaux actuels						
Partenaires	EIE (Energie), Alimentation durable (GAB54), Fédération d'Éducation populaire, Avenir Climatique ou associations écologiques, Pays Terres de Lorraine						
Budget / Financement	Communication : environ 2000 € / an						
Moyens	0,1 ETP						
Calendrier	Court et moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Lancement du défi DÉCLIC multithématique				Indicateur 1 : OUI/NON			
Indicateur 2 : Nombre de familles engagées dans le défi DÉCLIC				Indicateur 2 : 100			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1	Oui	Non					
Indicateur 2	?	0					

Mesure n°2 : Développer des outils de communication grand public							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des outils de communication grand public : RADIO TEPOS (Radio Déclic), page FACEBOOK TEPos, site internet de la CCMM... - Développer des contenus de communication spécifiques et animer ces outils de communication à travers des articles, vidéos ou des interviews régulières. - Se fixer des objectifs et un plan de communication précis pour communiquer à la fois sur le Plan Climat et sur l'actualité liée au changement climatique. - Promouvoir et communiquer pour favoriser la réalisation du bilan carbone personnel via les sites internet dédiés : https://nosgestesclimat.fr/ 						
Pilote de l'action	CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Une information locale efficace						
Partenaires	Pays Terres de Lorraine, Radio Déclic ; Associations environnementales						
Budget / Financement	A définir en fonction des projets, budget d'environ 10 000 € / an pour la communication						
Moyens	0,3 ETP : responsable communication						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : nombre d'outils de communication grands publics fonctionnels				Indicateur 1 : à minima les 3 principaux (Facebook, site internet, Radio TEPos ...)			
Indicateur 2 : nombre de citoyens et citoyennes réalisant leur bilan carbone chaque année (10 minutes)				Indicateur 2 : 50% de la population			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1	Existe (mais est-ce efficace ?)	Existe (mais est-ce efficace ?)					
Indicateur 2							

Mesure n°3 : Sensibiliser les scolaires à la transition écologique							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le programme Watty à l'école qui sensibilise les écoles aux économies d'énergies et d'eau, en les rendant acteurs de la maîtrise de l'énergie dans leur établissement scolaire et à leur domicile (ateliers thématiques, événements, concours, actions à mener...) - Interventions ponctuelles sur les thèmes de la biodiversité et des déchets à destination des scolaires (de la maternelle au lycée) - Accompagnement des établissements scolaires du secondaire dans la démarche E3D - Mise en place du dispositif Savoir Rouler à Vélo dans les écoles, à travers le programme Génération Vélo - Utiliser du contenu disponible pour la vulgarisation dans les écoles, par exemple sur le site : https://educlimat.fr/ 						
Pilote de l'action	CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Un outil pédagogique complet et gratuit proposé aux écoles du territoire						
Partenaires	Lorraine Energie Renouvelable, CPIE des côtes de Meuse, ADEME, Associations (Avenir Climatique...), Education nationale						
Budget / Financement	Budget Watty : 7 800 € pour la CCMM sur la prestation totale de 34 000 €, pour le suivi de 15 classes pendant 2 ans, soit 3 900 € / an						
Moyens	0,2 ETP pour la gestion globale de l'action + moyens humains dans les écoles pour le développement des différents programmes (Savoir Rouler à Vélo...)						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Nombre d'élèves qui suivent Watty à l'école Indicateur 2 : Nombre de classes ayant suivi le programme Savoir Rouler à l'Ecole				Indicateur 1 : 15 classes sur 2 ans, soit environ 400 élèves, puis environ 50 classes entre 2023 et 2027 Indicateur 2 : 15 classes par an			
Résultats	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Indicateur 1	15 classes (341 élèves)	15 classes (331 élèves)					
Indicateur 2	15	15					

Mesure n°4 : Organiser des événements pour sensibiliser le grand public à la transition écologique							
Descriptif	<p>Exemples d'animations envisagées ou programmées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation annuelle de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) sur tout le territoire communautaire et sur plusieurs thématiques : Mobilité - Environnement - Déchets - Eau - Alimentation et Consommation - Organisation annuelle de la Semaine de Réduction des Déchets (SERD) avec un programme d'une quinzaine d'actions. - Organisation d'une manifestation "Tous au compost" : compostage de proximité - Organisation de conférences de sensibilisation au changement climatique auprès du grand public. 						
Pilote de l'action	CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Des animations gratuites pour les habitants						
Partenaires	Pays, Communes, CD54 (espaces naturels), Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CEN), Réseau Colibri, Associations environnementales						
Budget / Financement	Prévoir des budgets pour les stands, les conférenciers... environ 10 000 € / an						
Moyens	0,8 ETP, avec des pics de charge en fonction des événements à organiser						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : nombres de personnes sensibilisées à la transition écologique				Indicateur 1 : 2 000 personnes / an			
Indicateur 2 : nombre d'événements réalisés chaque année				Indicateur 2 : entre 3 et 5 événements / an			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1	3900	4000					
Indicateur 2	4	4					



Action 6.2 : Améliorer la politique de réduction des déchets à la source et en optimiser la gestion

Contexte et enjeux	<p>Le ratio de déchets ménagers et assimilés sur le territoire était de 556 kg / habitant en 2020, l'objectif étant de diminuer avec le nouveau PLPDMA entre 2021 et 2027.</p> <p>Moins d’emballages (éco-conception, achat en vrac), plus de réutilisation et de recyclage, les pistes d’actions sont variées et concernent tous les acteurs du territoire, du producteur au consommateur.</p> <p>Les entreprises sont également concernées par cette action puisque le territoire souhaite développer l’économie circulaire afin que les déchets des uns deviennent les ressources des autres, contribuant à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d’énergie.</p>
---------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d’impact	Objectifs de la stratégie 2029
Émissions de GES du secteur Déchets	- 10% d'ici 2027
Tonnes de matières / flux évitées ou recyclées	55 kg de déchets en moins par habitant d'ici 2027

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
++		Effet positif

Préconisations environnementales de mise en œuvre	<p>Action à incidences positives pour le territoire.</p> <p>Cobénéfices pour la préservation des ressources et la réduction des déchets.</p>
----------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesure n°1 : Poursuivre le Programme Local de Prévention des Déchets et amplifier l'action engagée en faveur de la réduction des déchets.	
Descriptif	<p>- Amplifier l'action engagée en faveur de la réduction des déchets ; Devenir un territoire "zéro déchets" résiduels ; Viser un territoire « 0 plastique »</p> <p>- Création d'un poste d'animateur-riche prévention et gestion des biodéchets (COVALOM), pour la CCMM et la CCPCST</p> <p>- Mettre en œuvre et suivre le plan d'action du nouveau PLPDMA sur 2021 - 2027 dont les actions sont rappelées ci-dessous. Le PLPDMA fait l'objet d'un document et d'un suivi à part entière, le PCAET s'assure du suivi de l'impact en termes d'émissions de GES du secteur déchets grâce à la bonne mise en œuvre du PLPDMA</p> <p>Axe 1 : *Collectivités exemplaires*</p> <p>Action 1.1 : appui de la démarche interne de développement durable</p> <p>Action 1.2 : accompagnement des communes sur des actions de prévention des déchets</p> <p>Action 1.3 : accompagnement des événements/réunions zéro déchet</p> <p>Axe 2 : *À la maison*</p> <p>Action 2.4 : organisation d'un défi « Moi aussi je réduis mes déchets »</p> <p>Action 2.5 : promotion de l'eau du robinet</p> <p>Action 2.6 : promotion des pratiques peu génératrices de déchets</p> <p>Axe 3 : *Nouvelle vie des objets*</p> <p>Action 3.7 : une nouvelle vie pour les objets par le biais de la déchetterie</p> <p>Action 3.8 : mise en valeur des solutions de don, échange, vente et achat d'occasion</p> <p>Action 3.9 : mise en valeur des solutions de réparation (développer le réemploi (recyclerie...) et la réparation (repair café, seconde vie des produits))</p> <p>Axe 4 : *Jardin au naturel*</p> <p>Action 4.10 : animation du réseau JARDINS (lien AAP Biodéchets)</p> <p>Action 4.11 : déploiement de sites de compostage collectif de proximité</p> <p>Action 4.12 : mettre en cohérence le schéma global de collecte des déchets verts</p> <p>Axe 5 : *À l'école*</p> <p>Action 5.13 : réduction du gaspillage alimentaire et compostage en établissement</p> <p>Action 5.14 : déploiement d'actions zéro déchet dans les établissements scolaires</p>

	Axe 6 : *Au travail* Action 6.15 : facilitation des synergies entre les acteurs économiques Action 6.16 : accompagnement des gros producteurs de biodéchets						
Pilote de l'action	CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Une maîtrise de la facture liée au ramassage des ordures ménagères / valoriser les bonnes pratiques de tri						
Partenaires	COVALOM, CCPCST, Communes, établissements scolaires, entreprises, ADTL, CCI, Paroles d'entreprises, Associations						
Budget / Financement	56 000 € (petit véhicule électrique, matériel, formation, communication) + le salaire						
Moyens	1ETP						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : taux de déchets recyclables par habitant Indicateur 2 : Nombre d'actions mises en œuvre				Indicateur 1 : réduire de 10% les déchets produits par habitant Indicateur 2 : au moins 80% des actions du PLPDMA réalisées			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1	160t/hbt (2021) 7% (en 2021)						
Indicateur 2	15 (en 2021)						

Mesure n°2 : Valoriser énergétiquement les biodéchets et les déchets verts fermentescibles							
Descriptif	- Mobilisation et valorisation des déchets verts (fermentescibles) issus des déchetteries ou points d'apports volontaires "déchets verts" dans les communes. - Mettre en place un politique de valorisation des biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire ...)						
Pilote de l'action	CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Valorisation des déchets des ménages						
Partenaires	COVALOM, Communes, ADEME						
Budget / Financement							
Moyens	0,1 ETP						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : Part de déchets verts fermentescibles valorisés				Indicateur 1 : 100 %			
Indicateur 2 : Part de biodéchets dans les ordures ménagères				Indicateur 2 : 14 %			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2							



Action 6.3 : Engager les collectivités du territoire dans une démarche écoresponsable en interne

Contexte et enjeux	Afin de faire en sorte qu'un maximum des mesures présentes dans le PCAET soient appliquées et respectées, la CCMM et les communes doivent se positionner en tant que collectivités exemplaires.
---------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2029
Émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et compétences de la CCMM	- 25% d'émissions de GES d'ici 2027

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
++		Effet positif

Préconisations environnementales de mise en œuvre	Action à incidences positives pour l'environnement. Cobénéfices pour la biodiversité, les pollutions et nuisances.
----------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesure n°1 : Faciliter la mise en place de programmes internes "transition énergétique"							
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un bilan carbone sur le patrimoine et les compétences de la CC Moselle et Madon et des communes volontaires. - Sensibiliser les agents aux pratiques durables (utilisation du papier, économie d'eau, mise en place de composteurs, consommations énergétiques, connaissance des clauses environnementales sur les marchés publics, ...). <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une charte de bonnes pratiques. - Mettre en cohérence les investissements selon une grille de critères climat - air - énergie <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'usage des outils de travail à distance et la mise en place du télétravail au sein de la CCMM - Organiser, une fois par an, une rencontre à destination des communes et/ou agent de la collectivité sur une thématique en lien avec la transition (gestion des espaces verts, rénovation du patrimoine public, nouvelles formes de mobilités (VAE, véhicules moins polluants...), etc.) 						
Pilote de l'action	CCMM chargé de mission PCAET, communes concernées						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Des agents sensibilisés et ambassadeurs						
Partenaires	ADEME, Pays						
Budget / Financement	Prix du bilan carbone (variable en fonction de la méthode, environ 10 000 €), grille de critères pour les investissements : 10 000 €						
Moyens	0,4 ETP						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : nombre (ou pourcentage) d'agents sensibilisés aux pratiques durables				Indicateur 1 : tous les agents sensibilisés			
Indicateur 2 : émissions de GES de la CCMM				Indicateur 2 : émissions de GES réduites de 25%			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2							



Action 6.4 : Poursuivre la politique de gestion durable de la ressource en eau potable et des milieux aquatiques

Contexte et enjeux	Les prévisions du GIEC sur le réchauffement climatique annoncent des épisodes de sécheresses plus longs et intenses (rendant les sols imperméables), et des épisodes pluvieux plus violents. La configuration du bassin versant de la Moselle peut augmenter le risque d'inondation et peut aussi fragiliser un accès fiable à de l'eau potable. La CCMM doit poursuivre ses efforts de sécurisation de l'alimentation en eau potable et renforcer sa protection du territoire face aux aléas climatiques.
---------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2029
Quantité d'eau potable disponible sur le territoire	Quantité d'eau potable suffisante sur le territoire

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
	++	Effet positif

Préconisations environnementales de mise en œuvre	Action a incidences positives pour l'environnement. Cobénéfices pour la biodiversité, la ressource en eau et la prévention des risques naturels.
----------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesure n°1 : Sécuriser les approvisionnements en alimentation en eau potable et assainissement							
Descriptif	<p>- Gérer et réparer les fuites du réseau d'eau sur des réseaux vieillissants : augmenter le rendement pour atteindre 85 %.</p> <p>- Programme d'investissement pour la sécurisation et l'optimisation des réseaux d'alimentation en eau potable, liaisons suivantes à sécuriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Sexey – Pont-Saint-Vincent ou Sexey - Maron * Marthemont - Thélod * Messein - Usine de potabilisation * Flavigny - Richardménil * Maizières - Bainville <p>Programme pour l'assainissement :</p> <p>- STEP Thélod et raccordement Pierreville, élimination des eaux claires et eaux pluviales d'infiltration, mise en conformité des DO</p>						
Pilote de l'action	CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Eau potable pour tous en quantité suffisante, économies						
Partenaires	AERM, Suez Environnement						
Budget / Financement	<p>Coût réseau d'eau : 4,2 M€ sur le mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 M€ pour le renouvellement de 1% du réseau d'eau - 1,1 M€ pour le programme de sécurisation des liaisons intercommunales (déduction de 40% grâce à des aides) - Nouvelle liaison entre Méréville et Flavigny : 200 k€ <p>Sécurisation des mines : 800 k€</p> <p>Décarbonatation : 1 M€ (à réaliser en fin de mandat en fonction de l'avancement des autres opérations)</p> <p>Coût assainissement : 1,2 M€ (STEP, raccordement Pierreville, élimination eaux claires et pluviales, mise en conformité DO)</p>						
Moyens	0,5 ETP						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : atteindre un rendement du réseau d'eau potable suffisant				Indicateur 1 : 80 % de rendement en 2027			
Indicateur 2 : pourcentage de foyers ayant un accès continu à l'eau potable				Indicateur 2 : 100 %			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							
Indicateur 2							

Mesure n°2 : Mener une politique d'économie d'eau							
Descriptif	<p>- Poursuivre la politique de tarification incitative de l'eau : Tarification incitative selon 3 tranches : < 50 m3 / entre 50 et 200 m3 / > 200 m3)</p> <p>- Développer des actions d'« économie de l'eau » en s'inspirant des politiques de prévention des déchets :</p> <p>→ Ambassadeurs du tri <-> Ambassadeurs de l'eau ; Agent prévention eau ; ...</p> <p>→ Tarification incitative <-> Tarification progressive de l'eau en fonction des usages</p> <p>→ Aides à l'achat de composteurs <-> Aide à l'achat de système de récupération de l'eau de pluie</p> <p>- Développer l'exemplarité des collectivités locales : Avoir une culture d'économie de l'eau au sein des collectivités et dans la gestion de leurs compétences (espaces publics, arrosage...), à travers la formation des agents</p> <p>- Sensibiliser et aider les habitants à avoir des systèmes de récupération d'eau</p>						
Pilote de l'action	CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Une eau de qualité, eau gratuite via les récupérateurs						
Partenaires	AERM						
Budget / Financement	Financement de récupérateurs d'eau de pluie à hauteur de 50% : 50 € financés / récupérateurs Financement de 50 récupérateurs / an, soit 2500€/an pour la collectivité						
Moyens	0,3 ETP						
Calendrier	Court terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : quantité d'eau consommée provenant du réseau d'eau				Indicateur 1 : Baisse de 10%			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							

Mesure n°3 : Renaturation et restauration des cours d'eau							
Descriptif	<p>Entretien des cours d'eaux existants et mise en place de programmes de renaturation des ruisseaux (plantations, création de méandres, ...).</p> <p>Favoriser la plantation de ripisylves pour protéger les berges contre l'érosion.</p> <p>Assurer la continuité écologique sur les rivières pour favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la libre circulation des espèces, - une hydrologie proche des conditions naturelles, - le bon déroulement du transport naturel des sédiments. 						
Pilote de l'action	CCMM						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Favoriser l'emploi local et d'insertion, Auto épuration des eaux						
Partenaires	AERM, CD54, OFB, EPTB Meurthe et Madon						
Budget / Financement	200 000 €/an						
Moyens	0,2 ETP						
Calendrier	Moyen terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : qualité des masses d'eau de surface				Indicateur 1 : Amélioration globale de la qualité des masses d'eau – Rendre conforme les masses d'eau identifiées comme critiques par le PAOT			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							

Mesure n°4 : Anticiper les risques d'inondations							
Descriptif	Prévention du risque d'inondation à l'échelle du bassin versant avec l'EPTB (établissement public de bassin Meurthe-Madon) dans le cadre de la compétence GEMAPI						
Pilote de l'action	CCMM (délégué à l'EPTB Meurthe et Madon)						
Leviers Economie/ Services aux habitants	Moins de risque inondation						
Partenaires	EPTB Meurthe et Madon, AERM						
Budget / Financement	Action déléguée						
Moyens	0,1 ETP						
Calendrier	Long terme						
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2029			
Indicateur 1 : récurrence et importance des crues sur les zones à enjeux				Indicateur 1 : limitation de l'importance et de l'intensité des crues sur les secteurs à enjeux			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateur 1							

B. Annexe 2 : Situation socio-économique de la CCMM



PORTRAIT SOCIAL DE TERRITOIRE

1) Situation géographique du territoire

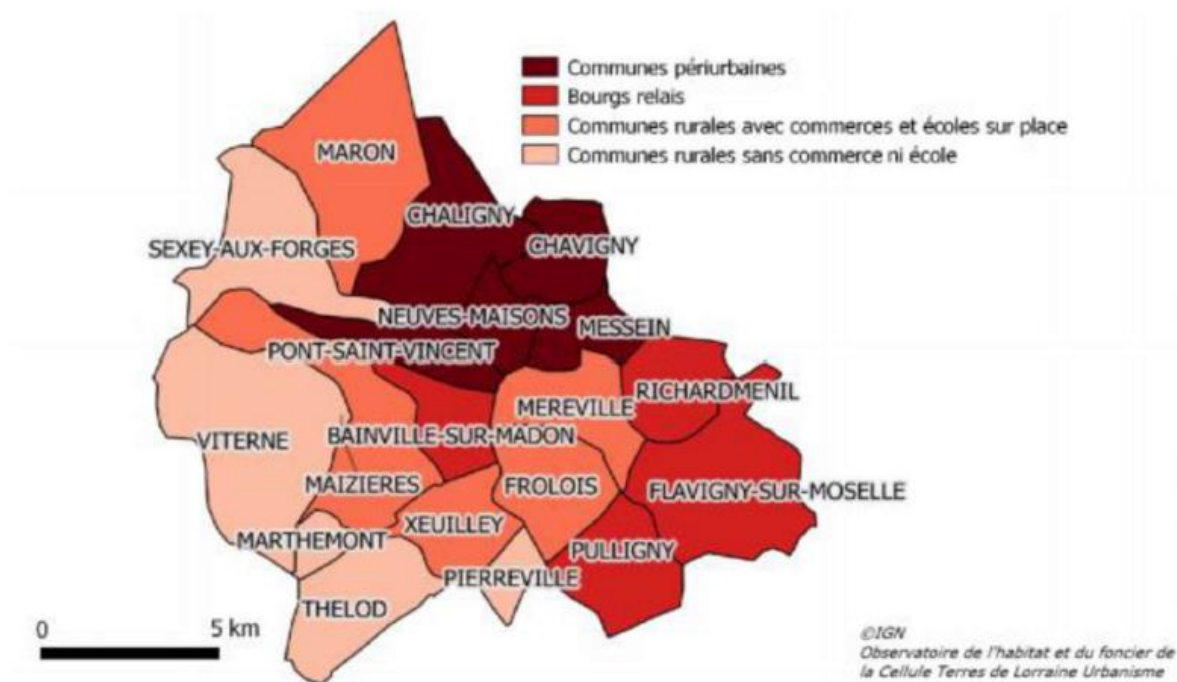
La communauté de communes de Moselle et Madon (CCMM) se situe au Sud de l'agglomération de Nancy. Elle fait partie du Pays Terres de Lorraine et son territoire est inclus dans le périmètre du SCOT Sud Meurthe et Moselle.

Depuis le 1er janvier 2014, elle se compose de 19 communes pour près de 30 000 habitants.

Au niveau de l'INSEE, l'intercommunalité est intégrée à l'aire urbaine¹ de la Métropole du Grand Nancy (CUGN).

Les 19 communes qui la composent forment un territoire périurbain du pôle nancéen.

Il comprend un pôle urbain aggloméré, rassemblant les communes de Chaligny, Chavigny, Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent et Messein, et un ensemble de villages à dominante rurale dans la plaine du Xaintois et la vallée du Madon.



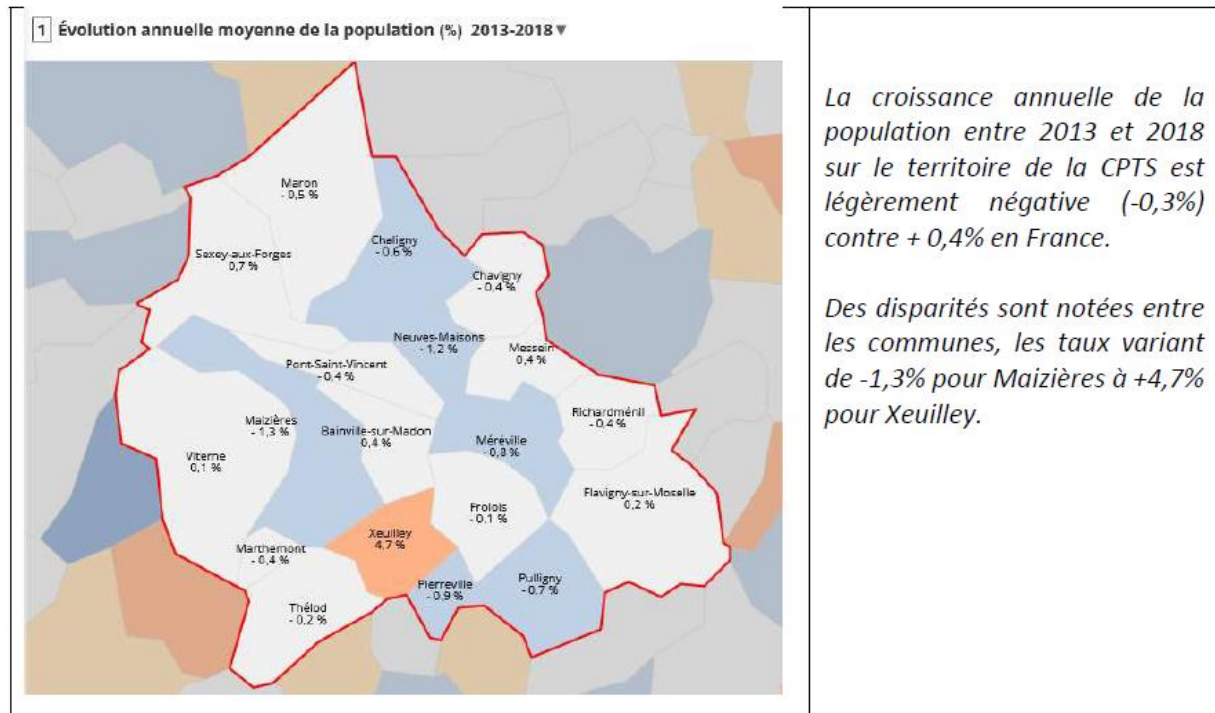
2) Évolution démographique

- [Evolution de la population](#)

¹ Font partie d'une aire urbaine les communes dont au moins 40% des actifs travaillent dans le pôle urbain (en l'occurrence le Grand Nancy)

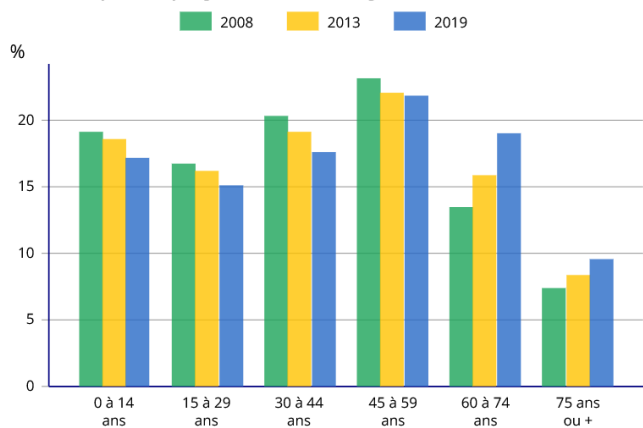


Taux d'évolution annuel de la population entre 2012 et 2018 : légère décroissance démographique



Source : Carte interactive INSEE

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



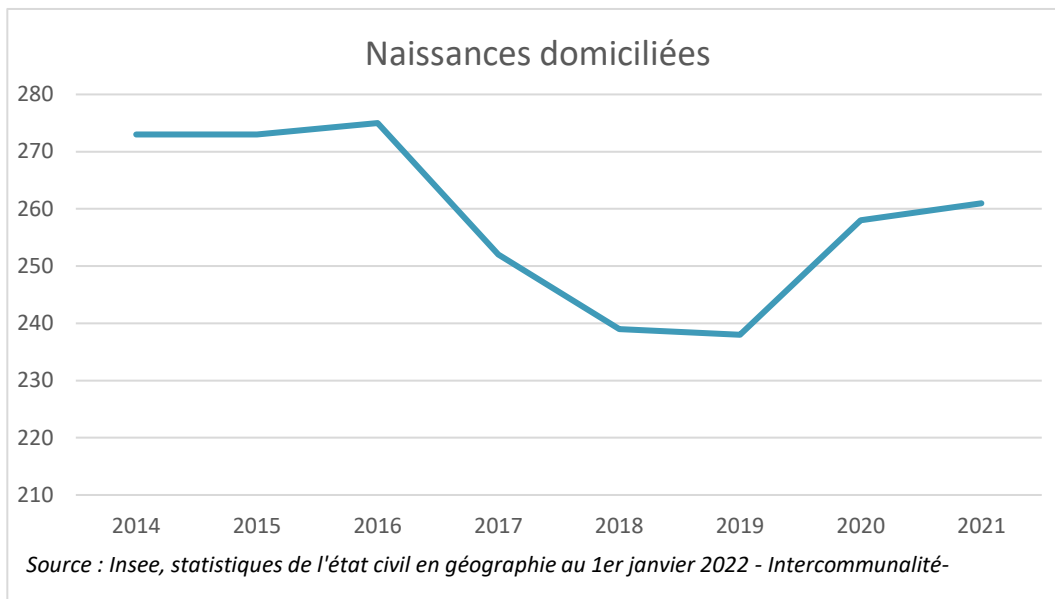
Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

28 560 habitants au 1^{er} janvier 2021, contre 29 062 en 2013
23 % de la population a moins de 20 ans et 21 % de la population a plus de 65 ans.
Recul de la part des jeunes et augmentation des 60 ans et plus.

- Evolution des naissances



Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Naissances domiciliées	273	273	275	252	239	238	258	261



La progression ininterrompue de la population pendant 35 ans, témoigne de l'attractivité résidentielle du territoire, dans une Lorraine qui globalement perd des habitants.

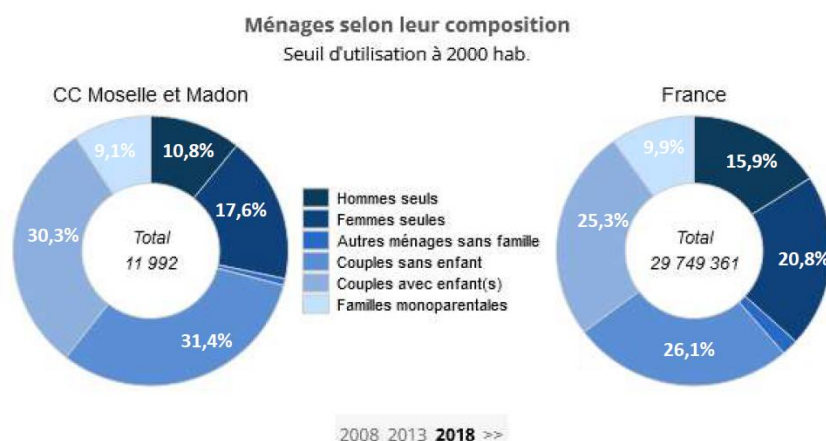
Une évolution de - 2 % sur la période 2013-2021 est cependant constatée.

Le vieillissement de la population (tendance nationale) est assez marqué sur le territoire communautaire, malgré le maintien de la natalité observé par ailleurs (en augmentation sur 2020-2021). La corrélation entre le solde migratoire très faible et cette tendance au vieillissement, témoigne des difficultés du territoire à renouveler sa population et attirer de nouveaux ménages, en particulier dans les communes urbaines.

- **Typologie des ménages**

4 766 familles avec enfants, soit 39 % des ménages (34 % pour le département 54)

Structuration de la population : sur-représentation des couples avec et sans enfant

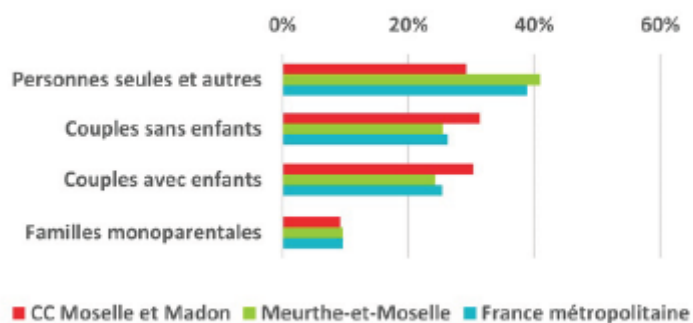


Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2018

Source : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>



RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPE



Données pour le CC Moselle et Madon issues du Recensement, INSEE 2018

• Synthèse

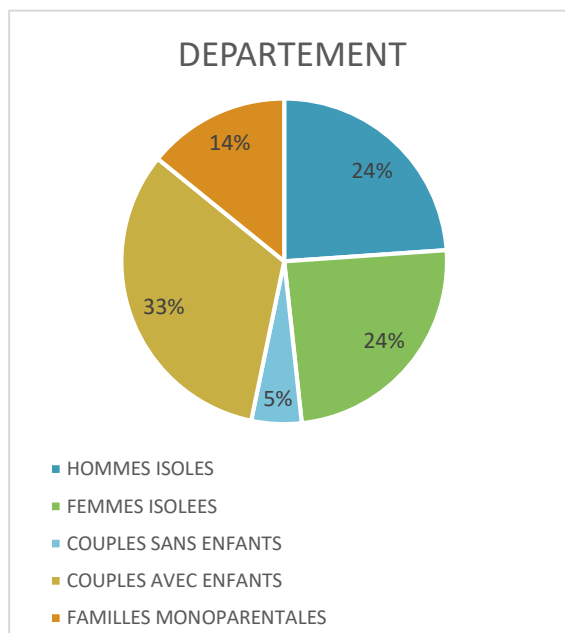
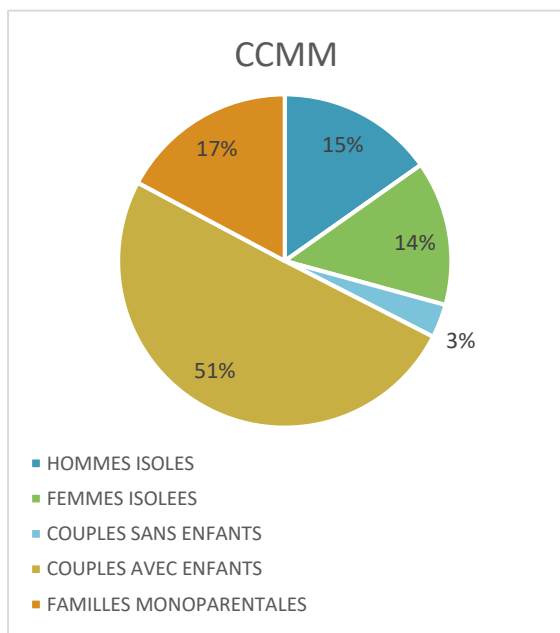
Après une baisse constante des naissances depuis 2016, la tendance s'inverse à partir de 2020. L'évolution des naissances sur les prochaines années sera à surveiller.

Une population relativement jeune avec 23 % de moins de 20 ans en 2021.

Près de 10 % des familles sont monoparentales (quasiment identique à la moyenne nationale).

Une population avec un profil familial : 41,4 % des ménages ont un ou plusieurs enfants alors que la moyenne nationale est à 35,2 %.

3) Allocataires et structures familiales



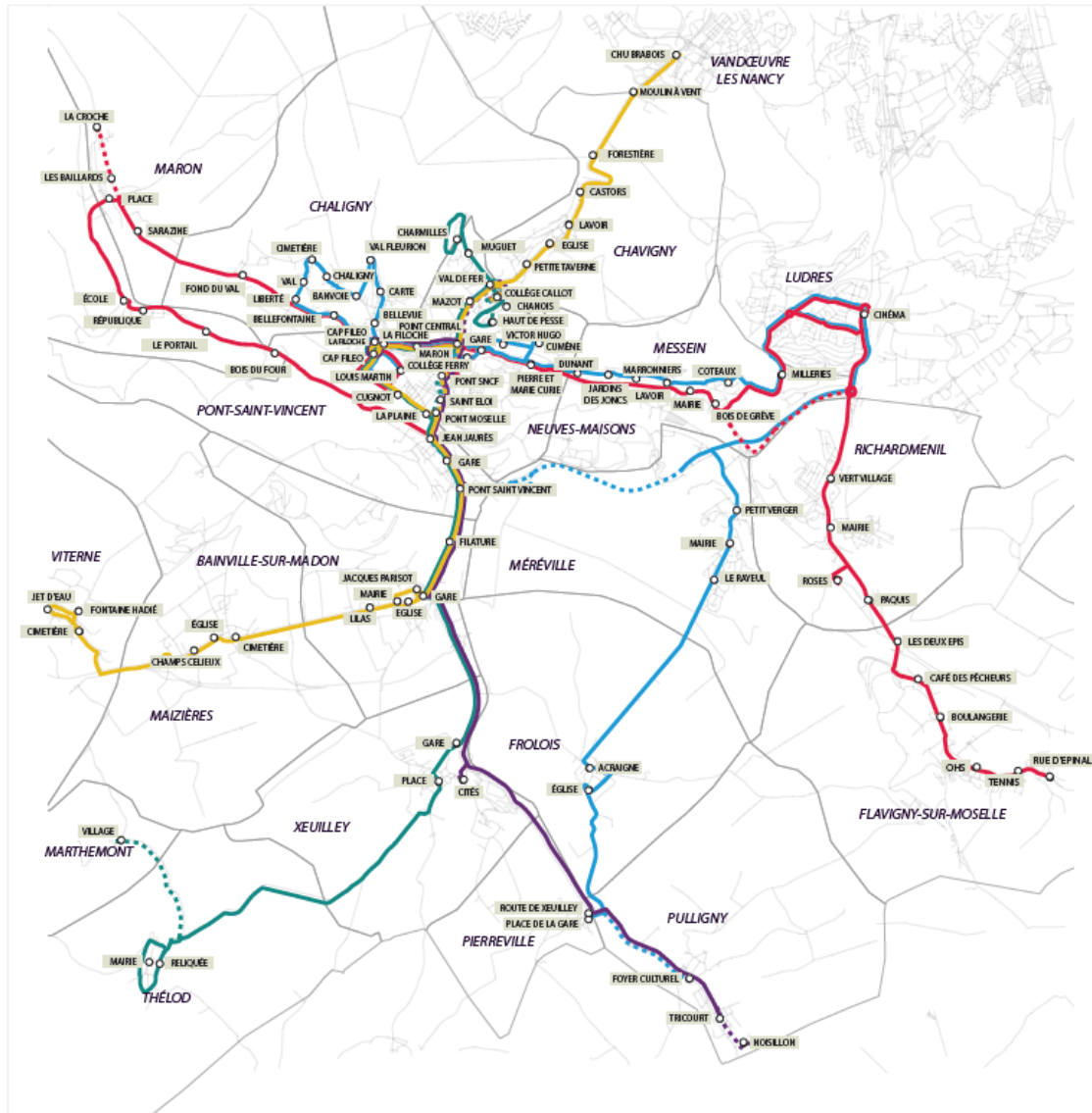
Sur l'ensemble des allocataires CAF, la part des familles avec enfants est beaucoup plus élevée sur la CCMM (67 %) comparée à celle du département de Meurthe et Moselle (44 %).



Allocataires et population couverte en Meurthe et Moselle

Nombre de ménages allocataires	4 741	<i>La notion de population couverte par la CAF comprend les allocataires et éventuellement leur conjoint, leur (s) enfants et autre(s) personne € à charge</i>
Population couverte par la CAF 54 sur la Meurthe et Moselle	161 697	

4) Les transports



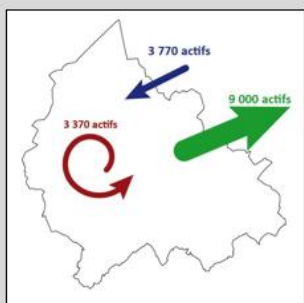
Bonne desserte du territoire par les grands axes. Les Liaisons sont assurées avec le réseau STAN et la métropole. Une ligne ferroviaire assure le trajet Nancy - Pont Saint Vincent mais les liaisons sont sous-utilisées au quotidien. Sur la CCMM :

- Transports en communs gratuits sur le territoire, mais des horaires et des correspondances vers la métropole mal adaptée ne permettant pas de se passer de voiture.

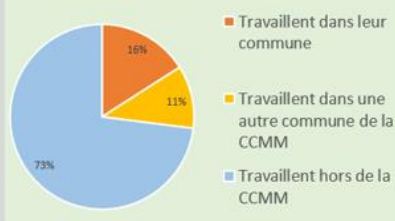


- Transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite ou de plus de 70 ans pour le tarif de 2 €/trajet. Ce transport assure la jonction jusqu'à Vandoeuvre (hôpitaux de Brabois) et Ludres (cinéma UGC).
- Compétente de la CCMM en matière de transports scolaires.
- Existence de voies cyclables, à développer davantage.

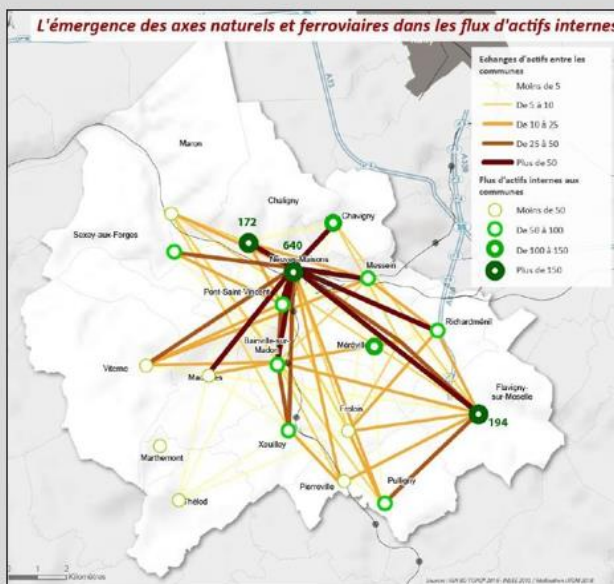
Une majorité d'actifs qui quittent le territoire.



Lieu de travail des habitants de la CCMM

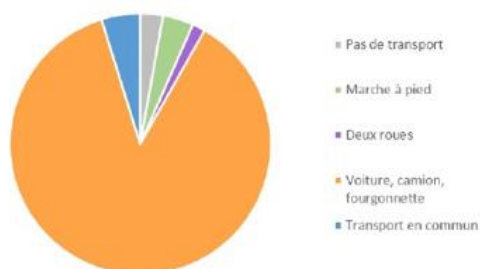


Des flux d'actifs internes majoritairement dirigés vers Neuves-Maisons.



89% des ménages sont motorisés 73% disposent d'au moins un emplacement de stationnement

Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail par les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi en 2015. Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.



Équipement automobile des ménages. Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.



Trois problématiques ont été identifiées :

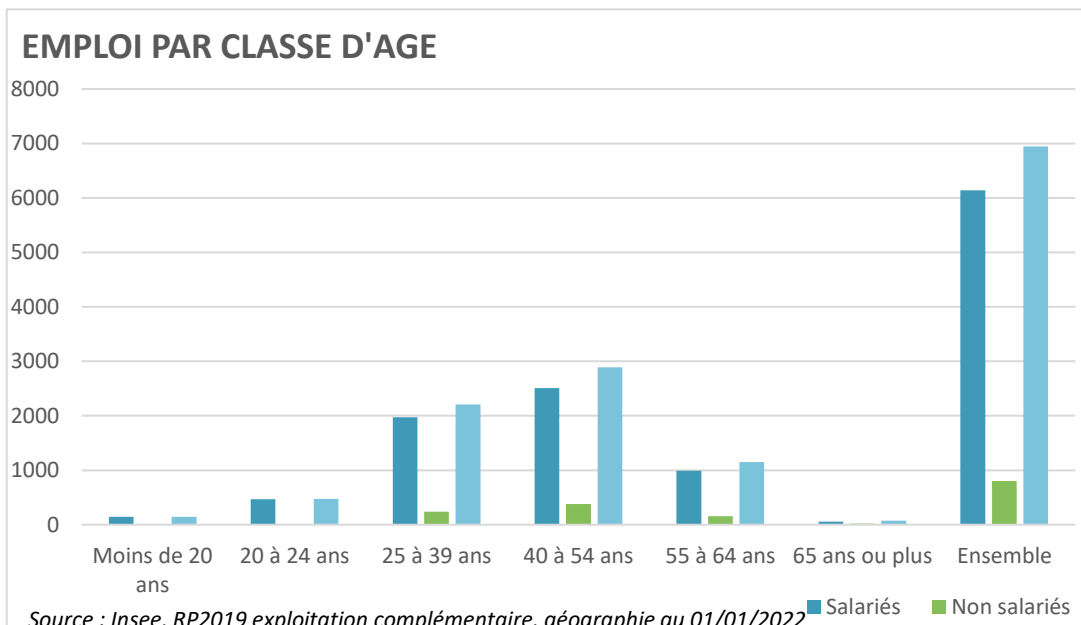
- L'autosolisme (1 pers/voiture) et par conséquent la forte saturation de l'espace public : projet de développer la démarche REZOPOUCE sur le territoire (mise en place en 2022)



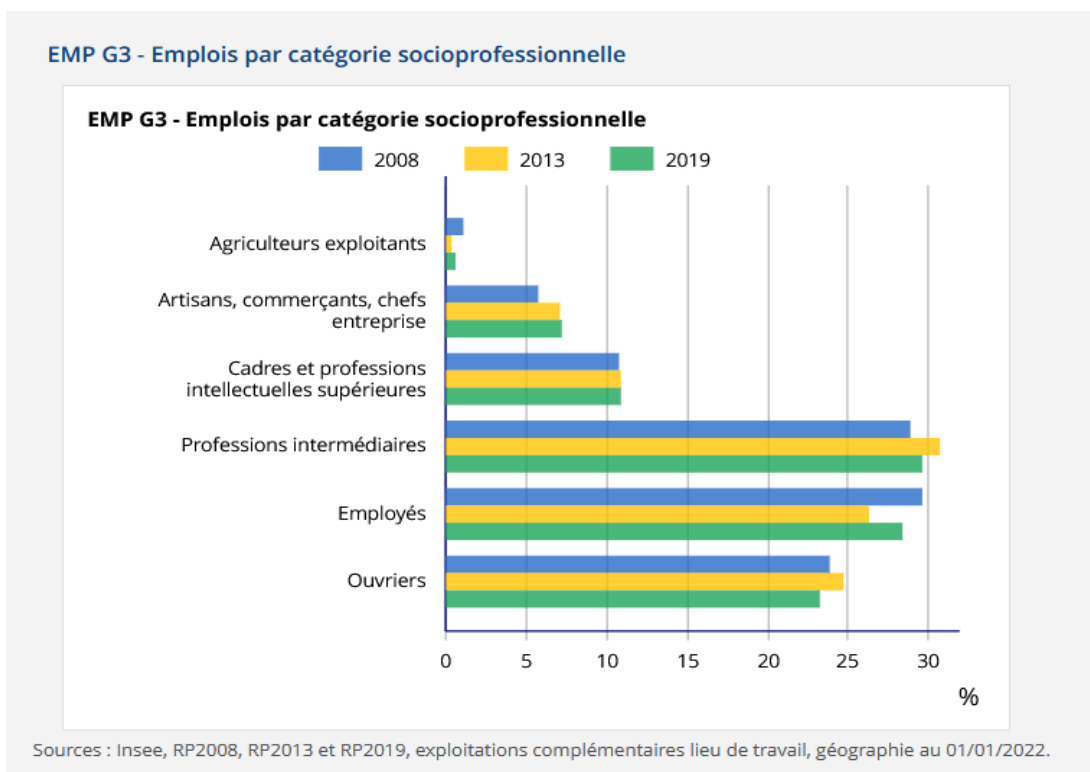
- La dégradation de l'offre en mode lourd (train et suburbain)
- La faible utilisation des mobilités douces (part modale) : location de vélos à assistance électrique (VAE) à partir de 2021

5) L'emploi

- Selon la classe d'âge



- Répartition des emplois par catégorie





On note au regard du département et de la région :

- Une part plus importante des catégories socio-professionnelle suivantes : retraités (29,6%) et employés (16,7%) et dans une proportion moindre professions intermédiaires (16,5%) et cadres et professions intellectuelles supérieures (8,3%)
- Une part moins importante d'ouvriers (10,6%) (Région : 14,7%).

Emploi – Chômage au sens du recensement en 2019	CC Moselle et Madon	Meurthe-et-Moselle
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail	7004	257 166
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail	88,2 %	89,3 %
Variation de l'emploi total au lieu de travail (taux annuel moyen entre 2013 et 2019)	-0,5 %	-0,5 %
Taux d'activité des 15 à 64 ans	74,8 %	71,2 %
Taux de chômage des 15 à 64 ans	9,4 %	13,6 %

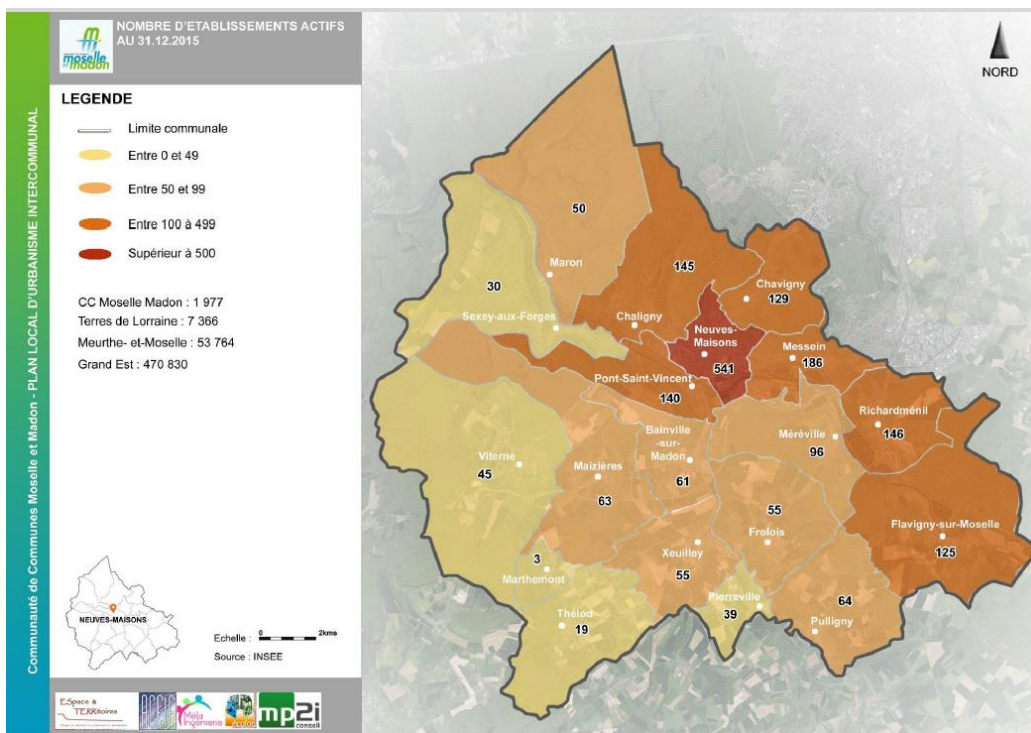
Sources : Insee, RP2013 et RP2019 exploitations principales en géographie au 01/01/2022

Moselle et Madon compte 88 % des salariés en CDI ou travaillant dans la fonction publique, qui n'occupent donc pas un emploi potentiellement précaire. Ce chiffre est de 85 % pour la Meurthe et Moselle.

En lien direct avec la vie économique du territoire, le revenu moyen par foyer fiscal est de 28 833 € pour 2019. Par comparaison, il est de 25 815 € pour la Meurthe et Moselle.

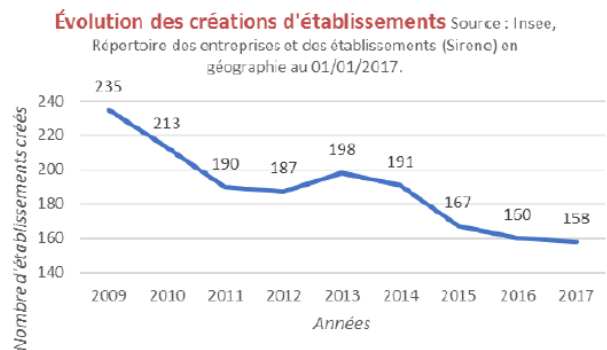
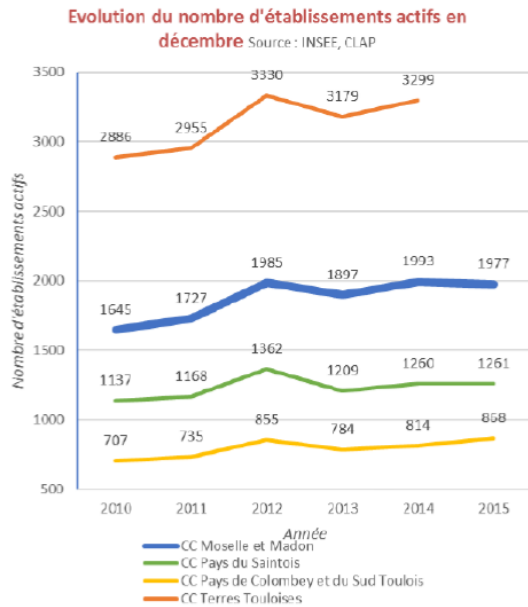
La part des femmes salariées à temps partiel est de 27 %.

• **L'attractivité de l'emploi**





Une attractivité qui s'essouffle



- **En synthèse**

Un taux d'activité des 15-64 ans supérieur à celui de la Meurthe et Moselle.

Un taux de chômage en 2018 (9,4 %) inférieur à ceux de la Meurthe et Moselle (13,6 %), Région Grand Est (13,4 %) et national

Les communes périurbaines regroupent les foyers dont le niveau de vie est le moins élevé.

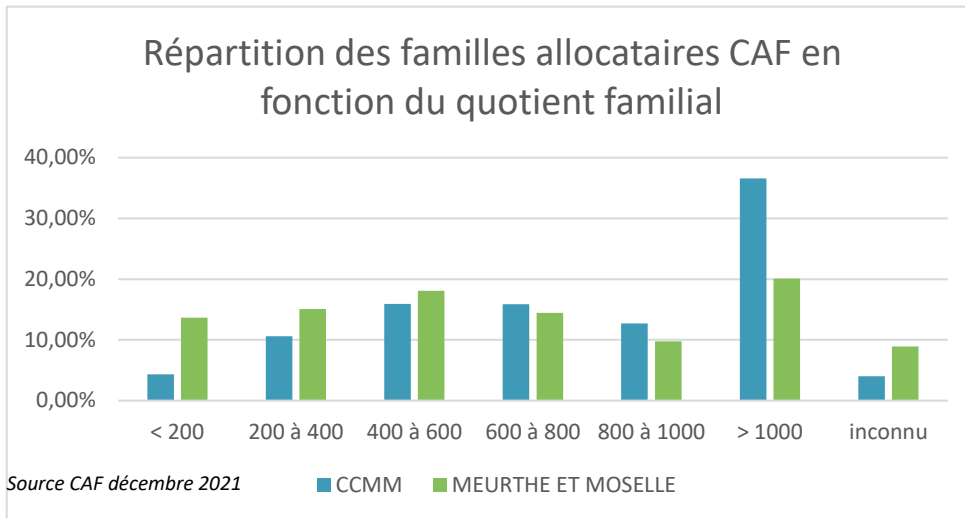
Les communes rurales avec commerces et écoles attirent les familles. Ce sont elles qui attirent les ménages présentant les revenus les plus élevés (13 %).

6) Pauvreté et précarité des allocataires Caf

Nombre d'allocataires en situation de vulnérabilité accompagnés par la CAF (à la demande des partenaires)	287
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----



- **Montant des Quotients Familiaux**



Le quotient familial est un outil de mesure des ressources mensuelles. Il tient compte à la fois des revenus professionnels et/ou de remplacement (indemnités, par exemple), des prestations familiales mensuelles perçues (y compris celles versées à des tiers comme l'APL) et de la composition de la famille.

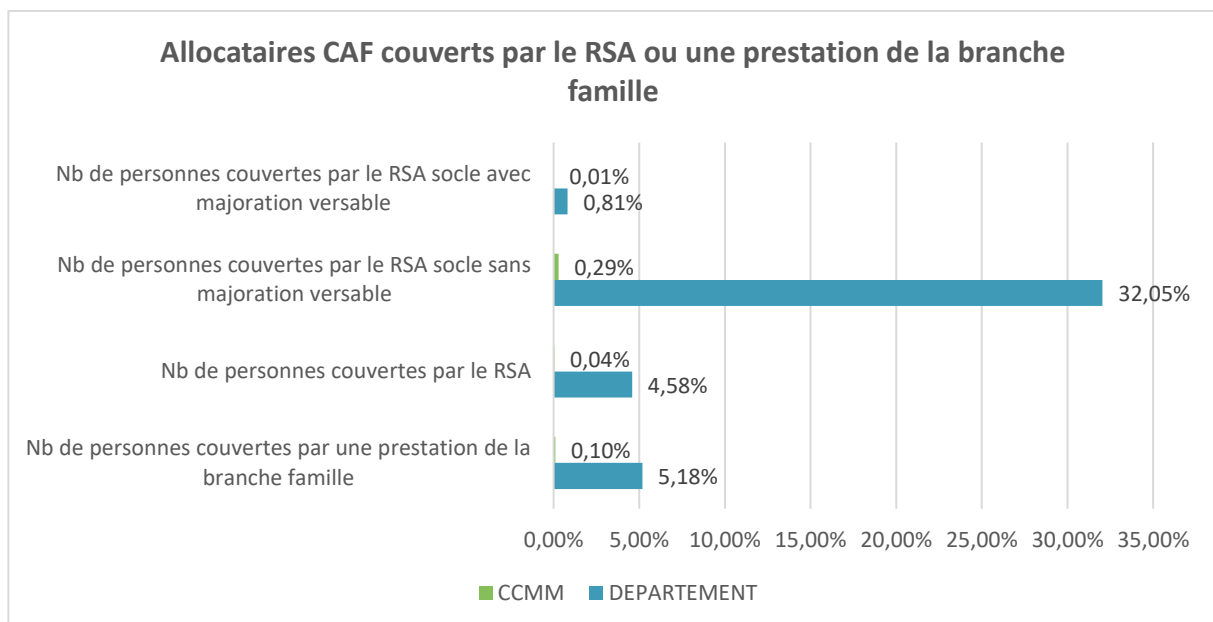
Le pourcentage de familles allocataires CAF ayant un QF < 600 € est moins important que celui de Meurthe et Moselle.

Le rapport s'inverse pour les QF > à 600 €. Plus d'1/3 des familles ont un QF > 1000 € (20 % en Meurthe et Moselle).

- **Part des prestations versées**

245 allocataires bénéficient de l'Allocation de Soutien Familiale (CAF), soit 5,2% des allocataires (taux identique à celui du département 54)

1346 allocataires bénéficient de l'aide au logement.





La part de la population couverte par le RSA est très largement inférieure à celle de la Meurthe et Moselle, du Grand Est et nationale.

Neuves-Maisons concentre le plus de personnes couvertes par une prestation de la branche famille (26,6 %) et celles couvertes par le RSA (45 %), suivie de Chaligny et Pont-Saint-Vincent (entre 7 et 11,6 %). A noter également pour Chaligny et Richardmémil : 6,3 % de personnes couvertes par une prestation de la branche famille.

Les autres communes ont des taux inférieurs à 5 %.

- **Familles monoparentales**

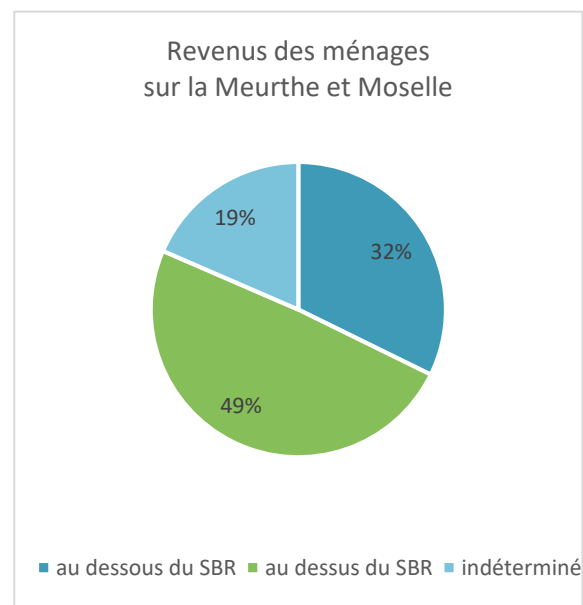
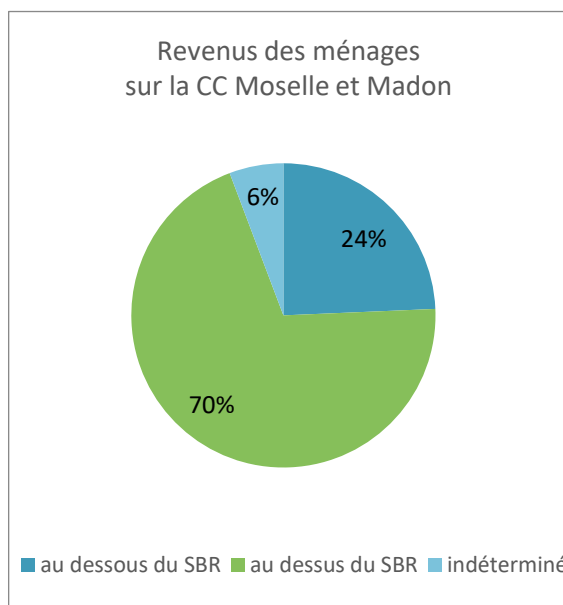
En 2021, la part des familles monoparentales sur l'ensemble des allocataires CAF sur Moselle et Madon (727 soit 15,3 %) est supérieure à celle du département 54 (13 %).

- **Revenu des ménages allocataires**

Revenus – Année 2019	CC Moselle et Madon
Nombre total de ménages fiscaux	12 038
Part des ménages fiscaux imposés	63,1 %
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	23 510 €
Taux de pauvreté	7,5 %

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2022

Le taux de pauvreté en 2019 est moitié moindre à celui de la Meurthe et Moselle et se concentre plus particulièrement sur Neuves-Maisons.



SBR : seuil de bas revenus



7) Logement

- **Typologie des logements**

Indicateurs	CCMM	Meurthe et Moselle
Nombre de logements	13 178	379 680
Part des résidences principales	91,2 %	88,7 %
Part des résidences secondaires (yc. log occasionnels)	1,9 %	2,0 %
Part des logement vacants	6,9 %	9,3 %
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale	77,3 %	57,2 %

Source : Insee, RP2019 exploitation principale au 1/1/2022

	NOMBRE		%	
	CCMM	Meurthe et Moselle	CCMM	Meurthe et Moselle
Maisons	10 660	201 819	81,0	53,4
Appartements	2 391	172 927	18,2	45,7
Autres logements	115	3 309	0,9	0,9
Total	13 166	378 055	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2018

- **Résidence principale selon le taux d'occupation**

Indicateurs	CCMM		MEURTHE ET MOSELLE	
	Valeur	Evolution 2008-2018	Valeur	Evolution 2008-2018
Propriétaires	9 284	4,7 %	192 303	6,2 %
Locataires	2 558	9,6 %	137 391	6,1 %
Dont locataires d'un HLM loué vide	674	19,5 %	45 103	0,9 %
Logés gratuitement	170	-22,7 %	5 665	-13,5 %
Ensemble	12 012	5,2 %	335 359	5,7 %

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2018

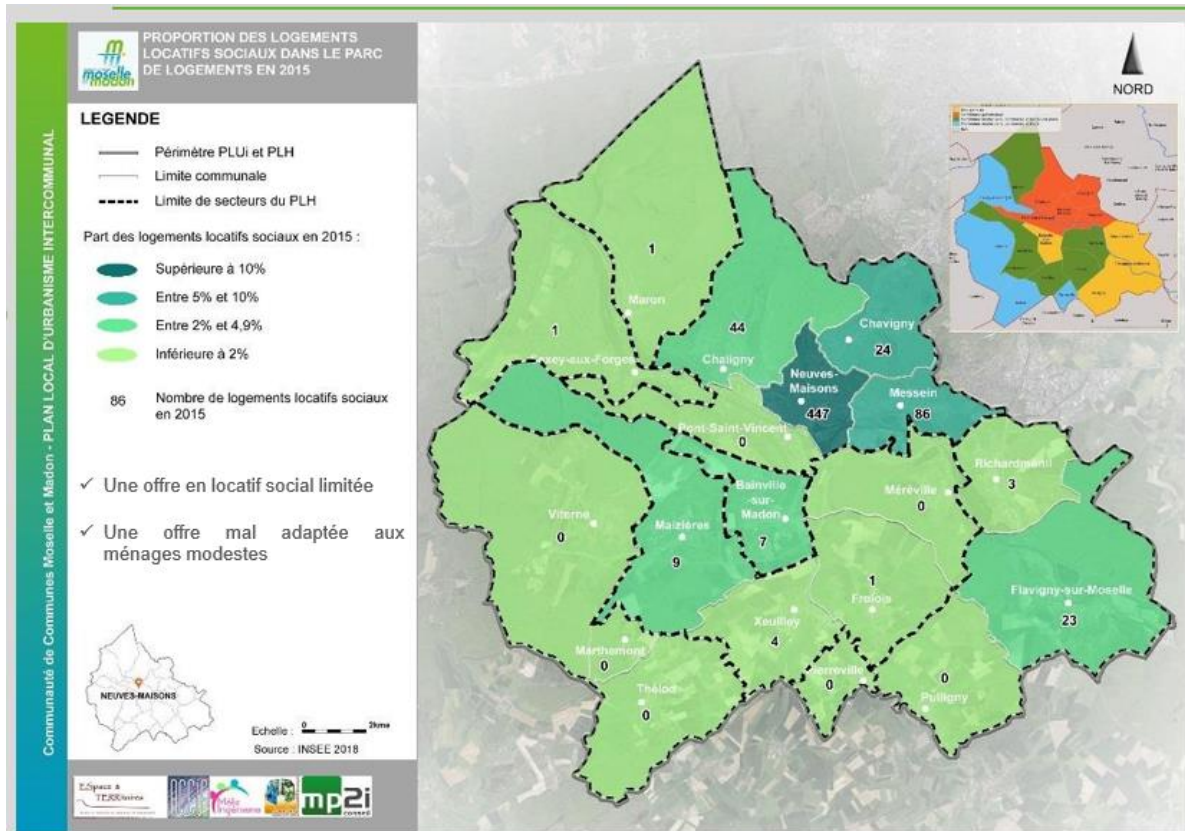


• **Nombre de personnes des résidences principales selon le statut d'occupation**

Indicateurs	CCMM		MEURTHE ET MOSELLE	
	Valeur	Evol 2008-2018	Valeur	Evol 2008-2018
Propriétaires	22 051	-2,6 %	442 893	0,7 %
Locataires	5 418	2,2 %	260 784	2,0 %
Dont locataires d'un HLM loué vide	1 562	21,3 %	99 270	-2,3 %
Logés gratuitement	328	-31,4 %	10 457	-19,9 %
Ensemble	27 797	-2,2 %	714 135	0,8 %

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

Part des logements sociaux





SECTEUR 1 : COMMUNES PÉRIURBAINES	SECTEUR 2 : BOURGS RELAIS
<ul style="list-style-type: none">▪ Un regain de constructions neuves.▪ Proportion la plus grande de petits logements sur la CCMM.▪ Vacance structurelle importante, notamment sur Neuves-Maisons pour des logements collectifs.▪ Contribution du parc social HLM.	<ul style="list-style-type: none">▪ Une vacance structurelle et non conjoncturelle qui reste faible (7-8%).▪ Une offre locative présente et qui tend à se maintenir.▪ Un secteur moins attractif ces dernières années.
SECTEUR 3 : COMMUNES RURALES AVEC COMMERCE ET ÉCOLES SUR PLACE	SECTEUR 4 : COMMUNES RURALES SANS COMMERCE ET ÉCOLE
<ul style="list-style-type: none">▪ Un rythme de constructions neuves qui a fortement augmenté lors de la dernière décennie : arrivée de ménages Nancéiens notamment.▪ Communes qui attirent de plus en plus de néoruraux dans de grands logements.	<ul style="list-style-type: none">▪ Un parc de très grands logements, confronté au vieillissement de la population des communes les plus rurales.▪ Peu de nouvelles constructions ces dernières années.

77 % des foyers sont propriétaires de leur résidence principale.

Augmentation du nombre de locataires en 2008 et 2018 de près de 10 %.

La part des logements vacants sur la CCMM est inférieure de plus de 3 points à celle du département 54. A noter la part sur Pont-Saint-Vincent à 11,6 %.

8) Dispositifs et projets urbanistiques

• Plan et programmes urbanistiques

Sur les 19 communes de Moselle et Madon, 17 sont dotées d'un **plan local d'urbanisme** qui permet de localiser les zones d'urbanisation futures et les ambitions démographiques. Afin de répondre aux nouvelles dispositions légales de limitation de la consommation foncière, un nouveau document d'urbanisme à l'échelle intercommunale est en cours de préparation et devrait se finaliser avant la fin 2023. Il se donne comme ambition la création de 142 logements par an pendant 12 ans permettant de maintenir la population actuelle, assurer un renouvellement du parc de logements et créer de nouveaux logements pour atteindre une population de 29 300 habitants (soit + 0.16% par an).

La CCMM a également défini un **programme local de l'habitat** approuvé en 2017 qui prendra fin en 2023. Ce dernier fixe 6 orientations dont l'aménagement durable du territoire ou encore répondre aux besoins de tous les ménages dans le parc de logements dit classiques ou spécifiques.

Plus concrètement, plusieurs actions en faveur du logement sont en cours comme l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, permettant d'apporter des aides financières et des conseils techniques pour des travaux d'amélioration énergétique, d'adaptation au vieillissement ou au handicap ou encore la création de logements locatifs.

Et pour compléter cette action incitative par des outils plus coercitifs, la CCMM s'engage dans la **lutte contre le mal logement**, avec le permis de louer, en partenariat avec le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et non décent.

• Projets de développement

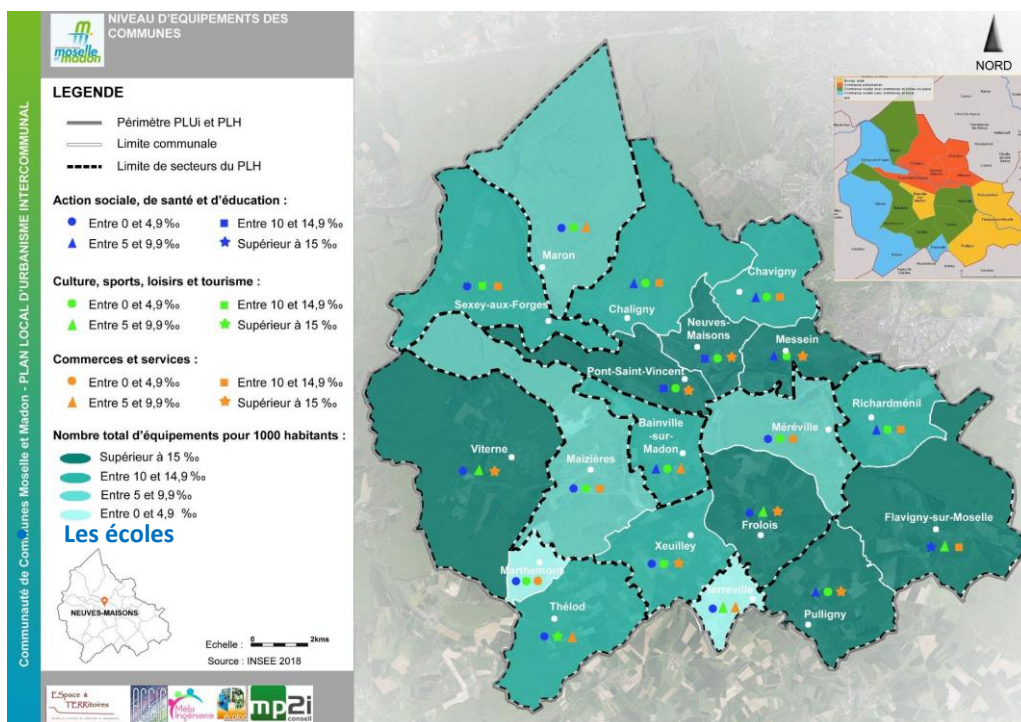
La réalisation de plusieurs programmes d'envergure variable est en cours de réalisation. Nous pouvons en citer 4 pour exemple :



- La reconversion d'une friche industrielle à Neuves-Maisons avec près de 100 logements comprenant des logements locatifs portés par un bailleur social à destination des seniors, des maisons en accession à la propriété et des terrains nus pour construction.
- La réhabilitation d'un ancien restaurant en cœur de village à Xeuilley pour des logements seniors.
- Le développement d'un quartier intergénérationnel à Flavigny sur Moselle comprenant en phase 1, logements seniors dans l'ancien presbytère, un accueil petite enfance et un lieu culturel et en phase 2, des terrains nus pour construction.
- Le portage foncier d'un ancien corps de ferme à Pierreville en vue de logements pour location à des seniors ou des familles, la localisation de la mairie, d'une salle d'activité et d'un lieu sportif.

A noter enfin que les communes de Neuves-Maisons et de Pont-Saint-Vincent sont reconnues « **Petite Ville de Demain** ». Une convention d'opération de revitalisation du territoire est en cours de préparation. Elle comprendra des actions pour revitaliser le commerce, améliorer les logements et engager des actions en termes de mobilité et d'environnement (rénovation thermique, végétalisation...).

9) Localisation structures, équipements et services



Nombre de scolarisations

- ⇒ **En école primaire :**
2411 élèves à la rentrée scolaire de septembre 2021 (en baisse par rapport à 2017) :
 - 809 maternels dont 15 âgés de moins de 3 ans
 - 1579 élémentaires
 - 23 en classe ULIS (11 à Flavigny sur Moselle + 12 à Neuves-Maisons)
- ⇒ **En collège :**
1057 élèves en collège (Neuves-Maisons) :
 - 467 élèves au Collège Jules Ferry
 - 590 élèves dont 56 en enseignement adapté (SEGPA) au Collège Jacques Callot



Le nombre d'élèves reste à peu près stable sur les 9 dernières rentrées scolaires : variation de + 7 élèves entre 2013 et 2017 et – 13 élèves entre 2017 et 2021.

Projet d'affectation des élèves de Marthemont scolarisés jusque maintenant au collège de Vézelize sur un des collèges de Neuves-Maisons.

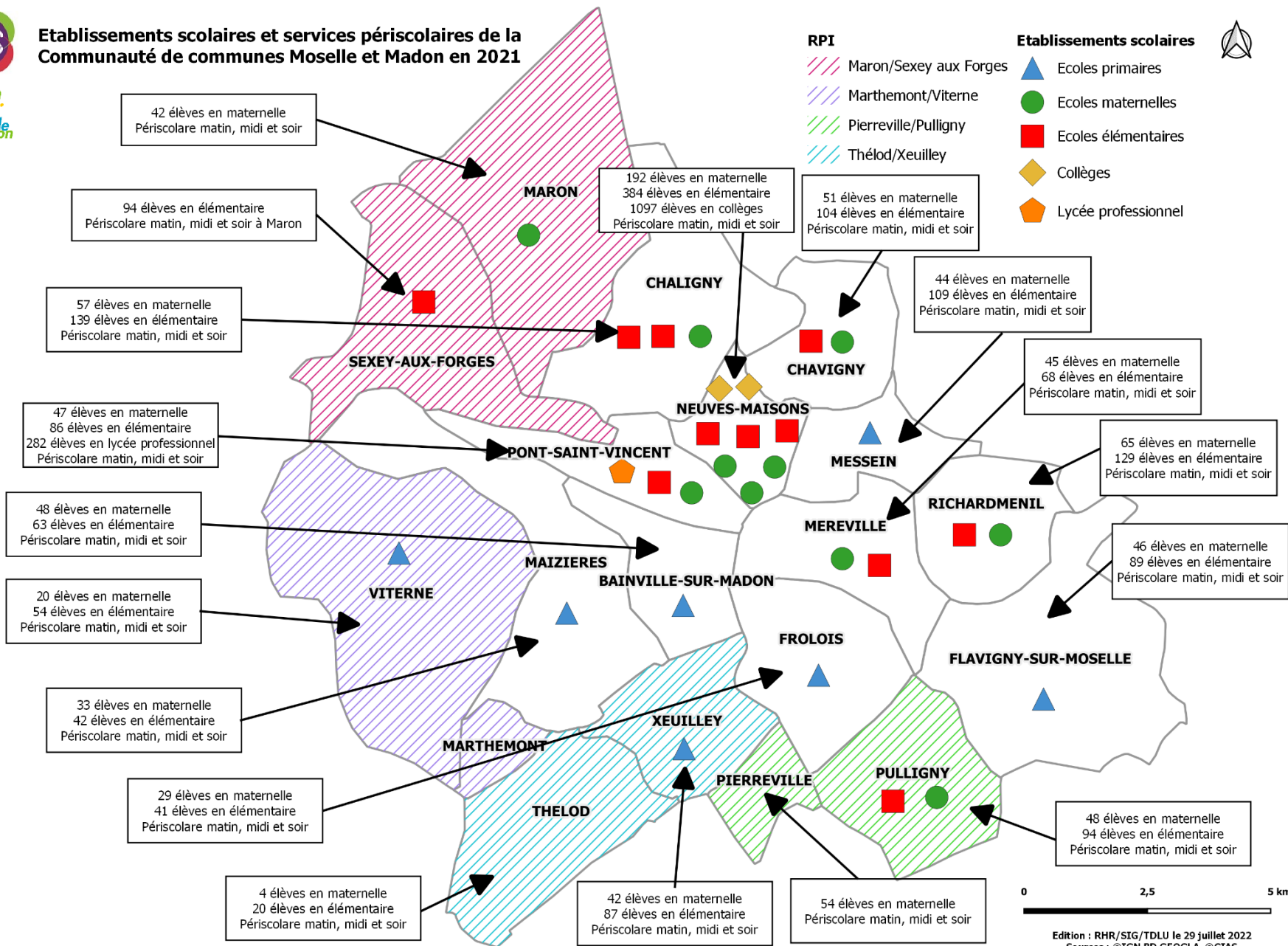
⇒ **Au lycée professionnel la Tournelle (Pont-Saint-Vincent) :**

267 élèves dont :

- 23 en 3^{ème} prépa intégrée
- 10 CAP AEPE
- 48 CAP production et service en restauration
- 180 BAC PRO ASSP
- 6 mention complémentaire « aide à domicile »
- 15 élèves en formation d'aide-soignante



Etablissements scolaires et services périscolaires de la Communauté de communes Moselle et Madon en 2021





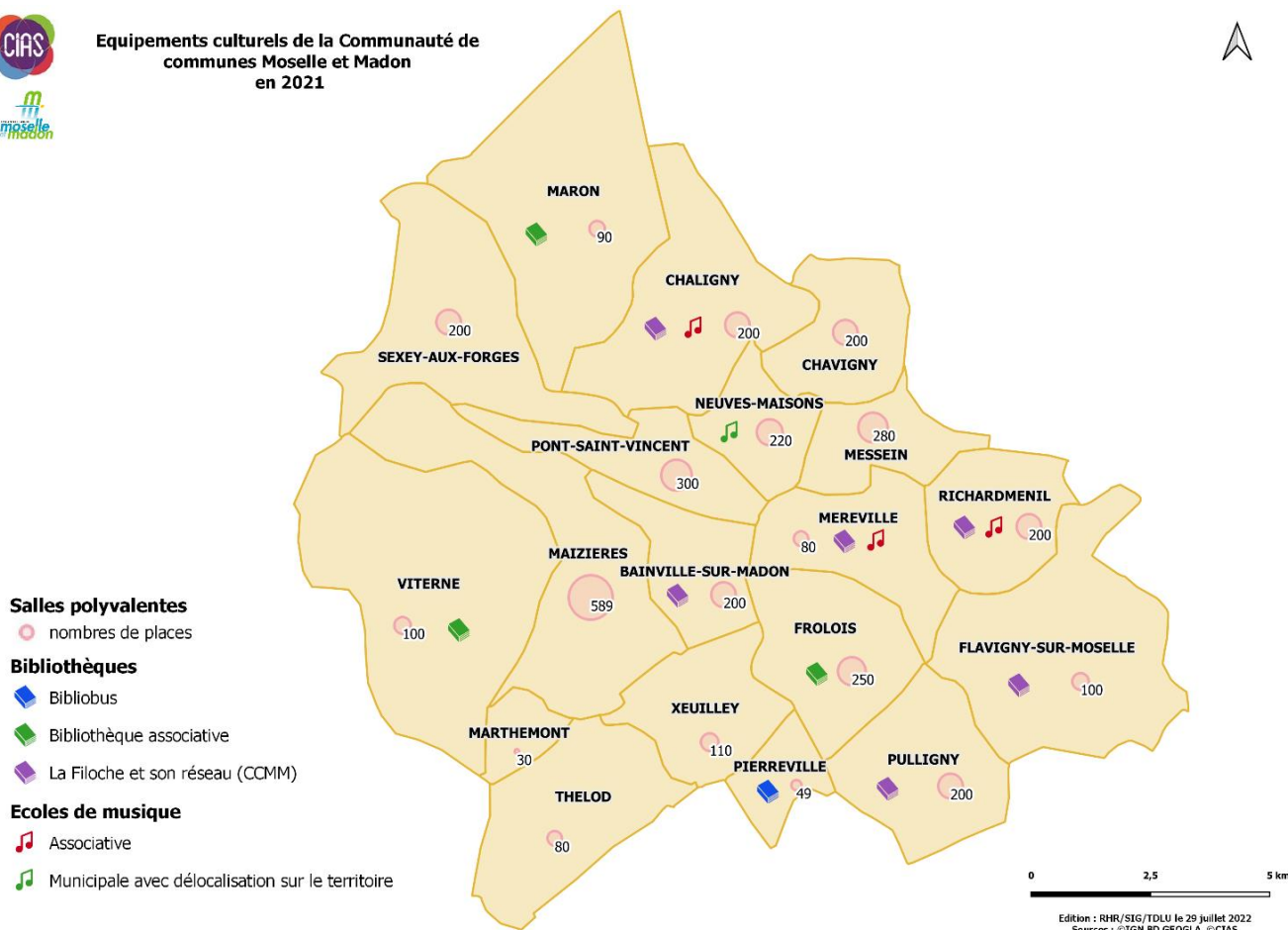
- **Les associations**

Le territoire Moselle et Madon est riche d'associations caritatives, sportives, culturelles, destinées aux enfants, aux adolescents, adultes et seniors. Il est possible de les retrouver par thématique sur le lien suivant : <https://www.cc-mosellemadon.fr/fr/vie-associative.html>

- **Les équipements culturels**



Equipements culturels de la Communauté de communes Moselle et Madon en 2021





Autres services :

L'Espace emploi de la CCMM

L'Espace Emploi est un lieu d'écoute et de service ouvert à tous les habitants du territoire ayant une demande concernant le travail, l'emploi, la formation et l'orientation. *Il est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion 2014-2020 »*

Il s'agit d'un service souple et réactif permettant de répondre à des demandes urgentes comme de proposer **un accompagnement individualisé** : élaboration du projet professionnel, CV et lettres de motivation, travail sur les techniques de recherche d'emploi, aide à la constitution de dossiers de demande d'allocation chômage, premier accueil RSA.

L'Espace Emploi met à disposition deux ordinateurs en libre accès connectés à Internet, une imprimante, un téléphone, un photocopieur et un fax, ainsi que de la documentation spécialisée sur l'emploi et la formation.

Il est une des trois antennes de proximité de la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation en pays de Terres de Lorraine. Ces relais emploi de proximité sont complémentaires des services de Pôle Emploi avec lesquels ils conventionnent et coopèrent au quotidien.

Conseiller numérique, embauche en janvier 2022 dans le cadre du plan France relance

Ces services gratuits sont situés 2 places des Tricoteries à Chaligny, desservis par les transports en communs.

La CCMM s'est positionnée en 2021 dans le cadre du plan France Relance sur le recrutement d'un conseiller numérique afin d'accompagner les habitants dans l'utilisation des outils numériques, suite à l'identification de besoins sur le territoire par la Maison Départementale des Solidarités, la Mission locale, l'Espace emploi et le CIAS.

Une fois embauché en 2022 le conseiller numérique aura vocation à accompagner individuellement les personnes mais également à organiser des ateliers collectifs en direction de différentes populations (personnes âgées, jeunes, personnes isolées...) au CIAS et en proximité dans les communes.



STRUCTURES JEUNESSE, SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS EN MOSELLE ET MADON

	BAINVILLE-SUR-MADON	CHALIGNY	CHAVIGNY	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	FROLOIS	MAIZIERES
EXTRA SCOLAIRE						
Accueil périscolaire	Commune (accueil ALSH matin, midi et soir)	Commune (Dans les 3 écoles matin, midi et soir)	Association MJC Castors (accueil ALSH matin, midi et soir)	Resto Loisirs (matin, midi et soir)	Resto des p'tits princes (accueil matin, midi et soir)	Commune (matin, midi et soir)
Mercredis récréatifs	Commune Été : Familles rurales	Commune Francas	MJC des castors + SLUC tennis	Resto Loisirs	Resto des p'tits princes (journée)	Commune
Accueils collectifs de mineurs (ACM) (centres de loisirs)	Familles Rurales : juillet Commune : petites vacances 1 semaine en février 1 semaine en avril 1 semaine en octobre			Resto Loisirs 1 sem en février 2 sem en octobre 2 sem en avril Juillet complet 1 sem fin août	Resto des p'tits Princes 1 sem en février 1 sem en avril 1 sem en octobre Juillet complet	Commune ALSH petites vacances : 1 ^{ère} semaine vacances hiver, printemps, automne ALSH grandes vacances : 2 semaines : 1 ^{ère} semaine juillet + dernière semaine août
Séjours	CCMM-CIAS	CCMM-CIAS	MJC des Castors	CCMM-CIAS	CCCM-CIAS	
Accueil ados	CCMM-CIAS	CCMM-CIAS	Association accueil périscolaire	CCMM-CIAS	CCMM-CIAS	Association Simply Odd
EQUIPEMENT SPORTIF						
Terrain de foot	X	X	X	X	X	X (impraticable pour le moment)
Autres terrains (Basket, tennis...)	Terrain de pétanque + City stade (livraison fin 2022-2023)	Tennis	City-stade, tennis		Basket, City Stade, pétanque, skate parc	Basket
Salle de sports				Gymnase + dojo		X
Autre équipements sportifs	Terrain de bosses	Boulodrome	Terrain de pétanque			Agrès sur l'aire de jeux
EQUIPEMENTS CULTURELS						
Salle polyvalente	X200 p	X200 p	X200 p	X 100 p assises	X 200 p	X 589 p (90)
Bibliothèque municipale	Bibliothèque en réseau CCMM			Bibliothèque en réseau CCMM	X gérée par des bénévoles	
Bibliothèque associative				X		
Service de prêt de livres	X	X		X	X	
Ecole de musique municipale						
Ecole de musique associative		X				
Autres équipements culturels	2 salles à la maison des associations	La Filoche (CCMM)				
EQUIPEMENTS DE LOISIRS						
Aires de jeux	X	X 2	X		Oui	X3
Sentiers, aires de découverte	X sentiers balisés	X chemin des traces + sentiers balisés	X chemin des traces + sentiers balisés	X Sentiers de rando balisés	Réhabilitation des sentiers et points de vues en cours d'étude avec les asso et la mairie	Sentiers balisés
Autres équipements de loisirs	Maison des associations (2 salles)	Etangs	X	Etangs		



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

	MARON	MARTHEMONT	MEREVILLE	MESSEIN	NEUVES-MAISONS	PIERREVILLE
EXTRA SCOLAIRE						
Accueil périscolaire	Béliér Meulson (matin, midi et soir)	Rattachement à Viterne	Commune (matin, midi et soir)	Commune (matin, midi et soir)	Commune (3-12 ans matin, midi et soir)	Rattachement sur Pulligny Resto des Loupiots (matin, midi et soir)
Mercredis récréatifs	Béliér Meulson		Commune	Franças	Commune (3-6 ans) FJEP (6-11 ans)	Foyer rural
Accueils collectifs de mineurs (ACM) (centres de loisirs)	Béliér Meulson 1 ^{ère} sem de toutes les petites vacances Juillet pour les grandes vacances		En cours de réflexion		Commune : 3-6 ans et 11-17 ans pendant les petites vacances scolaires. Juillet et Août pour les 3-6 ans. Dispositif Zapp'Sports et Animations estivales pour les 11-17 ans hors ACM	
Séjours	Béliér Meulson (2x/an)				Commune : 2 séjours en été pour les 11-14 ans et 1 pour les 14-17 ans. 1 séjour aux vacances d'hiver ou de printemps pour les 11-17 ans	
Accueil ados	CCMM-CIAS			Commune	Commune : 11-17 ans. Tout au long de l'année selon un programme établi (les mercredis, certains vendredis ou week-end ou en soirée en semaine selon les activités)	CCMM-CIAS (à compter de juin 2022)
EQUIPEMENT SPORTIF						
Terrain de foot			X	X	X 2	X (terrain avec 2 buts non normalisés)
Autres terrains (Basket, tennis...)	Terrain omnisport (foot, basket)		Tennis, pétanque	Beach volley, hand-ball	City-stade	Aire de loisirs (projet terrain multisports)
Salle de sports	X : Yoga, relaxation, judo, dance, gym		1 à la mairie		Salle André Plumet + gymnases Callot et Ferry (gestion CCMM)	
Autre équipements sportifs	Boulodrome		1 stade multisports	Terrain pétanque, table ping pong	Piscine CCMM Salles de dance, dojo, stand de tir, salle de tennis de table, stand de tir à l'arc, boulodromes	
EQUIPEMENTS CULTURELS						
Salle polyvalente	X 90 p	X30 p	X 130 p	X2 : 200 + 80 p	X 300	X 49 p
Bibliothèque municipale	X		X	Bibliothèque en réseau CCMM		
Bibliothèque associative	X (AFR de Maron)					
Service de prêt de livres	X			X		
Ecole de musique municipale						
Ecole de musique associative	Ecole privée				E3M Avec délocalisations sur le territoire	
Autres équipements culturels				Mille Club + salle des associations	Centre Culturel Jean L'Hôte Maison de la vie associative	
EQUIPEMENTS DE LOISIRS						
Aires de jeux	X 1		X 3	X 2	X 3	X1 petite enfance
Sentiers, aires de découverte	Sentiers balisés	Sentiers de randonnées		Parcours santé, sentiers balisés	Chemin des traces + sentiers balisés	
Autres équipements de loisirs	Halte fluviale, aire de pêche		Etangs de pêche	Base nautique, étangs, aire de pêche, piste cyclable	Pistes cyclables	



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

	PONT-SAINT-VINCENT	PULLIGNY	RICHARDMENIL	SEXEY-AUX-FORGES	THELOD	VITERNE	XEUILLEY
EXTRA SCOLAIRE							
Accueil périscolaire	Commune (matin, midi et soir)	Resto des Loupiots (matin, midi et soir)	Commune (matin, midi et soir)	Bélier Meulson (matin, midi et soir)	Rattachement à Xeuilley	Asso La Sarabande (matin, midi et soir)	Commune (matin, midi et soir)
Mercredis récréatifs	Commune	Resto des Loupiots	Francas 54	Bélier Meulson		Asso La Sarabande	Commune
Accueils collectifs de mineurs (ACM) (centres de loisirs)	CLSH Premières semaines des petites vacances + 3 semaines en juillet		Francas 54 (sauf Noël et jours fériés)	Bélier Meulson 1 ^{ère} semaine des petites vacances + Juillet		Asso La Sarabande Toutes les petites vacances + périodes définies en juillet et août	Commune 1 sem en février 1 sem en avril 1 sem en octobre 3 sem en été
Séjours			Francas (juillet)	Bélier Meulson (2x/an) CCMM-CIAS		Asso La Sarabande	
Accueil ados	Commune		Francas 54 (en cours)	CCMM-CIAS	CCMM-CIAS	Association La Sarabande 1 mini camps à chaque période de grandes vacances	CCMM-CIAS
EQUIPEMENT SPORTIF							
Terrain de foot	X		X 2	X 2	X 1	X	X
Autres terrains (Basket, tennis...)	X (basket, pétanque) Terrain multisport en projet	Basket et pétanque	Tennis (3), city-stade, skate-park (en cours)	Tennis, basket, handball	Terrain multisport	Terrain mixte (handball et basketball)	
Salle de sports	X 1		X 2	Salle polyvalente (gymnastique, tennis table)		1 salle de motricité 1 salle polyvalente	
Autre équipements sportifs	Salle musculation, base de canoë et d'aviron	Mur tir à l'arc + City Stade	Terrain bi-cross, parcours de santé, pétanque			2 Boulodromes	
EQUIPEMENTS CULTURELS							
Salle polyvalente	X 300 p	X 200 p	X 200 p	X 2 1 : 20 p 1 : 40 p	X 80 p	X 100 p	X 110 p
Bibliothèque municipale		Bibliothèque en réseau CCMM	Bibliothèque en réseau CCMM	X		Bibliothèque en réseau CCMM	
Bibliothèque associative			X			La bib des bénévoles 1 cabine à lire	
Service de prêt de livres		X	X	X		X	
Ecole de musique municipale							
Ecole de musique associative			Francas			Association La Fontaine (Guitare)	
Autres équipements culturels	2 salles associatives						
EQUIPEMENTS DE LOISIRS							
Aires de jeux	X En cours d'aménagement	X 1	X 3	X (fermée actuellement, étude en cours)	X 1	X 1	X 2
Sentiers, aires de découverte	Sentiers balisés	Sentiers balisés	Parcours de santé + sentiers balisés	Sentiers balisés, VTT, piste cyclable	Sentiers balisés	Sentiers balisés	Sentiers balisés
Autres équipements de loisirs	Etangs, piste cyclable		Halte nautique et camping-cars, pistes cyclables	Centre de loisirs privé la Vannerie multi activités		Bancs en forêt	



• La santé

⇒ Effectifs des professionnels exerçant sur le territoire

Libellé	Nbre d'omnipraticiens	Nbre d'infirmiers	Nbre de masseurs-kinésithérapeutes	Nbre de chirurgiens-dentistes	Nbre d'orthophonistes	Nbre de sages-femmes
Bainville-sur-Madon	1	4	1	0	0	0
Chaligny	2	6	2	2	2	0
Chavigny	2	4	0	0	0	0
Flavigny-sur-Moselle	3	3	4	2	3	3
Frolois	0	0	0	0	0	0
Maizières	0	2	0	0	0	0
Maron	0	1	0	0	0	0
Marthemont	0	0	0	0	0	0
Méreville	0	0	0	1	0	0
Messein	1	2	1	0	0	0
Neuves-Maisons	10	11	14	4	5	1
Pierreville	0	0	0	0	0	0
Pont-Saint-Vincent	3	2	2	3	3	0
Pulligny	2	3	4	0	1	0
Richardménil	4	3	4	2	0	1
Sexey-aux-Forges	0	0	0	0	0	0
Thélod	0	0	0	0	0	0
Viterne	0	0	0	0	0	0
Xeuilley	0	0	0	0	0	0
TOTAL	28	41	32	14	14	5
				134		

Source : Cartosanté - Données 2020

⇒ L'offre de soins ambulatoires

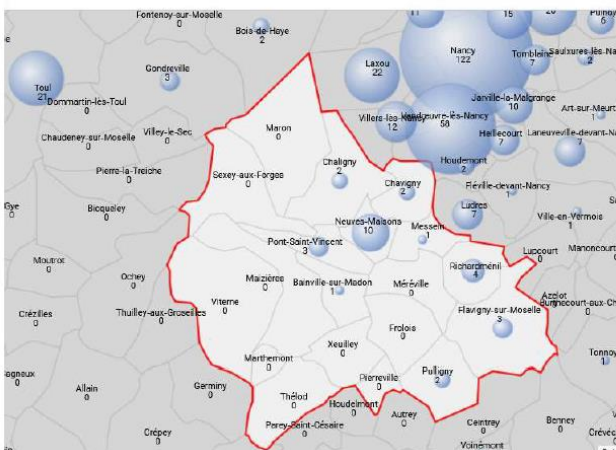
Les médecins généralistes : une densité favorable, proche du département, supérieure à la région et à la France

■ Effectifs et densités

Médecins généralistes	Effectif	Professionnels âgés de 55 ans et plus		Densité (Taux pour 10 000 habitants)
		Nb	%	
Territoire d'intervention de la CPTS	28	9	32,1%	9,8
Département Meurthe-et-Moselle	725	356	49,1%	9,9
Région Grand Est	4 881	2 530	51,8%	8,8
France	58 392	29 889	51,2%	8,7

Sources : Cartosanté - portrait 2020

1 Nombre de médecins généralistes libéraux par tranche d'âge en activité au 31/12/NN - Total 2020 ▼



Les médecins généralistes sont répartis sur 9 communes du territoire d'intervention.



En 2020, **28 médecins généralistes** exercent sur le territoire d'intervention de la CPTS. La densité des médecins généralistes sur le territoire est de 9,8 pour 10 000 habitants, soit une densité proche de celle du département, supérieure à la région et à la France.

La part de médecins généralistes âgées de 55 ans et plus sur le territoire d'intervention est bien inférieure à celles observées sur les territoires de comparaison.

Sur le territoire, on observe **6 % des patients de 17 ans et plus sans médecin traitant**, soit 1 335 personnes, contre 8,1 % à l'échelon régional et 10,4 % au niveau national.

Le territoire dispose également de :

- 6 médecins spécialistes libéraux : 2 ophtalmologues, 2 cardiologues, 1 dermatologue et 1 angiologue
- 8 pharmacies
- 2 orthoptistes
- 1 laboratoire d'analyse médicale à Neuves-Maisons
- 1 permanence de soins avec la présence de SOS médecins pour les gardes de nuit et de week-end
- 1 centre de santé polyvalent sur Flavigny sur Moselle
- 2 MSP sur Flavigny sur Moselle et Neuves-Maisons

⇒ **L'offre et l'accès aux soins hospitaliers**

5 structures de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) sont présentes sur le territoire :

- Centre Jacques Parisot à Bainville-sur-Madon, géré par l'OHS (Office d'hygiène sociale)
- Clinique Saint Eloi à Neuves-Maisons
- Centre d'observation et de cure pour adultes et enfants épileptiques à Flavigny-sur-Moselle
- Maison de convalescence à Flavigny-sur-Moselle géré par l'OHS
- L'Institut Régional de Réadaptation (IRR) pour enfants - Site de Flavigny-sur-Moselle

⇒ **Les principaux établissements de santé de recours aux soins hospitaliers des habitants sur cette zone sont :**

- **Médecine** : CHRU de Nancy (2 sites) : Hôpitaux de Brabois (35,2%) et Hôpital central (17,4%), Polyclinique de Gentilly à Nancy (18,2%), puis Clinique Louis Pasteur à Essey-lès-Nancy (12,4%)
- **Chirurgie** : Polyclinique de Gentilly à Nancy (21,1%), Clinique Saint André Vandœuvre-lès-Nancy (18,9%), CHRU de Nancy (2 sites) : Hôpitaux de Brabois (17,1%) et Hôpital central (9,1%) puis Clinique Louis Pasteur à Essey-lès-Nancy (9,1%)
- **Obstétrique** : CHRU de Nancy – Maternité pour 57,4% et Polyclinique Majorelle à Nancy pour 42,6%
- **Soins de Suite et de Réadaptation** : Centre Jacques Parisot à Bainville-sur-Madon (31,5%), Maison de Convalescence à Flavigny-sur-Moselle (15,9%), Clinique Saint Eloi à Neuves-Maisons (15,6%), Centre Louis Pierquin à Nancy (12,1%)
- **Psychiatrie** : Centre psychothérapeutique de Nancy à Laxou (84,2%), Maison de Santé Sainte- Marguerite à Novéant-sur-Moselle (10,1%)
- **Hospitalisation à Domicile (HAD)** : Association Hadan à Nancy (64,4%) puis Centre de rééducation Florentin à Nancy (35,6%)

⇒ **La prise en charge en santé mentale**

Pour les adultes : 1 centre médico-psychologique (CMP) et 1 centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) "La passerelle" à Neuves-Maisons

Pour les enfants : 1 centre médico-psychologique (CMP) "La passerelle" au sein du Pôle Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (PUPEA) à Neuves-Maisons



⇒ **La prise en charge des personnes en situation de handicap**

Pour les adultes :

- 1 foyer de vie pour adultes handicapés à Neuves-Maisons.
- 1 service d'accompagnement médico-social adultes handicapés (SAMSAH) à Neuves-Maisons
- 1 établissement et service d'aide par le travail (ESAT) sur Bainville-sur-Madon

Pour les enfants :

- 1 institut médico-éducatif (IME) à Flavigny-sur-Moselle
- 1 service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) à Flavigny-sur-Moselle

⇒ **Le Réseau gérontologique RESAPEG**

Mis en place sur Moselle et Madon en 2016, il a pour objectif « d'évaluer les conditions de vie et de santé des personnes âgées, de recenser leurs besoins, leurs difficultés au quotidien, et de faire des préconisations ».

⇒ **L'offre médico-sociale et sociale**

○ **Les établissements et services pour personnes âgées**

- 2 EHPAD :

EHPAD de l'association hospitalière Saint-Éloi à Neuves-Maisons, spécialisé dans les problèmes liés à l'Alzheimer et maladies apparentées.

EHPAD Centre Jacques Parisot à Bainville-sur-Madon

- La résidence autonomie André Clerbout à Neuves-Maisons.
- 2 résidences seniors services (à Maizières et Messein)
- 1 accueil familial à Maron

Source : Site internet Portail National d'information pour les personnes âgées et leurs proches (<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>)



Source : Observatoire de l'habitat - Octobre 2019

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile assure, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux



personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base.

Autorisé à prendre en charge 56 patients, personnes âgées. Il intervient sur 14 communes : Bainville-sur-Madon, Chaligny, Chavigny, Flavigny-sur-Moselle, Houdemont, Ludres, Maizières, Maron, Méréville, Messein, Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent, Richardménéil, Sexey-aux-Forges

- **Les SAAD**

Les Services d'Aides et de maintien à Domicile : l'ADAPA, l'ADMR

- **La CCMM et le CIAS Moselle et Madon**

La CCMM a réalisé en partenariat avec les acteurs locaux (services d'aide, CCAS, service Autonomie du Département 54...) une plaquette de présentation des services d'aide et de maintien à domicile, à destination des personnes âgées. Cette plaquette est également appréciée par les acteurs locaux qui s'y réfèrent régulièrement pour orienter les habitants vers les services en mesure de répondre à leurs demandes.

Elle est signataire d'un **Contrat Local de Santé** (CLS) avec le Pays Terres de Lorraine et l'ARS ayant pour ambitions de :

- Faire grandir la place de la prévention santé dans les habitudes des habitants et les pratiques des acteurs (professionnels de santé, médico-social, social, associations, structures éducatives, collectivités...) en amplifiant et en enracinant les actions et les programmes engagés (sport santé, usage des écrans, alimentation...)
- Améliorer l'offre de soins en consolidant l'architecture de services et renforçant la coordination des professionnels (couverture du territoire en communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), conforter l'hôpital dans son rôle de structure ressource pivot des politiques territoriales, ouvrir le dossier de la télémédecine...),
- Poursuivre le rôle d'interface et de catalyseur dans l'émergence de réponses coordonnées dans la gestion de la crise de la COVID 19
- Accompagner le développement des réponses aux besoins de santé émergents (santé mentale en particulier).

Par ailleurs, le CIAS Moselle et Madon développe sa politique en santé publique :

- Soutien pour la pérennisation de « gym équilibre seniors » animés par l'association PSV Animation sur Pont Saint Vincent, Maizières et Flavigny-sur-Moselle.
- Accompagnement des acteurs locaux dans la recherche de financements afin de développer des services/actions en direction des personnes âgées.
- Mise en place d'ateliers et actions : prévention et lutte contre l'isolement des personnes âgées en partenariat avec les CCAS, participation des services de la CCMM à la Semaine d'Information de la Santé Mentale (SISM), actions en direction de la petite enfance, de la jeunesse et des familles.
- Complémentaire santé proposée, en partenariat avec AD2S, aux habitants du territoire disposant de faibles revenus et n'étant pas éligibles à la CSS (ex CMU) ou encore qui renoncent régulièrement à des soins pour eux ou leur famille.

Une Communauté Professionnelle Territoriale en Santé s'est créée en septembre 2021 suite à la mobilisation des professionnels de santé pour le fonctionnement du centre de vaccination mis en place à Neuves-Maisons sur 2021-2022.



- **Les infrastructures**

Les infrastructures : Crèches (cf p 58 et 72), écoles (cf p 42), services culturels, salles des fêtes et bibliothèques (cf p 43, p 45 à 47)

Déchetterie intercommunale située sur la zone d'activité Moselle Rive Gauche à Messein : <https://www.cc-mosellemadon.fr/files/2022-01/calendrier-de-collecte-2022.pdf>

Supermarchés et commerces se concentrent principalement sur les communes péri-urbaines, ainsi que Richardmémil et Flavigny sur Moselle.

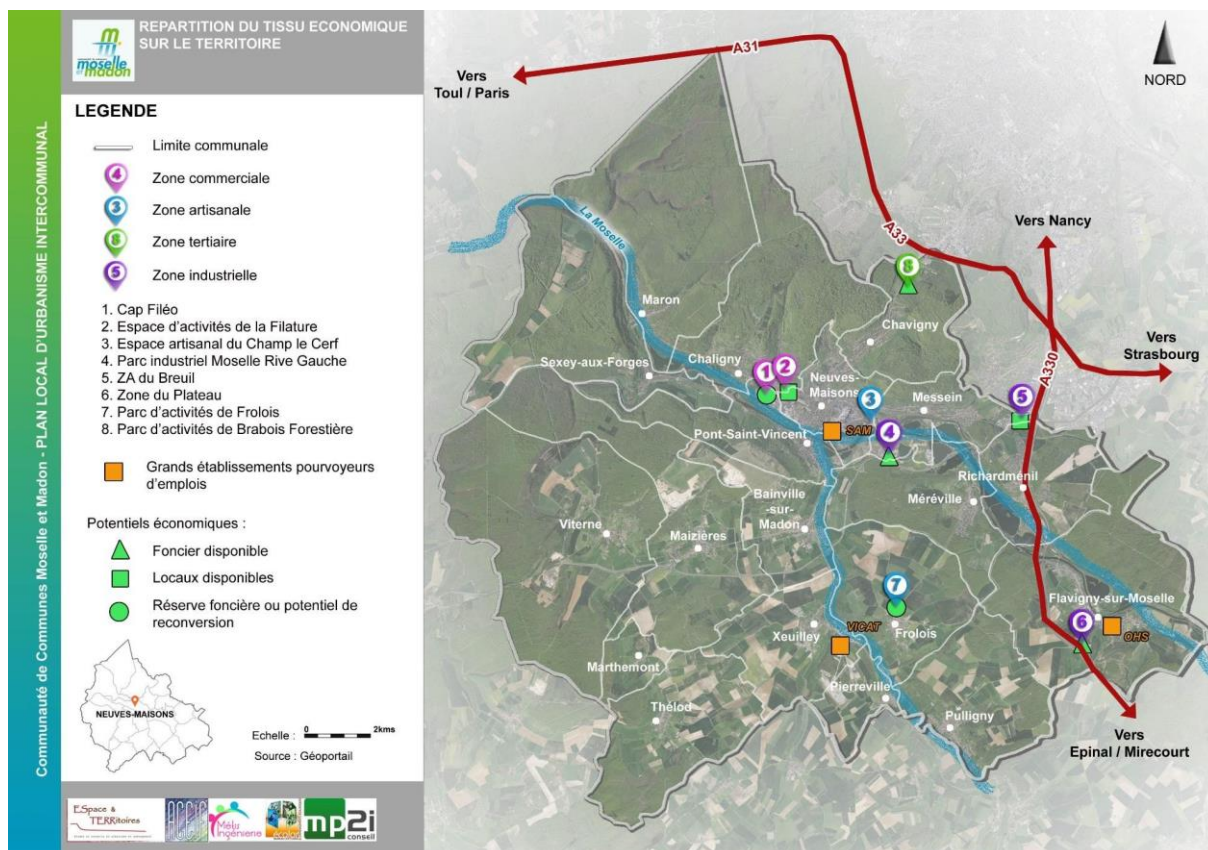
On y retrouve notamment des boulangeries, restaurants, tabacs presse, boucheries et cafés, garages, coiffeurs (cf p 40 : pourcentage des commerces et services par commune).

- **Vie économique : Foncier d'activités économiques (existant, disponibilités et projections)**

- a) Actions de Moselle & Madon dans le domaine économique**

- ⇒ Aménagement et requalification des friches industrielles (Champ le Cerf, crassier...)
- ⇒ Création, aménagement et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales
- ⇒ Création et gestion d'équipements et de services destinés principalement aux entreprises des zones d'activités.
- ⇒ Adhésion et participation à des structures d'accompagnement financier de la création et du développement des entreprises telles les plates-formes d'initiatives locales en coopération, si nécessaire avec d'autres structures intercommunales.
- ⇒ Gestion et entretien de centre d'activités à vocation économique (Centre d'affaires Ariane Neuves-Maisons)
- ⇒ Actions d'animation et de soutien du tissu économique (en lien avec l'Agence de développement Terres de Lorraine et l'Agence de développement Sud Meurthe et Moselle)

- b) Contexte général du territoire**



- ⇒ Saturation des zones existantes (Breuil – Cap Filéo, anciennement dénommée zone Louis Pasteur)
- ⇒ Schéma de développement des zones économiques inscrit dans le projet de territoire 2010/2014 de la communauté de communes
- ⇒ Disparition de la taxe professionnelle unique sur le territoire. Lissage du taux achevé en 2009 (taux de 12,50%).
- ⇒ Commercialisation en cours du parc d'activités Brabois forestière à Chavigny (activités tertiaires et technopolitaines) et du parc d'activités Moselle rive gauche à Messein (activités artisanales et industrielles)

c) Les espaces d'activités / Existants

- ⇒ Cap Filéo (anciennement dénommé Zone industrielle Louis Pasteur à Neuves- Maisons – Pont Saint Vincent 1986)
 - Proximité du centre-ville de Neuves-Maisons
 - 29 hectares
 - 50 sociétés
 - 500 emplois (à dominante industrielle, commerciale et services)
- ⇒ Parc d'activités du Breuil à Messein (1992)
 - 17 Hectares
 - 50 sociétés
 - 600 emplois



- ⇒ Espace artisanal du Champ le Cerf à Neuves- Maisons (2006)
 - 2 Hectares
 - Location par la CCMM de 14 cellules artisanales de 80 à 225 m² et d'un bâtiment artisanal achevé en 2012 comportant 6 cellules, 22 entreprises présentes pour une centaine d'emplois
 - Parc d'industries Moselle rive gauche à Messein (2011)
 - Vocation artisanale et industrielle sur une superficie de 20 HA
 - 4 parcelles disponibles de 1 HA à 3 HA
 - Proximité immédiate des axes autoroutiers de la voie fluviale (Canal à Grand Gabarit)
 - Parc artisanal réalisé en 2021 avec 15 lots disponibles de 900 m² à 42 000 m²

- ⇒ Zone artisanale du Plateau à Flavigny (1998)
 - Gestion par la CCMM le 01/01/2014
 - Aménagement en 2 tranches
 - 13 Hectares
 - 10 entreprises
 - Dernier lot vendu en 2019

- ⇒ Zone artisanale de Frolois
 - Gestion par la CCMM le 01/01/2014
 - 5 Hectares
 - Aucune disponibilité
 - Extension de 3 ha à l'étude
 - 8 entreprises

- ⇒ Quartier de la filature à Chaligny
 - 1 local d'activité à louer ou à vendre de 80 m²
 - 5 cellules commerciales disponibles de 90 à 250 m²



Zones d'activités du territoire Moselle et Madon

- 1 Cap Fileo
- 2 Acierie de la SAM
- 3 Parc artisanal du Champ le Cerf
- 4 Espace d'activités Filinov
- 5 Parc d'Industrie Moselle Rive Gauche
- 6 Parc du Breuil
- 7 Parc d'activités du Plateau
- 8 Zone artisanale de Frolois
- 9 Parc d'activités Brabois Forestière



Edition : RHR/SIG/TDLU le 23/08/2017

Sources : ©CCMM, ©TDLU,
© IGN Bd Scan 25 2013

0 500 1000 1500 m

SWOT DONNEES GENERALES DIAGNOSTIC	
ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoire périurbain au sein de l'aire de Nancy, classé selon l'Insee, dans les couronnes de grands pôles urbains ▪ Bassin de vie répondant aux besoins de proximité de la population locale, en complément de l'offre variée en périphérie. Nombreux équipements économiques, publics et commerciaux au service de la population CCMM. ▪ Attractivité économique avec 5 zones d'activités économiques localisées dans les communes urbaines en entrée du territoire ▪ Services et équipements culturels et sportifs majeurs qui bénéficient à l'ensemble des habitants et des scolaires du territoire ▪ Equipements scolaires publics dans la plupart des communes (offre scolaire mutualisée pour les autres) ▪ Attractivité du territoire qui permet de limiter la baisse de la démographie ▪ Politique sociale communautaire volontaire et tournée vers l'habitant : orientée vers l'épanouissement et la réussite via les équipements et services à la population (culture, sport, solidarité, enfance, jeunesse, personnes-âgées, prévention, cadre de vie, habitat...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre satisfaisante en équipements-services avec un niveau d'équipement répondant aux besoins des populations locales, mais ne permettant pas un rayonnement au-delà du territoire de la CCMM ▪ Croissance démographique stable portée par un solde naturel (+ 0.36% entre 1999 et 2011), mais une tendance au ralentissement liée notamment à un solde migratoire négatif révélant une tendance à la baisse de l'attractivité du territoire ▪ Réduction de la part de familles sur le territoire : tendance à la réduction de la taille des ménages et à la baisse du poids des couples avec enfants, qui s'explique en partie par un vieillissement important de la population ▪ Présence de populations fragiles avec des ménages à très faibles revenus
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets d'envergure permettant d'encourager l'attractivité du territoire : Brabois Forestière, Cité scolaire inclusive, Centre aquatique ▪ Création du CIAS Moselle et Madon (2019) ▪ Prise de compétence petite enfance en sept 2019 ▪ Elaboration d'un projet éducatif de territoire (PEDT) avec l'ensemble des acteurs locaux en 2021-2022 ▪ Le centre de vaccination mis en place sur 2021-2022 a permis de rapprocher la CCMM et les professionnels de santé, ainsi que la création de la CPTS Moselle et Madon en septembre 2021 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Baisse de la population ces dernières années ▪ Absence de certains services de proximité (permanences CPAM, CAF) ▪ Dématérialisation de l'accès aux services ▪ Répercussion du contexte sanitaire avec de nouveaux foyers touchés par la précarité